Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Coulommiers approuvé le 3 mars 2014

Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Coulommiers

SOMMAIRE

I- Qu'est ce qu'un Schéma de cohérence territoriale ?

II- Les grands axes du SCOT du bassin de vie de Coulommiers

III- Bilan du SCOT au regard des évolutions démographiques, économiques, de l'habitat et des équipements

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

SCOT du Bassin de Vie de Coulommiers

I
Introduction

I – Qu'est ce qu'un SCOT ?

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

IngESPACES

Urbanisme, Environnement, Déplacements

PREAMBULE
Le CADRE JURIDIQUE DU BILAN

Le présent bilan est réalisé conformément à l'article L.143-28 du CU :

« **Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale**, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, **l'établissement public** prévu à l'article L. 143-16 **procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.**

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L.104-6. **A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »**

I- Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Un document d'urbanisme et d'aménagement s'appuyant sur un projet stratégique de territoire à 20 ans

Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000, le SCOT porte un projet stratégique à l'échelle de territoires «bassins de vie» et son rôle pivot est encore renforcé par les lois «Grenelle» qui ont renforcé les objectifs de limitation de la consommation de l'espace, la maitrise des émissions de gaz à effets de serre, le lien entre développement et accessibilité aux transports, le fonctionnement environnemental avec la protection des connexions écologiques, et introduit de nouvelles thématiques à aborder (TIC, production d'énergies renouvelables, …)

Il définit des objectifs :

- pour anticiper, en fonction de la stratégie choisie, les besoins en accueil de population, d'activités, en modes de déplacement…dans les 20 prochaines années
- et les organiser sur le plan spatial.

I- Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Un outil de mise en cohérence

Le SCOT vise à assurer un développement du territoire qui soit cohérent :

- dans l'application des différentes politiques publiques d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'équipements, d'environnement…

- au delà des seules limites communales : entre communes, entre communautés de communes d'un même territoire et vis-à-vis des territoires limitrophes.

Un document vivant à adapter dans le temps

- Une fois approuvé, la structure qui porte le SCOT, le Syndicat Mixte, assure le suivi du SCOT, et veille au respect des règles ainsi définies.
- Le SCOT n'est pas figé, les élus peuvent modifier le SCOT et ajuster ses règles si nécessaires.
- A l'échéance de 6 ans, le SCOT est évalué pour décider s'il doit être mis en révision le cas échéant.

I- Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

En résumé, le SCOT est :

Stratégique

- **Une vision du territoire à 2034**
- **… Pour l'ambition d'un projet politique**

Opérationnel

- Les projets du SCoT…
- … Pour un aménagement durable fondé sur les caractéristiques du territoire

Intégrateur

- Un ScoT, une seule référence…
- … Pour une meilleure intégration des documents supérieurs dans les documents de planification locaux (PLU, PLUi…)

I- Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Un cadre juridique renforcé

- Le SCOT est compatible avec les SDAGE et SAGE, le SDRIF, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les lois et traités et autres documents supérieurs…

- Les lois SRU, Grenelle, d'Orientation pour l'Agriculture, «ALUR», avenir agricole, etc.. définissent désormais un cadre rigoureux traduit dans le code de l'urbanisme concernant à la fois la quantité et les modalités de consommation d'espace et de développement de l'urbanisation intégrant la mixité sociale.

- Le SCOT est désormais « intégrateur » : nouveauté consacrée par la loi ALUR.
  - **Cela signifie que le PLU se réfère ensuite uniquement au SCOT avec lequel il doit être compatible**

- Les PLU disposent de nouveaux outils de programmation favorisant un urbanisme de projet et permettant de mettre en œuvre **plus efficacement** la stratégie du SCOT, donc le renforcement de la compatibilité.

I- Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

La hiérarchie des normes

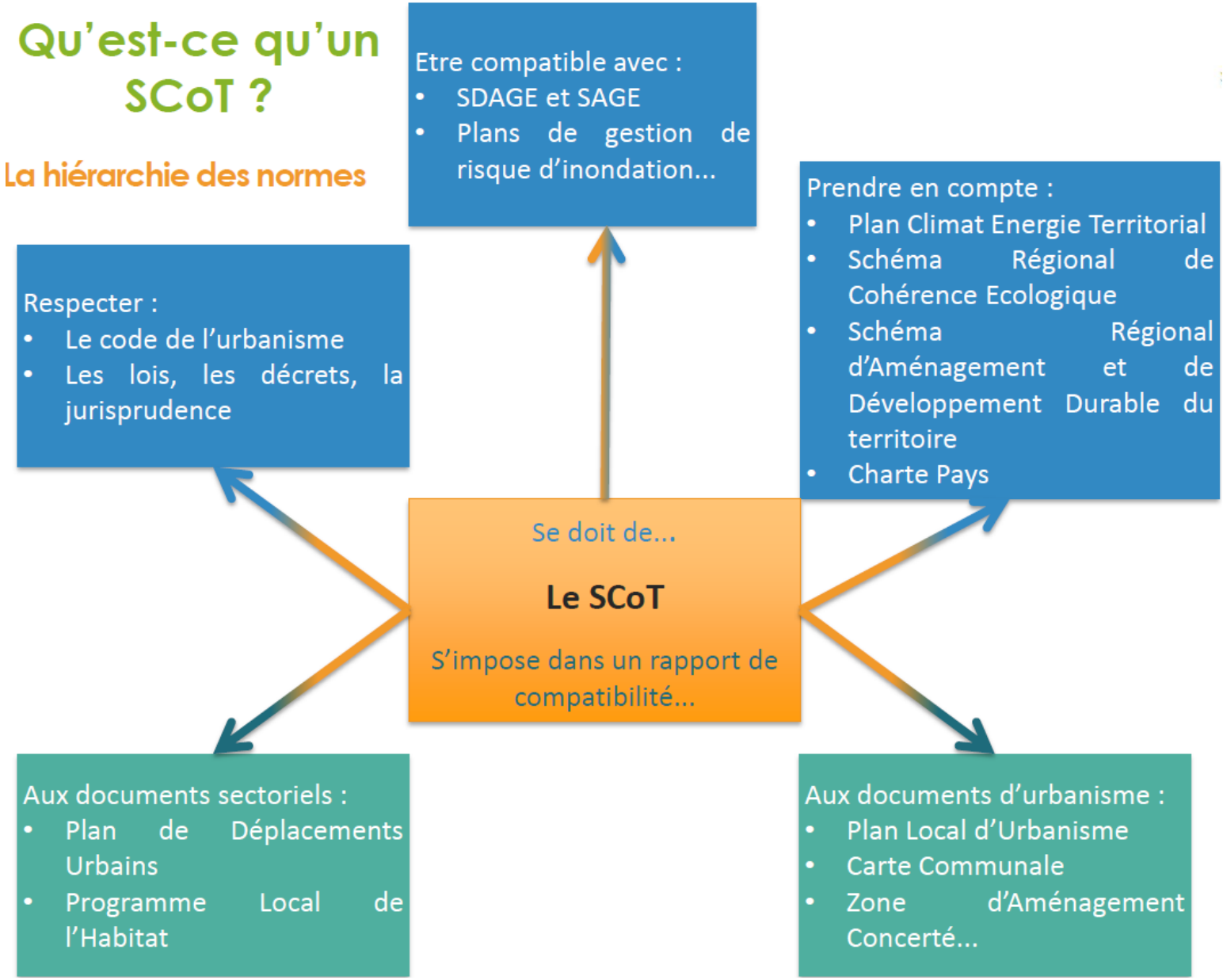

I- Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Un cadre juridique renforcé

- Le SCOT est compatible avec les SDAGE et SAGE, le SDRIF, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les lois et traités et autres documents supérieurs…

- Les lois SRU, Grenelle, d'Orientation pour l'Agriculture, «ALUR», avenir agricole, etc.. définissent désormais un cadre rigoureux traduit dans le code de l'urbanisme concernant à la fois la quantité et les modalités de consommation d'espace et de développement de l'urbanisation intégrant la mixité sociale.

- Le SCOT est désormais « intégrateur » : nouveauté consacrée par la loi ALUR.
  - **Cela signifie que le PLU se réfère ensuite uniquement au SCOT avec lequel il doit être compatible**

- Les PLU disposent de nouveaux outils de programmation favorisant un urbanisme de projet et permettant de mettre en œuvre **plus efficacement** la stratégie du SCOT, donc le renforcement de la compatibilité.

I- Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Composition du SCOT

Un diagnostic et un Etat Initial de l'Environnement (EIE) qui mettent en évidence comment fonctionne le territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités…

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le choix d'un positionnement et des objectifs stratégiques induits pour le mode de développement futur choisi.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), opposable, il précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD et donner corps à la stratégie.

Constitution du rapport de présentation

Diagnostic - EIE

Explication des choix retenus,

Articulation avec les plans et programmes

Evaluation environnementale

Résumé non technique

II – Les grands axes du SCOT du bassin de vie de Coulommiers adopté en 2014

II- Les grands axes du SCOT du bassin de vie de Coulommiers

Présentation

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin de vie de Coulommiers a été approuvé le 3 mars 2014. Son périmètre s'étend sur **29 000 ha** et se compose de **24 communes** réparties à l'époque en 2 communautés de communes : la Brie des Moulins (4 communes) et le Pays de Coulommiers (20 communes).

Le document d'orientations et d'objectifs du SCoT du bassin de vie de Coulommiers identifie **3 objectifs majeurs :**

- **Axe 1 : une organisation territoriale en lien avec les mobilités qui accompagne l'affirmation du pôle de Coulommiers,**
- **Axe 2 : la valorisation patrimoniale de tout le territoire pour un espace de haute qualité,**
- **Axe 3 : des objectifs de développement en lien avec l'ambition du territoire en termes de développement résidentiel, économique et commercial.**

II- Le SCOT du bassin de vie de Coulommiers – Organisation territoriale

Répartition des communes selon les niveaux de pôles du SCOT

Pôle principal	Coulommiers
Pôles secondaires	Boissy-le-Châtel
	Mouroux
	Faremoutiers
	Guérard
	Pommeuse
Pôles de proximité	Amillis
	Aulnoy
	Beautheil - Saints
	Mauperthuis
	Chauffry
	La Celle-sur-Morin
	Chailly-en-brie
	Chevru
	Dagny
	Giremoutiers
	Hautefeuille
	Maisoncelles-en-brie
	Marolles-en-Brie
	Saint-Augustin
	Pézarches
	Touquin
	Dammartin-sur-Tigeaux

II- Le SCOT du bassin de vie de Coulommiers – Organisation territoriale

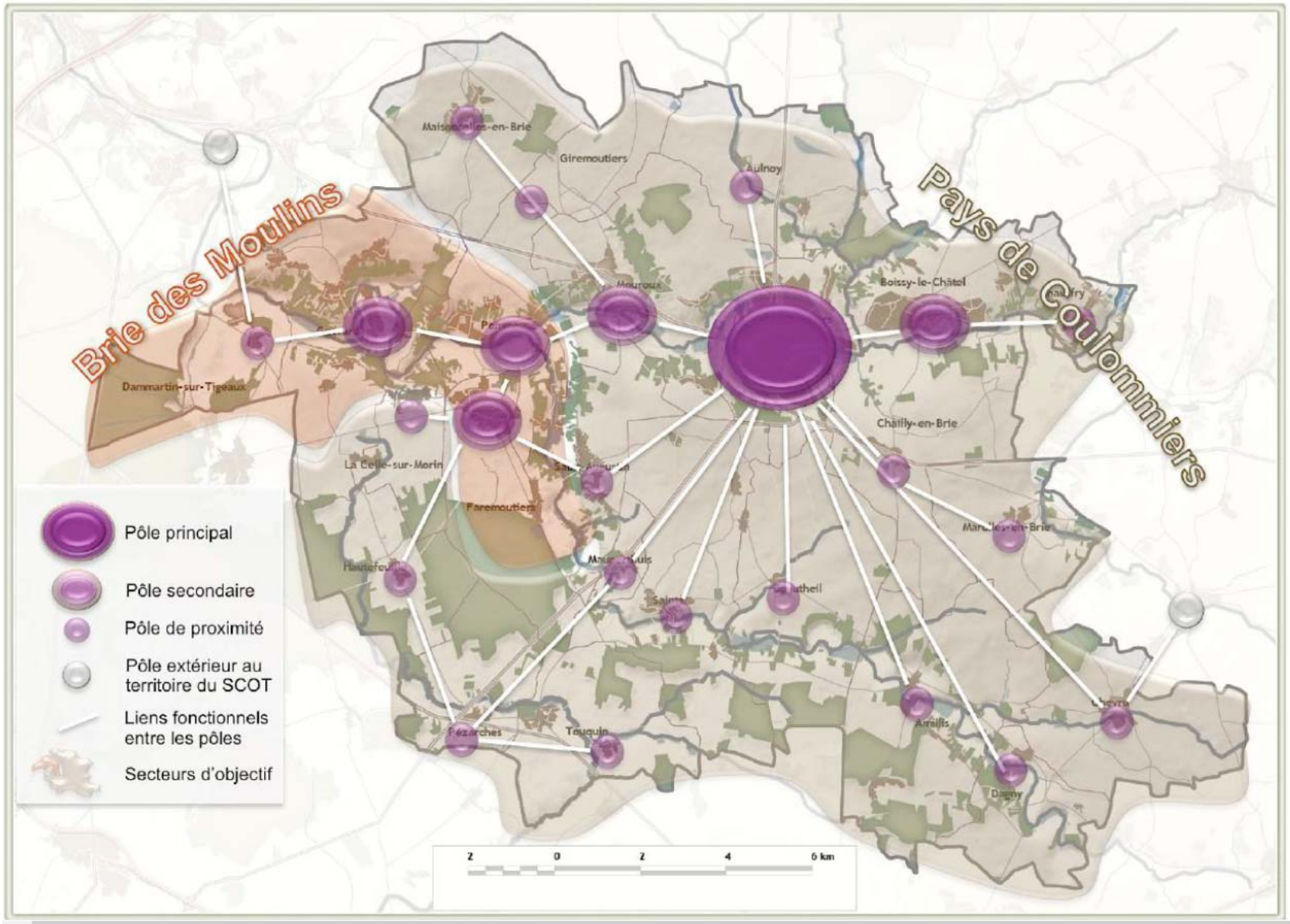

II- Le SCOT du bassin de vie de Coulommiers – Organisation territoriale

1. Le pôle principal de Coulommiers

Il constitue le pôle principal du territoire dont la vocation est de porter le positionnement du territoire dans son environnement
régional.

2. Les pôles secondaires

Ils jouent un rôle complémentaire au pôle de Coulommiers en portant, à leur niveau, la structuration et l'organisation du territoire.

3. Les pôles de proximité

Ils ont vocation à maintenir, au minimum, leur offre économique, commerciale, résidentielle et d'équipement voire à la développer de façon moindre par rapport aux pôles.

III – Bilan du SCOT au regard des évolutions démographiques, économiques, de l'habitat et des équipements

III – Bilan du SCOT au regard des évolutions démographiques, économiques, de l'habitat et des équipements

A - Développement démographique

III- Evolutions démographiques, économiques de l'habitat et des équipements
Préambule

Evolution du contexte intercommunal depuis 2014

La communauté de communes de la Brie des Moulins (CCBM) a intégré le 1er janvier 2017 la communauté de communes du Pays de Coulommiers.

La communauté de communes du Pays de Coulommiers (CCPC) a disparu depuis le 1er janvier 2018 lors de la fusion avec la communauté de communes du Pays Fertois créant ainsi la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Au 1er janvier 2020, La communauté de communes du Pays Créçois a rejoint la **communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.**

Cette agglomération rassemble aujourd'hui 54 communes et plus de 90 000 habitants.

III- Evolutions démographiques, économiques de l'habitat et des équipements
Préambule

Evolution du contexte intercommunal depuis 2014

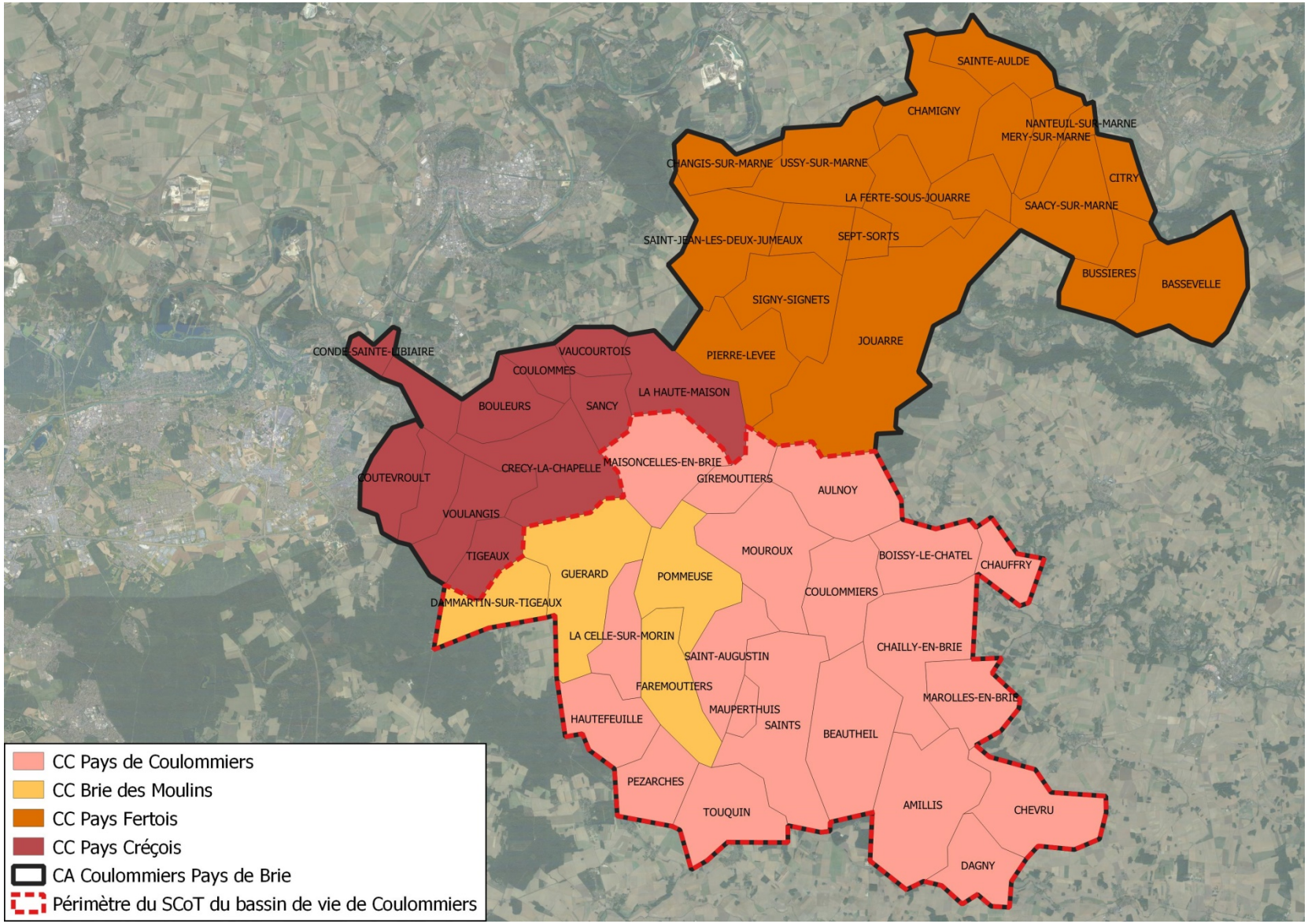

III- Couverture du territoire en documents d'urbanisme

	Document d'urbanisme	
	Document d'urbanisme applicable et année d'approbation	**Horizon du PLU**
Coulommiers	approbation février 2020	2034
Boissy-le-Châtel	en cours de révision	non connu
Mouroux	2008 – révision arrêtée le 12/12/17	2030
Pays de Coulommiers		
Faremoutiers	2013	2020
Guérard	2012 - révision lancée	2020
Pommeuse	2018	**2034**
Brie des Moulins		
Pôles secondaires		
Amillis	2011	2020
Aulnoy	en cours d'élaboration	non connu
Beautheil - Saints Mauperthuis	PLUi 2016	**2030**
Chauffry	RNU	-
La Celle-sur-Morin	2018	**2030**
Chailly-en-brie	2014	**2030**
Chevru	2017	**2030**
Dagny	RNU	-
Giremoutiers	RNU	-
Hautefeuille	2017	**2030**
Maisoncelles-en-brie	2014	2025
Marolles-en-Brie	en cours d'élaboration	2025
Saint-Augustin	2017	**2030**
Pézarches	2005	non connu
Touquin	2015	**2034**
Pays de Coulommiers		
Dammartin-sur-Tigeaux	2008	non connu

Bilan
3 communes au RNU

1 PLU intercommunal
Beautheil – Saints et Mauperthuis

5 PLU en cours d'élaboration ou de révision

4 PLU antérieurs au SCOT => hors délai pour la mise en compatibilité avec le SCOT

III- Couverture du territoire en documents d'urbanisme

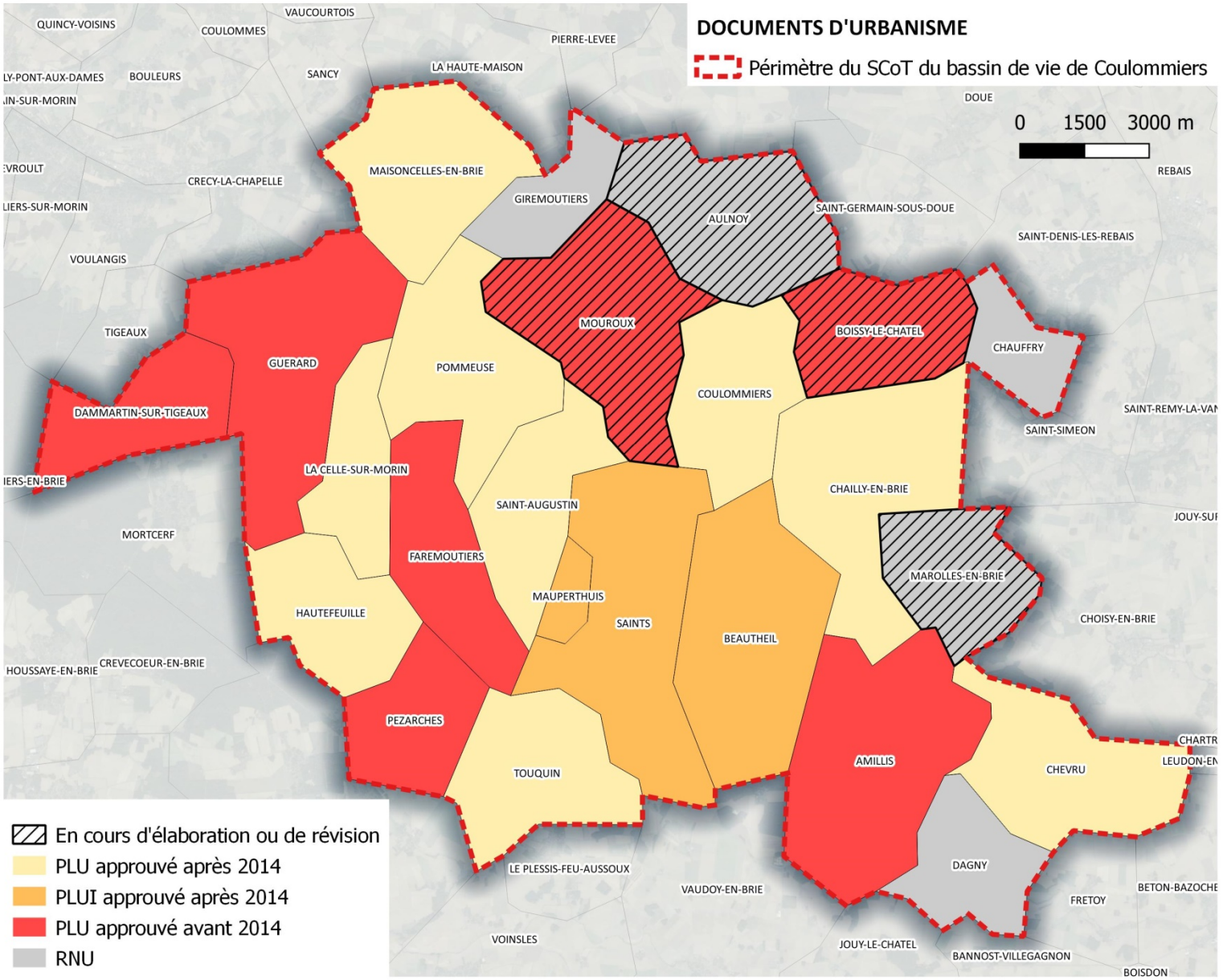

III- Développement démographique - orientations

		pop 2012	poids pop 2012	SCOT: OBJECTIFS POPULATION à 20 ANS		poids pop /20 ans
TOTAUX		45 366	100%		52 500	100%
Pôle principal		14 708	32,4%		17 741	33,8%
CC Pays de Coulommiers	Coulommiers	14 708	32,4%	Objectif de renforcement des pôles = un poids de 67 (32,4+34,6) à 70 % (33,6+36,4): favoriser l'augmentation du niveau de service et l'organisation des transports	17 741	33,8%
Pôles secondaires		15 812	34,9%		19 085	36,4%
CC Pays de Coulommiers	Boissy-le-Châtel	3 114	6,9%		3 901	7,4%
	Mouroux	5 104	11,3%		6 302	12,0%
CC Brie des Moulins	Faremoutiers	2 496	5,5%		2 809	5,4%
	Guérard	2 263	5,0%		2 626	5,0%
	Pommeuse	2 835	6,2%		3 448	6,6%
Pôles de proximité		14 846	33%		15 673	30%
CC Brie des Moulins	Dammartin-sur-Tigeaux	935	2,1%	Une augmentation de la population de 5% maitrisée : l'objectif est de conserver des communes rurales vivantes qui maintiennent et/ou renforcent légèrement leur population pour maintenir leurs services et gérer le viellissement	1042	2,0%
CC Pays de Coulommiers	Amillis	797	1,8%		836	1,6%
	Aulnoy	387	0,9%		406	0,8%
	Beautheil	736	1,6%		772	1,5%
	Chailly-en-Brie	1 457	3,2%		1538	2,9%
	Chauffry	1 025	2,3%		1076	2,0%
	Chevru	1 083	2,4%		1138	2,2%
	Dagny	334	0,7%		350	0,7%
	Giremoutiers	147	0,3%		154	0,3%
	Hautefeuille	319	0,7%		334	0,6%
	La Celle-sur-Morin	1 271	2,8%		1340	2,6%
	Maisoncelles-en-Brie	859	1,9%		901	1,7%
	Marolles-en-Brie	393	0,9%		412	0,8%
	Mauperthuis	499	1,1%		523	1,0%
	Pézarches	404	0,9%		424	0,8%
	Saint-Augustin	1 743	3,8%		1840	3,5%
	Saints	1 327	2,9%		1400	2,7%
	Touquin	1 130	2,5%		1186	2,3%
CONTRÔLE TOTAUX			100%		52 498	100%

Les objectifs démographiques fixés par le SCOT

La population de base était celle de 2012 : **45366 habitants**

L'objectif de population global à atteindre est de **52 500 habitants environ à l'horizon 2034.**

Evolution de la population 2012-2020

	DÉMOGRAPHIE							
	Population 2012	**Part dans la population totale du bassin de vie SCOT -2012**	**Population 2020**	**Evolution 2012-2020**	**Part dans la population totale du bassin de vie SCOT - 2020**	**Objectif SCOT (2034)**	**Part dans la population totale du bassin de vie SCOT - 2034**	**Différentiel / obj SCOT**
Coulommiers	**14708**	**32%**	**15076**	**368**	**32%**	**17741**	**34%**	**2665**
Boissy-le-Châtel	3114	7%	3151	37	7%	3901	7%	750
Mouroux	5104	11%	5491	387	12%	6302	12%	811
Pays de Coulommiers	**8218**	**18%**	**8642**	**424**	**18%**	**10203**	**19%**	**1561**
Faremoutiers	2496	6%	2822	326	6%	2809	5%	-13
Guérard	2263	5%	2480	217	5%	2626	5%	146
Pommeuse	2835	6%	2925	90	6%	3448	7%	523
Brie des Moulins	**7594**	**17%**	**8227**	**633**	**18%**	**8883**	**17%**	**656**
Pôles secondaires	**15812**	**35%**	**16869**	**1057**	**36%**	**19086**	**36%**	**2217**
Amillis	797	2%	825	28	2%	836	2%	11
Aulnoy	387	1%	356	-31	1%	406	1%	50
Beautheil - Saints	2063	5%	2015	-48	4%	2172	4%	157
Mauperthuis	499	1%	483	-16	1%	523	1%	40
Chauffry	1025	2%	1022	-3	2%	1076	2%	54
La Celle-sur-Morin	1271	3%	1313	42	3%	1340	3%	27
Chailly-en-brie	1457	3%	1394	-63	3%	1538	3%	144
Chevru	1083	2%	1105	22	2%	1138	2%	33
Dagny	334	1%	294	-40	1%	350	1%	56
Giremoutiers	147	0%	172	25	0%	154	0%	-18
Hautefeuille	319	1%	255	-64	1%	334	1%	79
Maisoncelles-en-brie	859	2%	900	41	2%	901	2%	1
Marolles-en-Brie	393	1%	401	8	1%	412	1%	11
Saint-Augustin	1743	4%	1738	-5	4%	1840	4%	102
Pézarches	404	1%	392	-12	1%	424	1%	32
Touquin	1130	2%	1206	76	3%	1186	2%	-20
Pays de Coulommiers	**13911**	**31%**	**13871**	**-40**	**30%**	**14630**	**28%**	**759**
Dammartin-sur-Tigeaux	935	2%	1068	133	2%	1042	2%	-26
Brie des Moulins	**935**	**2%**	**1068**	**133**	**2%**	**1042**	**2%**	**-26**
Pôles de proximité	**14846**	**33%**	**14939**	**93**	**32%**	**15672**	**30%**	**733**
TOTAL	45366	100%	46884	1518	100%	52499	100%	5615

III- Développement démographique - bilan

Les objectifs démographiques - bilan :

De 45 366 habitants en 2012, la population couverte par le SCOT est passée à 46 064 habitants en 2014 puis 46 884 en 2020.

Le niveau de population a donc progressé de 1518 habitants et il reste donc 5615 habitants nouveaux à accueillir pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2034.

Evolution de la population du bassin de vie de Coulommiers

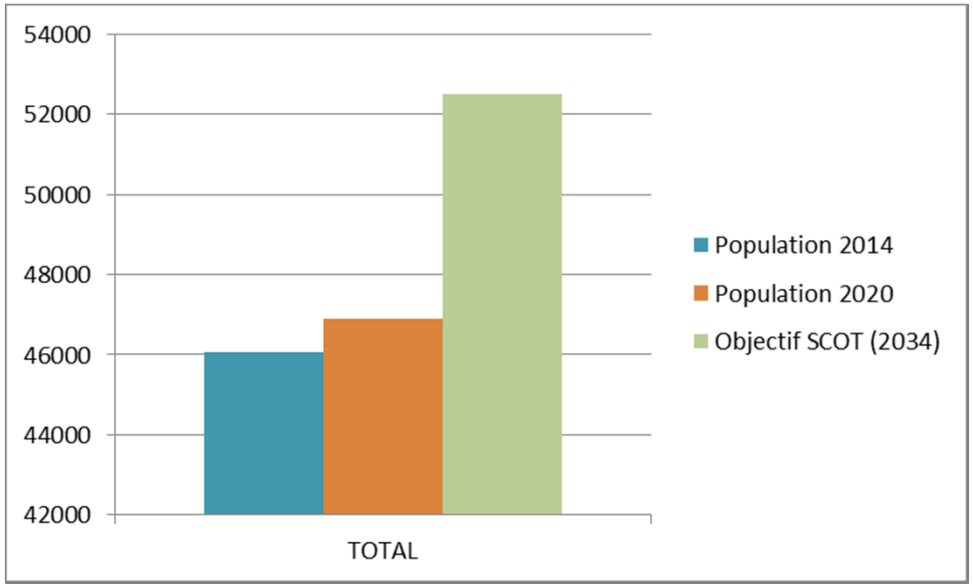

	DÉMOGRAPHIE						
	Population 2012	**Population 2014**	**Population 2020**	**Evolution 2012-2020**	**Objectif SCOT (2034)**	**Part dans la population totale du bassin de vie SCOT**	**Différentiel / obj SCOT**
Coulommiers	**14708**	**14889**	**15076**	**368**	**17741**	**34%**	**2665**
Pôles secondaires	**15812**	**16118**	**16869**	**1057**	**19086**	**36%**	**2217**
Pôles de proximité	**14846**	**15057**	**14939**	**93**	**15672**	**30%**	**733**
TOTAL	45366	46064	46884	1518	52499	100%	5615

III- Développement démographique - bilan

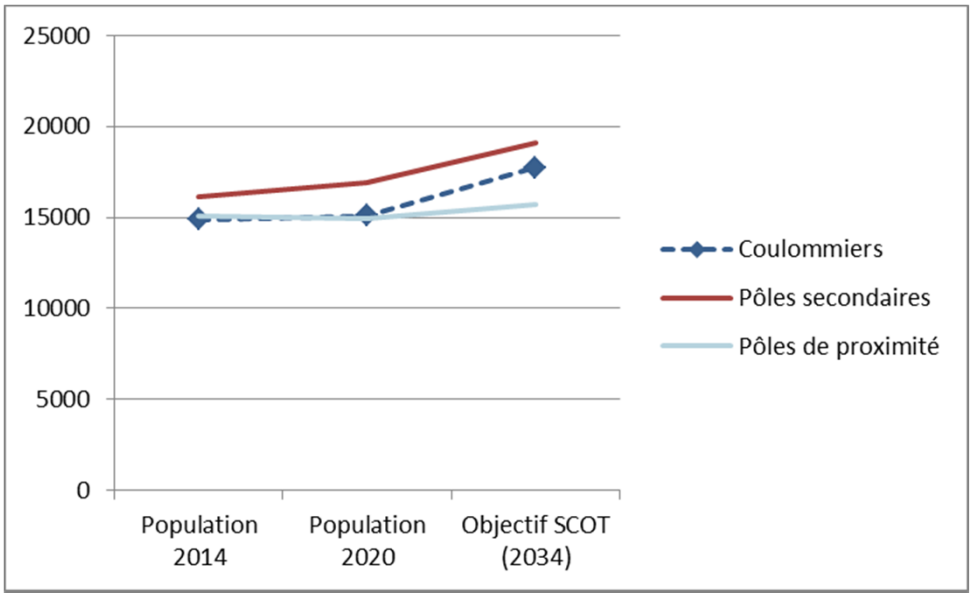

Bilan

Les pôles secondaires sont ceux dont la population a le plus progressé entre 2012 et 2020.

La population de Coulommiers et des pôles de proximité a en revanche peu évolué.

	DÉMOGRAPHIE				
	Population 2012	Population 2014	Population 2020	Evolution 2012-2020	Objectif SCOT (2034)
Coulommiers	14708	14889	15076	368	17741
Pôles secondaires	15812	16118	16869	1057	19086
Pôles de proximité	14846	15057	14939	93	15672
TOTAL	45366	46064	46884	1518	52499

III- Développement démographique - bilan

	DÉMOGRAPHIE		
	Part dans la population totale du bassin de vie SCOT -2012	Part dans la population totale du bassin de vie SCOT - 2020	Part dans la population totale du bassin de vie SCOT - 2034
Coulommiers	32%	32%	34%
Pôles secondaires	35%	36%	36%
Pôles de proximité	33%	32%	30%
TOTAL	100%	100%	100%

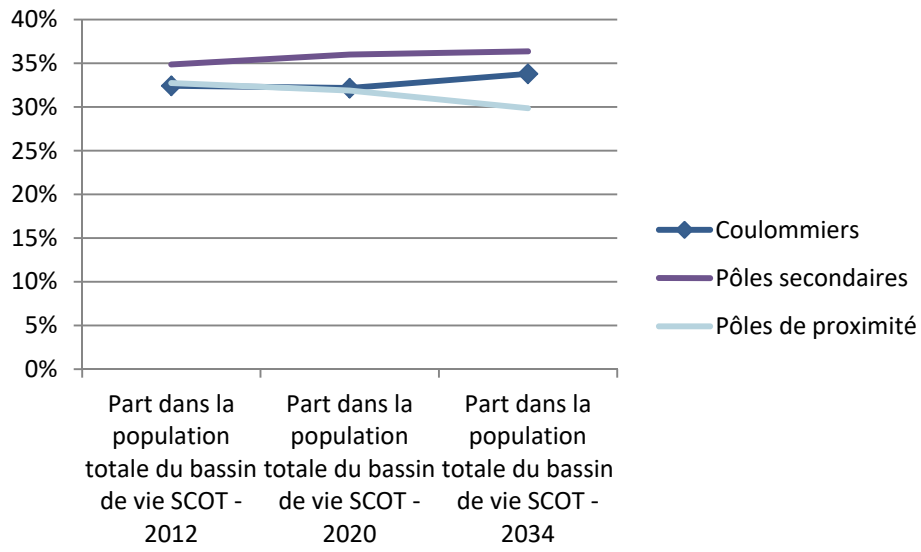

Bilan

La part de la population des pôles secondaires a progressé d'un point entre 2012 et 2020, tandis que celle des pôles de proximité a perdu un point. Coulommiers est restée à un niveau de 32 % de la population du bassin de vie.

Les pôles secondaires ont donc déjà atteint l'objectif fixé pour 2034, tandis que Coulommiers doit voir sa part progresser de deux points dans les 14 prochaines années pour atteindre cet objectif.

III – Bilan du SCOT au regard des évolutions démographiques, économiques, de l'habitat et des équipements

B - Développement du parc immobilier

III- Développement de l'habitat - orientations

A l'échelle du bassin de vie de Coulommiers, le SCoT présente un objectif de **création de 5490 logements en 20 ans** avec une diversification du parc de logements.

Objectifs de production de logements à 20 ans

		Logements total Unités
Pays de Coulommiers	Pôles de proximité	835
	Pôles secondaires	1 180
	Coulommiers	2 580
	Total secteur	4 595
Brie des Moulins	Pôles de proximité	90
	Pôles secondaires	805
	Total secteur	895
TOTAL SCOT	Pôles de proximité	925
	Pôles secondaires	1 985
	Coulommiers	2 580
	Total	5 490

III- Développement de l'habitat - orientations

		SCOT: OBJECTIFS LOGEMENTS à 20 ANS		logt 2012	rapport pop/logt 2012	rapport pop/logt à 20 ans	SCOT : objectifs de réalisation des logements dans l'enveloppe urbaine	
TOTAUX		5 490	5 490	20 216	2,244	2,042325		3 109
Pôle principal		2 580	2 580	7 276	2,02	1,8		603
CC Pays de Coulommiers	Coulommiers	2 580	2 580	7 276	2,02	1,80		1 548
Pôles secondaires		1 985	1 985	6 769	2,34	2,18		603
CC Pays de Coulommiers	Boissy-le-Châtel	1 180	470	1303	2,39	2,20		282
	Mouroux		710	2 066	2,47	2,27		426
CC Brie des Moulins	Faremoutiers	805	250	1075	2,32	2,12		150
	Guérard		250	1063	2,13	2		150
	Pommeuse		305	1262	2,25	2,2		183
Pôles de proximité		925	925	6 171	2,41	2,2087		402
CC Brie des Moulins	Dammartin-sur-Tigeaux	90	90	383	2,44	2,205		36
	Amillis		56	384	2,08	1,9		22
	Aulnoy		23	157	2,46	2,25		9
CC Pays de Coulommiers	Beautheil*	835	39	283	2,60	2,4		15
	Chailly-en-Brie		78	563	2,59	2,4		31
	Chauffry		62	429	2,39	2,19		25
	Chevru		67	388	2,79	2,5		27
	Dagny		20	139	2,40	2,2		8
	Giremoutiers		11	59	2,49	2,2		4
	Hautefeuille		13	75	4,25	3,8		5
	La Celle-sur-Morin		84	548	2,32	2,12		34
	Maisoncelles-en-Brie		46	314	2,74	2,5		19
	Marolles-en-Brie		23	173	2,27	2,1		9
	Mauperthuis*		29	220	2,27	2,1		12
	Pézarches		27	153	2,64	2,35		11
	Saint-Augustin		108	807	2,16	2,01		43
	Saints*		78	619	2,14	2,01		31
	Touquin		70	477	2,37	2,17		28
TOTAUX		5 490	5490					3 109

Le SCOT estime nécéssaire la construction de 5490 logements pour atteindre ces objectifs à compter de la date d'approbation du SCOT.

Les objectifs de logements sont ventilés sur la base d'un desserement variable situé autour de -0,2.

L'indicateur utilisé est celui du rapport entre population et logements.

Le nombre de logements créés dans l'enveloppe urbaine comprend les dents creuses, divisions parcellaires, utilisation des cœurs d'ilots , transformation de pavillons en petits collectifs ou logements intermédiaires et plus gérérallement le renouvellement urbain.

Le SCOT ne limite pas le nombre de logement au sein des enveloppes urbaines.

* regroupées dans un PLUi

Les objectifs fixés par le SCOT - détail

L'objectif de production global à atteindre est de **5490 logements à l'horizon 2034, dont 2580 sur Coulommiers soit 47 %.**

III- Développement de l'habitat - bilan

Evolution du parc total de logements 2012 - 2019 - 2034 (objectif SCOT)

	LOGEMENTS		
	Nombre de logements en 2012	Nombre de logements en 2019	Nombre de logements en 2034 (obj SCOT)
Coulommiers	7276	7652	9856
Pôles secondaires	6769	7192	8754
Pôles de proximité	6212	6460	7137
TOTAL	20257	21304	25747

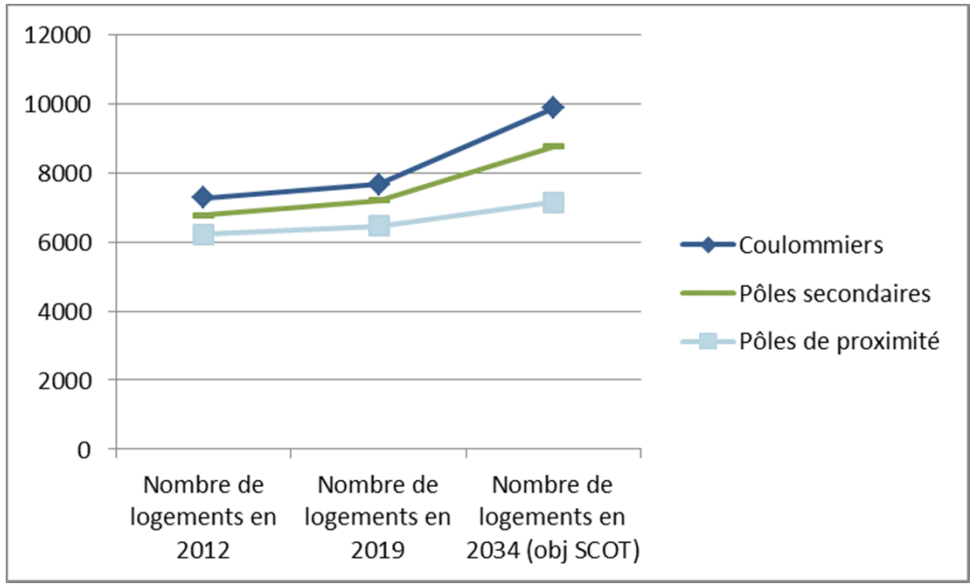

Bilan

20 257 logements en 2012
21 304 logements en 2019
soit + 1047 logements en 7 ans
(+5,1 % - + 149 / an en moyenne)

Il reste 4443 logements à produire dans les 14 prochaines années pour atteindre l'objectif de **5490 logements, soit 317 logements / an.**

Il faut donc un rythme de production au moins 2x plus important dans les 14 années à venir pour y parvenir.

III- Développement de l'habitat

	LOGEMENTS			
	Nombre de logements en 2012	Nombre de logements en 2019	Evolution 2012-2019	Nombre de logements à créer au SCOT
Coulommiers	**7276**	**7652**	**376**	**2580**
Boissy-le-Châtel	1303	1371	68	**1180**
Mouroux	2066	2214	148	
Pays de Coulommiers	**3369**	**3585**	**216**	
Faremoutiers	1075	1175	100	**805**
Guérard	1063	1158	95	
Pommeuse	1262	1274	12	
Brie des Moulins	**3400**	**3607**	**207**	
Pôles secondaires	**6769**	**7192**	**423**	**1985**
Amillis	384	411	27	**835**
Aulnoy	157	160	3	
Beautheil - Saints	1122	1183	61	
Mauperthuis				
Chauffry	429	434	5	
La Celle-sur-Morin	548	570	22	
Chailly-en-brie	563	595	32	
Chevru	429	404	-25	
Dagny	139	148	9	
Giremoutiers	59	62	3	
Hautefeuille	75	83	8	
Maisoncelles-en-brie	314	341	27	
Marolles-en-Brie	173	177	4	
Saint-Augustin	807	806	-1	
Pézarches	153	156	3	
Touquin	477	494	17	
Pays de Coulommiers	**5829**	**6024**	**195**	
Dammartin-sur-Tigeaux	383	436	53	**90**
Brie des Moulins	**383**	**436**	**53**	
Pôles de proximité	**6212**	**6460**	**248**	**925**
TOTAL	20257	21304	1047	5490

Bilan 2012-2019
détail par commune

NB : les données sont issues de l'INSEE qui fournit en 2019 les chiffres de 2016, et pour 2012 les chiffres de 2009.

III- Développement de l'habitat – Bilan - Evolution du parc de logements prévue dans le cadre des PLU

	LOGEMENTS							
	Nombre de logements en 2012	Nombre de logements INSEE 2019	Evolution 2012-2019	Nombre de logements à créer au SCOT	Nombre de logements en 2034 (obj SCOT)	dont en densification (60 % : C et PS - 40 % : PP)	Lgts sup. programmés à l'horizon du PLU	dont en densification (si info dispo dans le PLU)
Coulommiers	**7276**	**7652**	**376**	**2580**	**9856**	**1548**	**2500**	**1490**
Boissy-le-Châtel	1303	1371	68	**1180**		**708**	-	
Mouroux (données PLU arrêté)	2066	2214	148				**448**	**269**
Pays de Coulommiers	**3369**	**3585**	**216**				**448**	**269**
Faremoutiers	1075	1175	100	**805**		**483**	-	
Guérard	1063	1158	95				-	
Pommeuse	1262	1274	12				264	183
Brie des Moulins	**3400**	**3607**	**207**				**264**	**183**
Pôles secondaires	**6769**	**7192**	**423**	**1985**	**8754**	**1191**	**712**	**452**
Amillis	384	411	27	**835**		**334**	-	
Aulnoy	157	160	3				-	
Beautheil - Saints Mauperthuis	1122	1183	61				140	
Chauffry	429	434	5				-	
La Celle-sur-Morin	548	570	22				83	83
Chailly-en-brie	563	595	32				79	
Chevru	429	404	-25				75	15
Dagny	139	148	9				-	
Giremoutiers	59	62	3				-	
Hautefeuille	75	83	8				30	0
Maisoncelles-en-brie	314	341	27				102	37
Marolles-en-Brie	173	177	4				37	37
Saint-Augustin	807	806	-1				120	70
Pézarches	153	156	3				-	
Touquin	477	494	17				80	30
Pays de Coulommiers	**5829**	**6024**	**195**				**746**	**272**
Dammartin-sur-Tigeaux	383	436	53	**90**		**36**	-	-
Brie des Moulins	**383**	**436**	53				-	-
Pôles de proximité	**6212**	**6460**	**248**	**925**	**7137**	**370**	**746**	**272**
TOTAL	20257	21304	1047	5490	25747	3109	3958	2214

Bilan

Le PLU de Coulommiers programme 2500 logements dont 60 % en densification, ce qui permet de tendre vers l'atteinte des objectifs à l'horizon 2034.

Le PLU arrêté de Mouroux programme 448 logements sur les 1180 prévus (avec Boissy) par le SCOT. 60 % de ces logements sont dans le tissu urbain.

Les pôles de proximité ont programmé dans leur PLU une large part des logements à produire selon le SCOT (746 sur 925 au total, et 272 sur 370 en densification).

III- Diversification de l'habitat - orientation

Les objectifs en termes de réalisation de logements en extension

	SCOT : objectifs de réalisation des logements dans l'enveloppe urbaine	SCOT : objectifs de réalisation des logements en extension		
		nombre	collectifs	individuels
TOTAUX	3 109	2 381	869	1 512
Pôle principal	60%	40%	45%	55%
Pôles secondaires	60%	40%	30%	70%
Pôles de proximité	40%	60%	30%	70%

Le SCOT impose une programmation de logements dans et hors enveloppe urbaine :

- 60 % dans l'enveloppe et 40 % en extension pour le pôle principal et les pôles secondaires
- inversement 40 % dans l'enveloppe et 60 % en extension pour les Pôles de Proximité.

En extension, la programmation doit être de :

- 45 % de collectif et 55 % d'individuel pour le pôle principal
- 30% de collectif et 70% d'individuel pour les pôles secondaires et de Proximité

III- Diversification de l'habitat - bilan

Typologie des logements en 2009
(Source : RRP2009, INSEE)

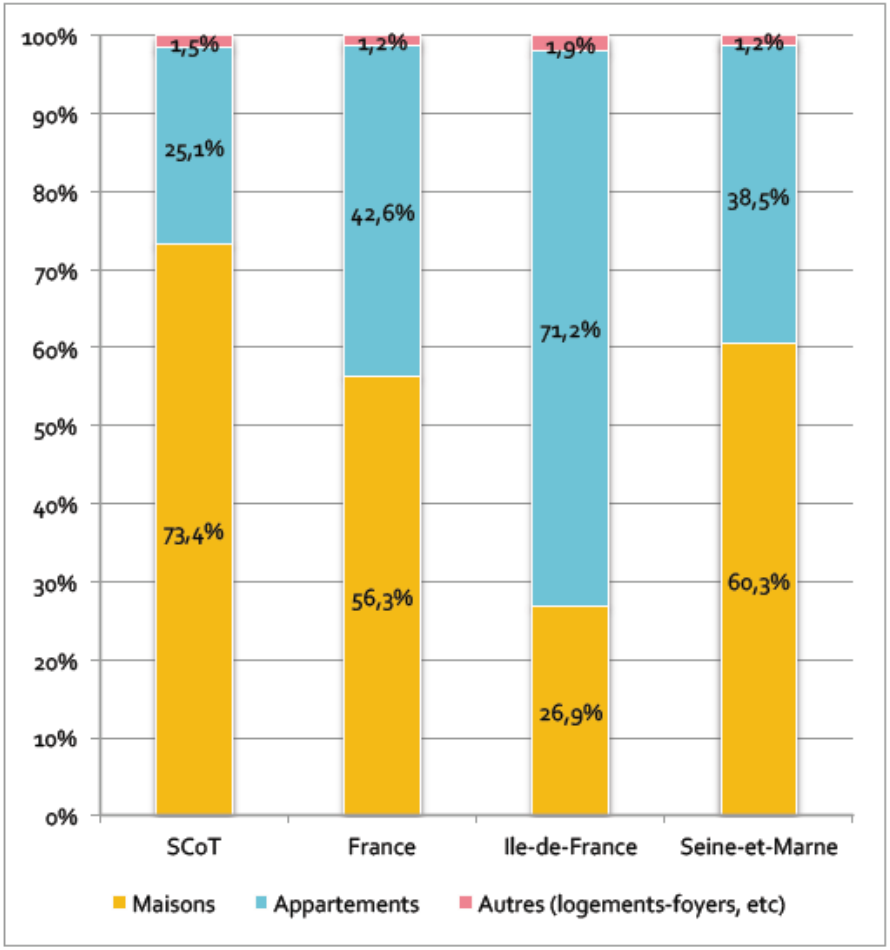

Source : RP du SCOT 2014

Typologie des logements en 2016 (dernière donnée disponible en février 2020)

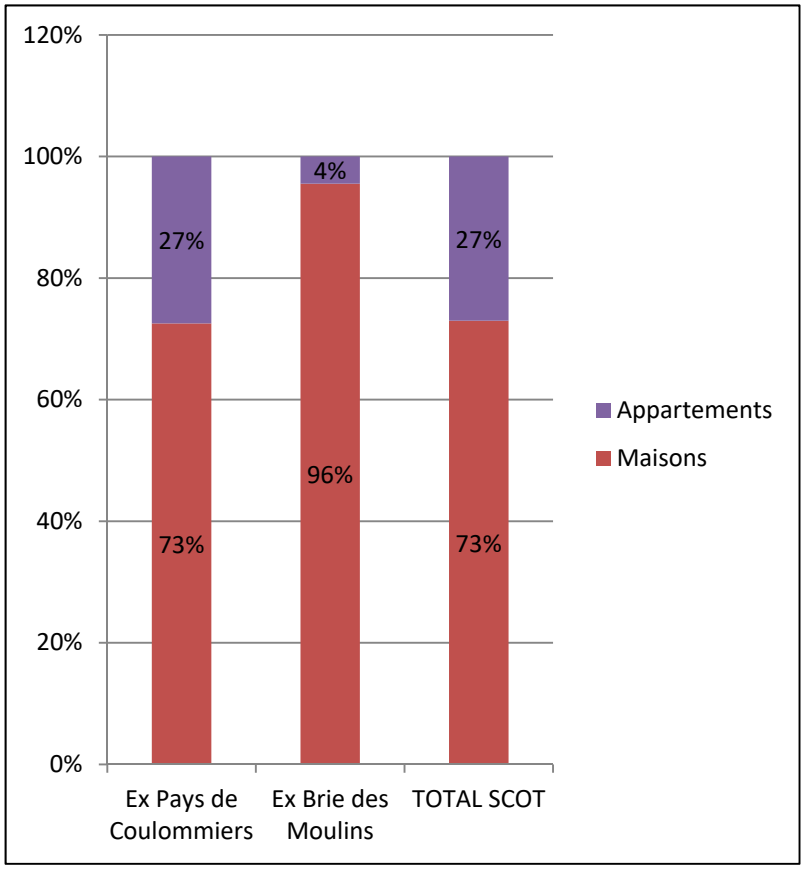

Un quart du parc de logements étaient des appartements en 2009, et cette part a progressé pour atteindre 27 % en 2016. La plupart des logements collectifs se situent à Coulommiers (1300 appartements pour 630 maisons environ).

III- Développement de l'habitat - orientation

Objectifs en termes de diversification du parc de logements

Objectifs de production de logements à 20 ans

		Logements total	Logements aidés	
		Unités	Unités	Taux
Pays de Coulommiers	Pôles de proximité	835	42	5%
	Pôles secondaires	1 180	295	25%
	Coulommiers	2 580	645	25%
	Total secteur	4 595	982	
Brie des Moulins	Pôles de proximité	90	5	5%
	Pôles secondaires	805	201	25%
	Total secteur	895	206	
TOTAL SCOT	Pôles de proximité	925	46	5%
	Pôles secondaires	1 985	496	25%
	Coulommiers	2 580	645	25%
	Total	5 490	1 188	

Le SCOT prévoit (sans imposer) une programmation de 5 % de logements aidés au sein des pôles de proximité et 25 % dans les autres pôles.

III- Développement de l'habitat - bilan

Diversification du parc de logements

	2009			
	Propriétaires	Locations dans le privé	Locations HLM	Logés gratuit
CC de la Brie des Moulins	84,0%	11,2%	2,8%	2,1%
CC Pays de Coulommiers	64,3%	17,5%	15,5%	2,6%
SCoT	**67,9%**	**16,4%**	**13,2%**	**2,5%**
France	57,6%	25,1%	14,6%	2,7%
Ile-de-France	47,5%	27,3%	21,9%	3,3%
Seine-et-Marne	63,2%	18,0%	16,6%	2,3%

Source : RP du SCOT 2014

	LA	RP	taux
Ex Pays de Coulommiers	2254	18571	12,1%
Ex Brie des Moulins	102	3420	3,0%
TOTAL SCOT	**2356**	**21991**	**10,7%**

Source : INSEE 2016 – RP = Résidences principales LA = logements aidés

Bilan

En 2009, 13,2 % de logements aidés sur le territoire du SCOT.

En 2016, ce taux est passé à 10,7 %, il a progressé sur les communes de l'ex Brie des Moulins mais a baissé sur l'ex CCPC, sous l'effet de la construction d'un plus grand nombre de logements privés que de logements aidés.

Nombre de logements aidés en 2018

(source : demande logement social.gouv.fr)

	Nombre de logements aidés en 2018
Coulommiers	**2240**
Boissy-le-Châtel	3
Mouroux	52
Pays de Coulommiers	**55**
Faremoutiers	54
Guérard	0
Pommeuse	57
Brie des Moulins	**111**
Pôles secondaires	**166**
Amillis	0
Aulnoy	0
Beautheil - Saints	0
Mauperthuis	0
Chauffry	0
La Celle-sur-Morin	0
Chailly-en-brie	0
Chevru	0
Dagny	0
Giremoutiers	0
Hautefeuille	4
Maisoncelles-en-brie	0
Marolles-en-Brie	0
Saint-Augustin	0
Pézarches	0
Touquin	0
Pays de Coulommiers	**4**
Dammartin-sur-Tigeaux	0
Brie des Moulins	**0**
Pôles de proximité	**4**
TOTAL	2410

III – Bilan du SCOT au regard des évolutions démographiques, économiques de l'habitat et des équipements

C - Développement économique

III- Développement économique - orientations

Les objectifs économiques du bassin de vie de Coulommiers s'articulent autour de deux grands axes :

- Le renforcement du pôle économique de l'agglomération de Coulommiers,
- Des politiques économiques ciblées irriguant l'ensemble du territoire.

Les objectifs économiques en chiffres

Un objectif de **création de 4 250 emplois.** Cet objectif d'emplois génère des besoins fonciers évalués à **74 hectares** de nouvelles surfaces dédiées aux activités incluant :

• l'aménagement d'un Parc d'Activités structurant à l'entrée ouest de l'agglomération de Coulommiers (20 ha) ;

• l'extension des Parcs d'Activités de la Prairie Saint-Pierre et des Longs Sillons sur la commune de Chailly-en-Brie (34 ha) ;

• des opérations d'aménagement et d'immobilier économique dans les polarités secondaires (20 ha).

La recherche d'une efficacité foncière dans le cadre des nouvelles urbanisations économiques implique l'atteinte d'une **densité moyenne de 20 emplois / ha** sur l'ensemble des nouveaux parcs.

Une **part majoritaire (66 % à l'échelle de l'ensemble des communes) des emplois** sera créée **dans le tissu urbain.**

III- Développement économique - orientations

Armature économique

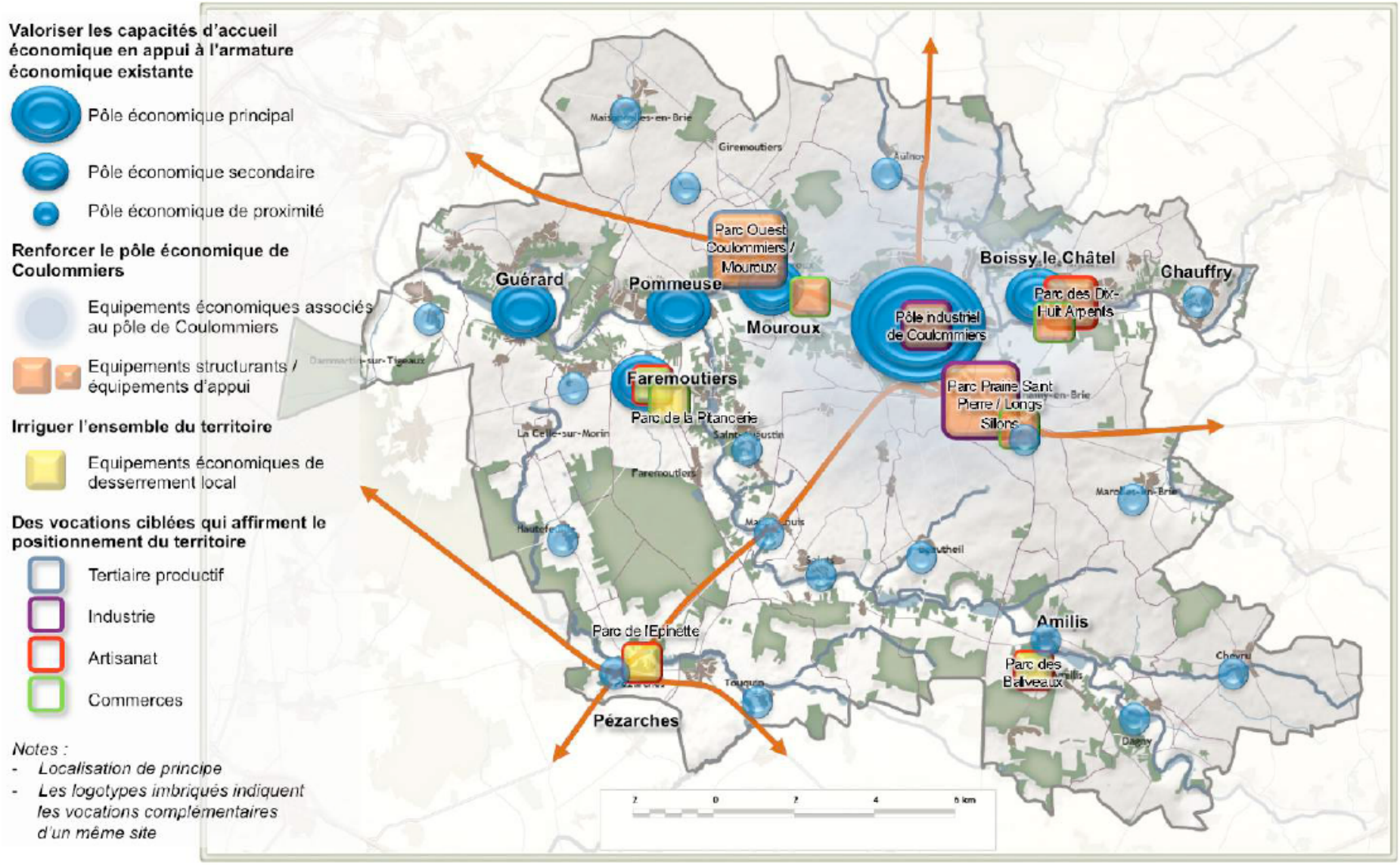

III- Développement économique - bilan

Evolution de l'emploi

NB : les données de base disponibles dans le RP du SCOT prennent comme référence le canton de Coulommiers en 2006

Les principaux indicateurs économiques en 2006 par canton

Cantons	Population	Emploi 2006	Emplois 99	IAE	Taux d'évolution annuel 99/2007	Actifs	Taux d'activité (%)
Coulommiers	36 535	11 021	9 723	67,4	1,58%	24 078	69,1
Seine et Marne	1 289 510	433 236	381 196	72,7	1,61%	870 070	63,5
Ile-de-France	11 598 844	5 572 240	5 042 724	104,8	1,26%	7 894 501	62,6
France	61 795 007	25 459 773	22 774 306	98,7	1,40%	40 185 782	55,9

IAE - Indice d'attractivité économique : actifs occupés résidant dans le territoire / emplois du territoire

Commune	Nombre d'emplois	Chômeurs 15-64 ans	Actifs 15-64 ans	indicateur de concentration d'emploi
Amillis	**237**	**33**	**388**	**0,6**
Aulnoy	**91**	**11**	**190**	**0,5**
Boissy-le-Châtel	**372**	**157**	**1481**	0,3
La Celle-sur-Morin	126	65	713	0,2
Chailly-en-Brie	**305**	**75**	**746**	0,4
Chauffry	117	49	515	0,2
Chevru	119	58	579	0,2
Coulommiers	**7594**	**1037**	**6776**	**1,1**
Dagny	42	6	161	0,3
Dammartin-sur-Tigeaux	164	32	560	0,3
Faremoutiers	**588**	**125**	**1404**	0,4
Giremoutiers	18	4	73	0,2
Guérard	252	91	1254	0,2
Hautefeuille	**248**	**3**	**161**	**1,5**
Maisoncelles-en-Brie	151	26	430	0,4
Marolles-en-Brie	**108**	**21**	**210**	**0,5**
Mauperthuis	43	25	267	0,2
Mouroux	**813**	**302**	**2648**	0,3
Pézarches	43	19	210	0,2
Pommeuse	**408**	**148**	**1500**	0,3
Saint-Augustin	176	65	842	0,2
Beautheil-Saints	218	83	1032	0,2
Touquin	97	64	641	0,2
Total	**12328**	**2499**	**22780**	**0,54**

Source INSEE 2019 (données 2016)

Bilan

12328 emplois pour 22780 actifs, **soit 0,54 emplois par actif résidant sur le territoire.**

2500 chômeurs, dont plus de 1000 à Coulommiers, et 300 à Mouroux.

Principaux pôles d'emplois :
Coulommiers (7594), Mouroux (813) Faremoutiers (588).

Des taux d'emploi importants à Hautefeuille (1,5) et Coulommiers (1,1).

III- Aménagement commercial - orientations

Objectifs poursuivis en matière d'aménagement commercial :

• assurer un équilibre, une cohérence et une complémentarité entre les différentes formes de commerce et les différents pôles commerciaux du territoire, notamment entre les centre-villes et les zones commerciales périphériques ;

• maintenir et renforcer le commerce de proximité dans les centres villes, les quartiers, et les centres bourgs ;

• contribuer à un développement durable du territoire notamment par la qualité paysagère et architecturale des équipements commerciaux actuels et futurs.

III- Aménagement commercial - orientations

Orientations en matière de commerce de proximité

Conforter en priorité le commerce de centre-ville et de centre-bourg

Dans le Bassin de Vie de Coulommiers, l'appareil commercial s'organise en appui à l'organisation polarisée du territoire :

- La commune de Coulommiers constitue **le pôle principal** donnant accès à une offre dense et diversifiée, le renforcement de la fonction commerciale de son centre-ville constitue un objectif prioritaire, s'appuyant sur la qualité du patrimoine architectural du cœur de ville et sa mise en valeur.
- Les communes **pôles secondaires** proposent une offre courante mais structurante pouvant s'adresser à leurs populations et celles des communes voisines. La préservation et le renforcement du dynamisme commercial de leurs centres-villes doivent être favorisés à travers des dispositions prises dans les PLU.

- **Dans les autres communes**, le SCOT vise :
  - au maintien des activités existantes en mettant en œuvre les leviers d'actions permettant d'assurer la pérennité des commerces existants ;
  - au développement de la fonction commerciale de proximité au sein des centres bourgs en permettant l'accueil des commerces satisfaisant les besoins quotidiens des habitants au sein des enveloppes urbaines existantes ou futures des bourgs centre.

III- Commerces et services – état des lieux 2009

L'offre de services marchands et non marchands par commune
(Source : BPE 2009)

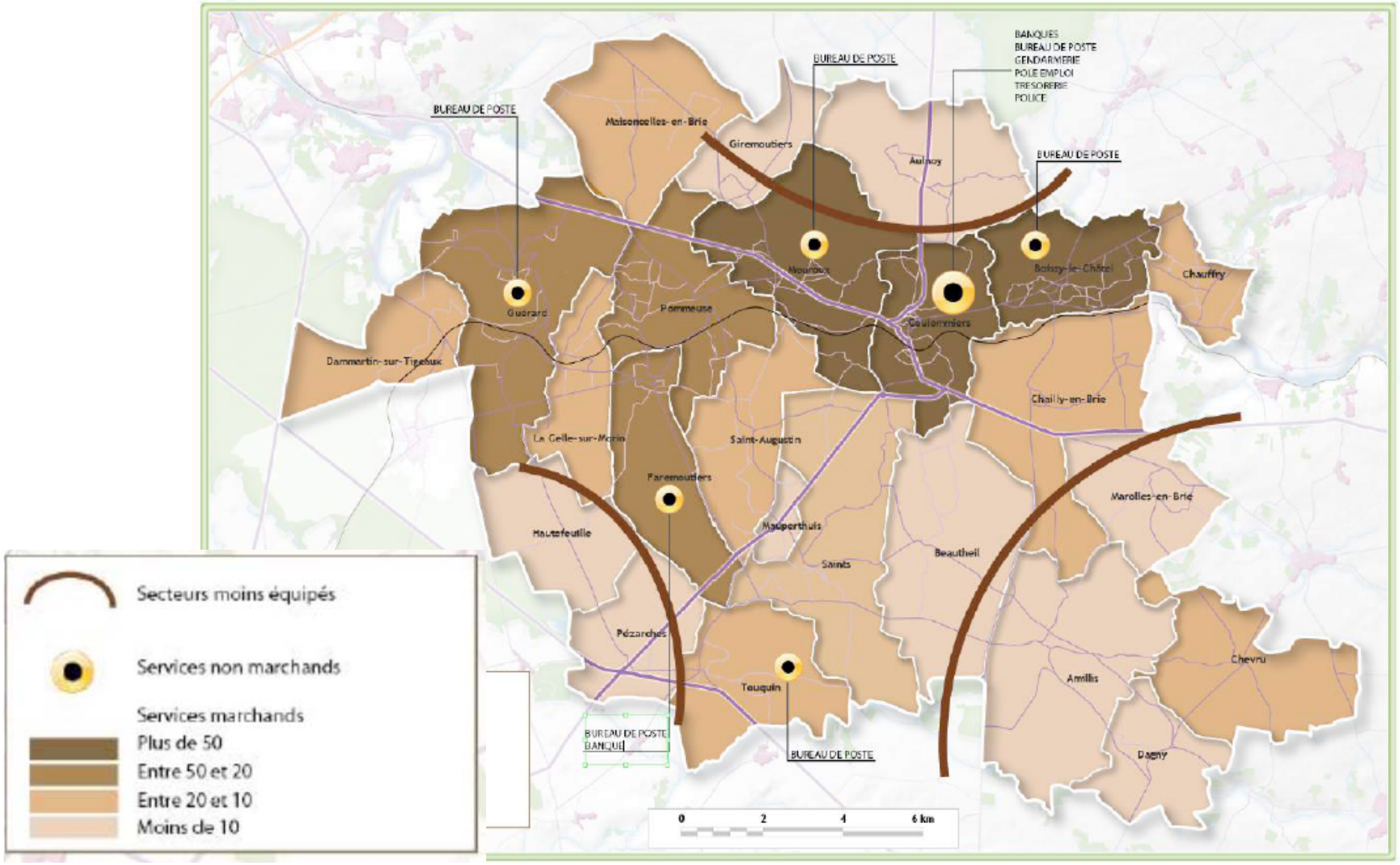

III- Commerces et services – état des lieux 2018 et bilan

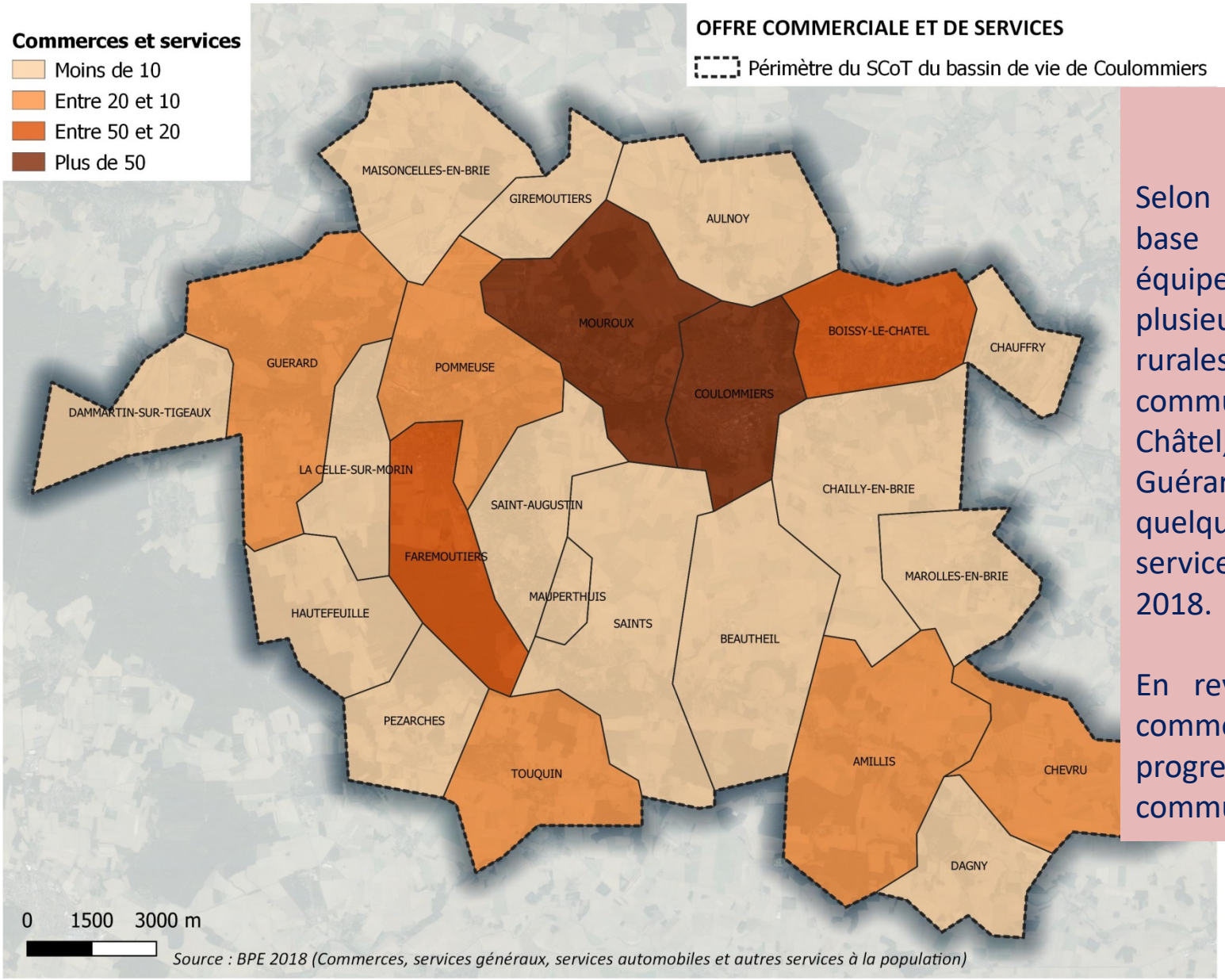

Source : BPE 2018 (Commerces, services généraux, services automobiles et autres services à la population)

Bilan

Selon les données de la base permanente des équipements de l'INSEE, plusieurs communes rurales ainsi que les communes de Boissy le Châtel, Pommeuse et Guérard ont perdu quelques commerces et services entre 2009 et 2018.

En revanche l'offre de commerces et services a progressé sur la commune d'Amillis.

III- Aménagement commercial

Parc commercial des Longs Sillons au sud de Coulommiers (commune de Chailly-en-Brie) – superficie de la ZACOM : 34 ha dont 34 ha en extension.

Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM) des Longs-Sillons – Coulommiers Sud / Chailly-en-Brie

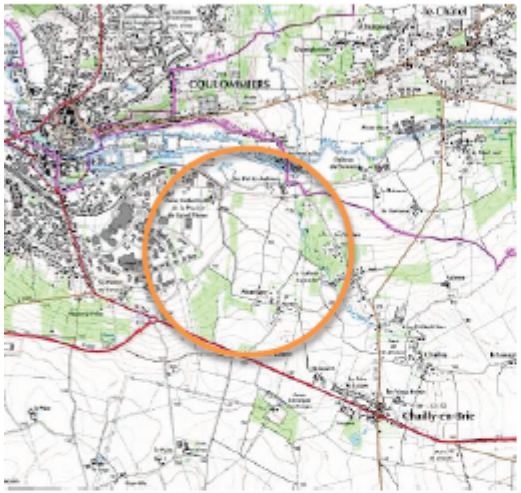

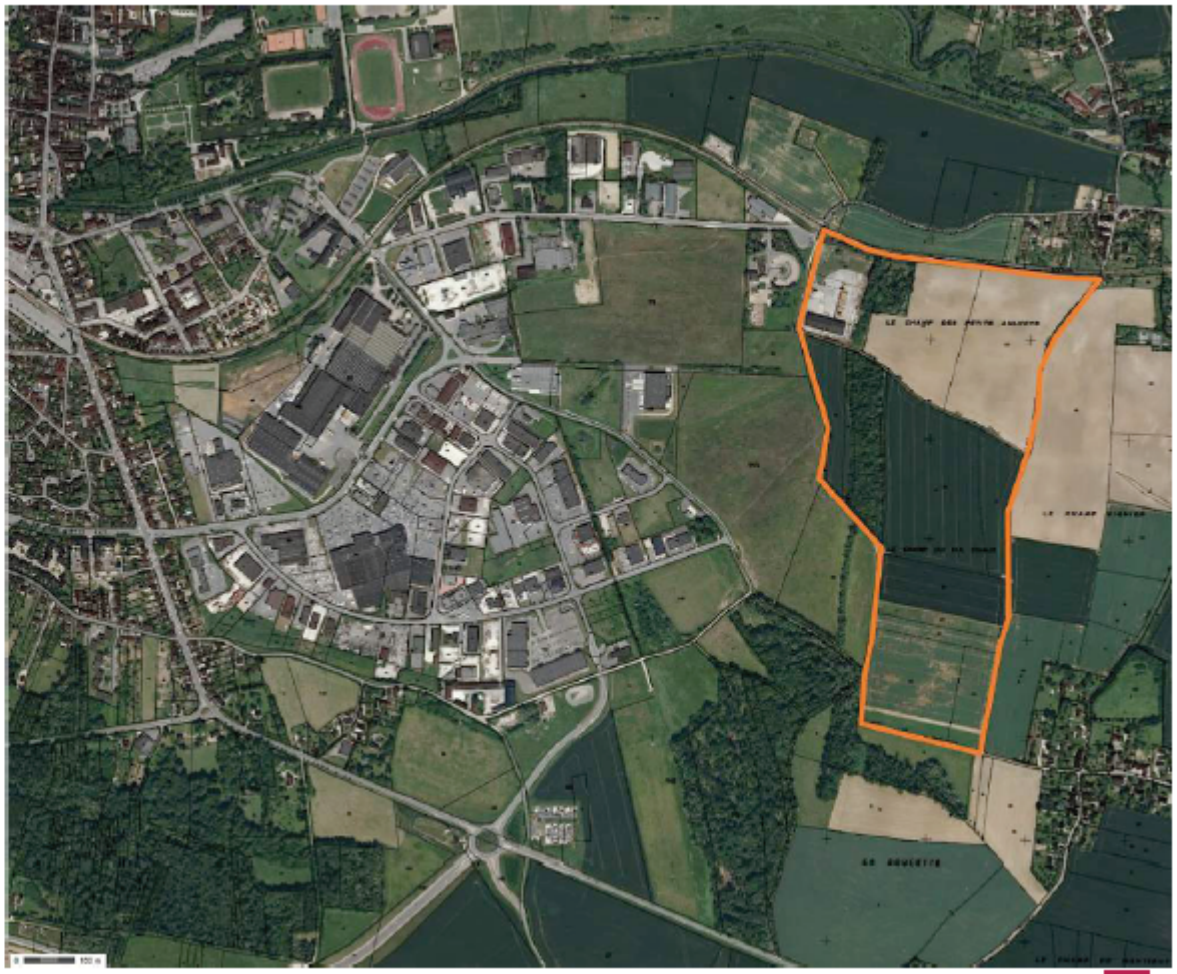

III- Aménagement commercial - bilan

Parc commercial des Longs Sillons au sud de Coulommiers (commune de Chailly-en-Brie) – superficie de la ZACOM : 34 ha dont 34 ha en extension.

Objectifs définis par le SCOT : « le parc commercial des Longs Sillons au sud de Coulommiers (commune de Chailly-en-Brie). Ce parc s'inscrit en continuité du parc d'activités de la Prairie Saint-Pierre et participe à **l'affirmation d'un pôle commercial structurant au sud de l'agglomération**, exerçant une forte attractivité sur l'ensemble du bassin de vie. »

=> Cette zone d'activité n'a pas encore fait l'objet d'un aménagement mais des acquisitions foncières sont en cours.

Elle va sans doute être réduite en surface (27 ha) du fait du contournement de Coulommiers qui va empiéter sur le périmètre.

L'agglomération souhaite aujourd'hui préserver le commerce de proximité et donc limiter le développement des zones commerciales. Les activités de logistique ne sont pas non plus souhaitées car trop gourmandes en foncier et peu génératrices d'emplois. **Cette zone aurait plutôt vocation à accueillir des TPE et PME dans le domaine de l'artisanat et de l'industrie non nuisante.**

Par ailleurs, rue du Jariel à COULOMMIERS : poursuite de la viabilisation du parc « Les longs Sillons » (1,75 ha).

III- Aménagement commercial

Parc commercial de Mouroux – superficie de la ZACOM : 14 ha dont 4 ha en extension

Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM) de Mouroux

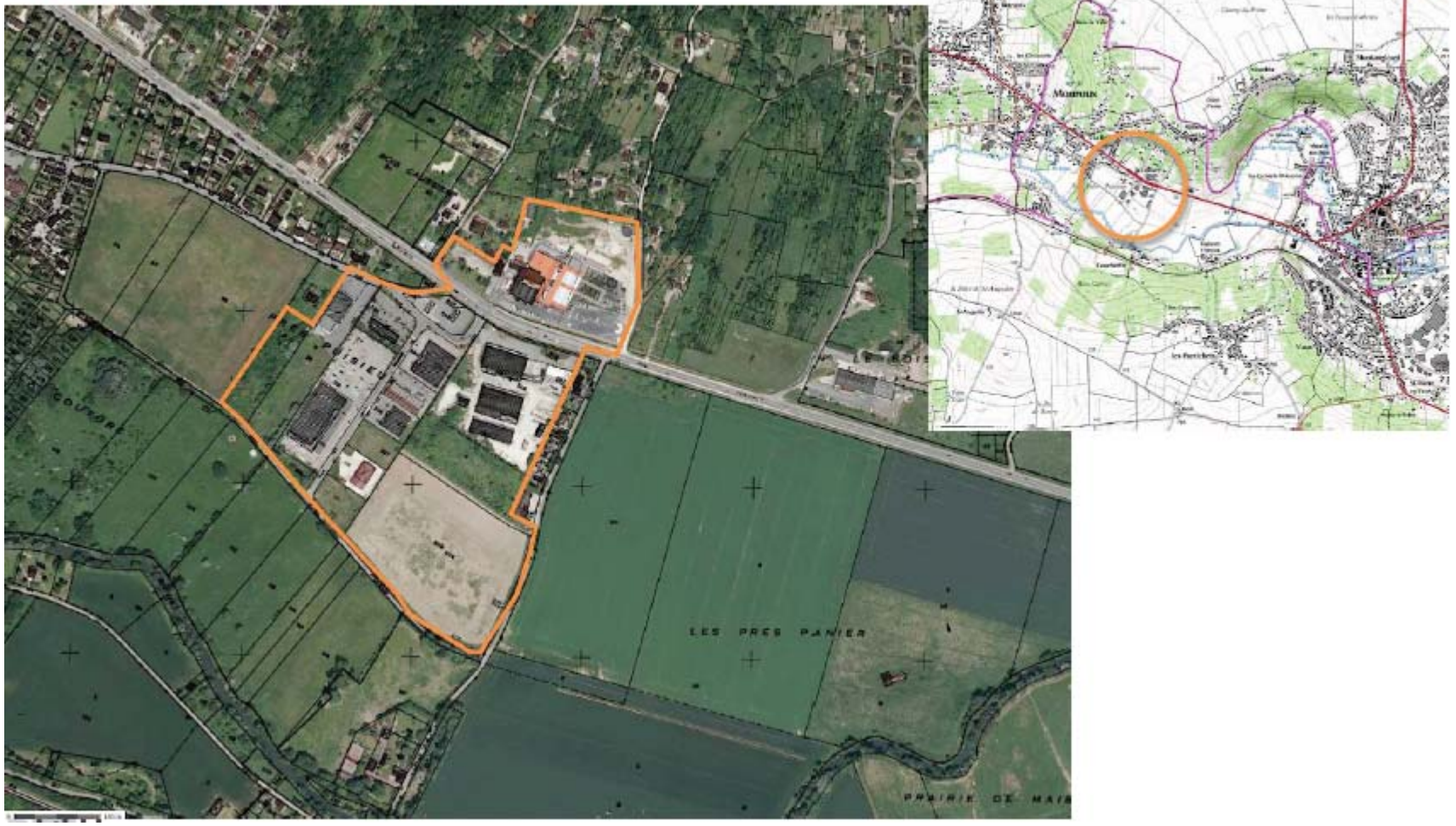

III- Aménagement commercial- bilan

Parc commercial de Mouroux – superficie de la ZACOM : 14 ha dont 4 ha en extension

Zone communale – Pas d'évolution depuis l'approbation du SCOT, sauf démolition des bâtiments situés avenue de Paris (avant la station essence). Reste 5 ha au Sud Est, 1,18 ha au Sud-Ouest et 0,5 ha au Nord de Jardiland, **soit 6,68 ha environ au total.**

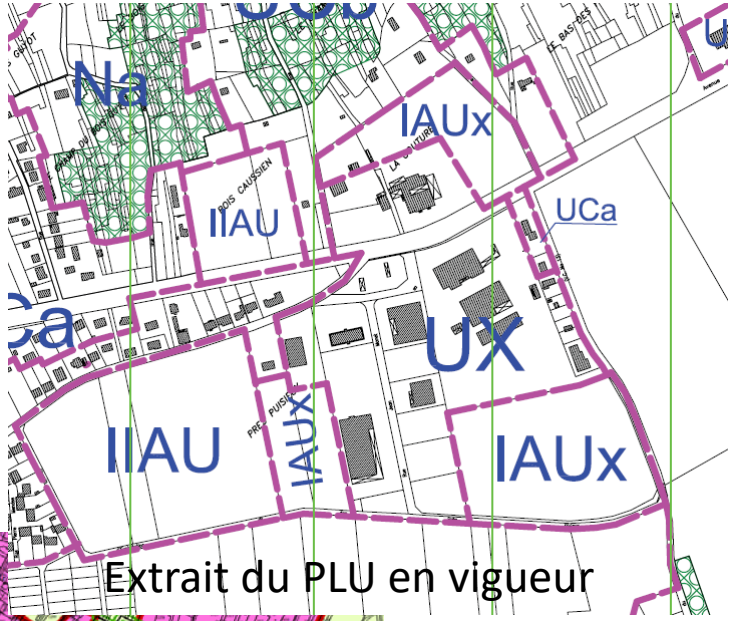

Extrait du PLU en vigueur

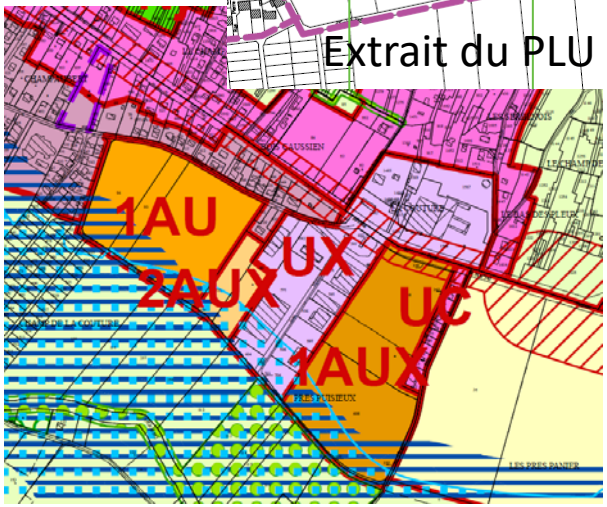

Extrait du PLU arrêté

III- Aménagement commercial

Parc commercial de Faremoutiers – superficie de la ZACOM : 4 ha dont 4 ha en extension.

Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM) de Faremoutiers

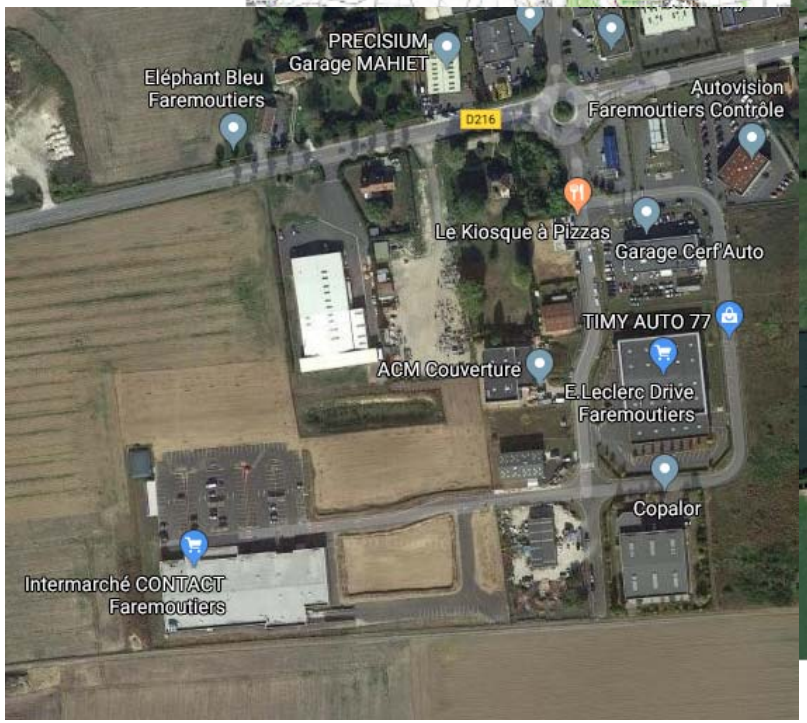

III- Aménagement commercial - bilan

Parc commercial de Faremoutiers – superficie de la ZACOM : 4 ha dont 4 ha en extension.

Le SCOT prévoit l'extension du parc de la Pitancerie à Faremoutiers avec un fort enjeu en termes d'insertion paysagère du fait de sa proximité géographique avec le tissu urbain et de sa position en entrée de ville. Ce parc a vocation à accueillir une grande diversité d'entreprises, du commerce à l'artisanat, en passant par des services ou des petites industries.
2,9 ha environ ont été aménagés au sein de cette zone entre 2016 et 2018 (intermarché contact)

III- Développement économique - bilan

Autres zones d'intérêt communautaire

Parc d'Activités Ouest de Coulommiers-Mouroux – « plateau de Voisins – Mouroux »
SCOT : « Parc à vocation tertiaire de haute qualité environnementale et urbaine : bureaux, locaux d'activités mais également services à forte valeur ajoutée (ex : hôtels d'entreprises, salle de réunion, restauration collective, gardiennage,…). **Commerce et logistique y sont exclus** sauf besoins directs liés à la zone. »

La zone couvre 27 ha environ (il reste actuellement quelques parcelles en cours d'acquisition).
L'aménagement n'a pas débuté dans l'attente notamment de la fin des fouilles archéologiques. De plus, le SCOT octroie 19 ha à vocation d'activités économiques à mutualiser entre Pommeuse et Mouroux, ce qui ne permet pas le développement de cette zone. Le PLU de Mouroux arrêté en 2017 prévoit au total 34 ha d'extensions à vocation d'activité, dont 27 ha sur ce site.

	EXTENSIONS					
	Surfaces allouées par le SCOT		PLU : zones en extension prévues, et non urbanisées à la date d'approbation du SCOT		Différentiel	
	Habitat	Activités**	Habitat	Activités	Habitat	Activités
Coulommiers	**43**	**0**	**43**	**0**	**0**	**0**
Boissy-le-Châtel	28	4	non connu	non connu		
Mouroux (données PLU arrêté)		9 à 19	10,5	34		
Pays de Coulommiers	**28**		**10,5**	**34**		
Faremoutiers	19	4	7,7	1,2		
Guérard		0	3,72	0		
Pommeuse		5 à 15	2,35	1,7		
Brie des Moulins	**19**		**13,77**	**2,9**		
Pôles secondaires	**47**	**32**	**24,27**	**36,9**	**22,73**	**-4,9**

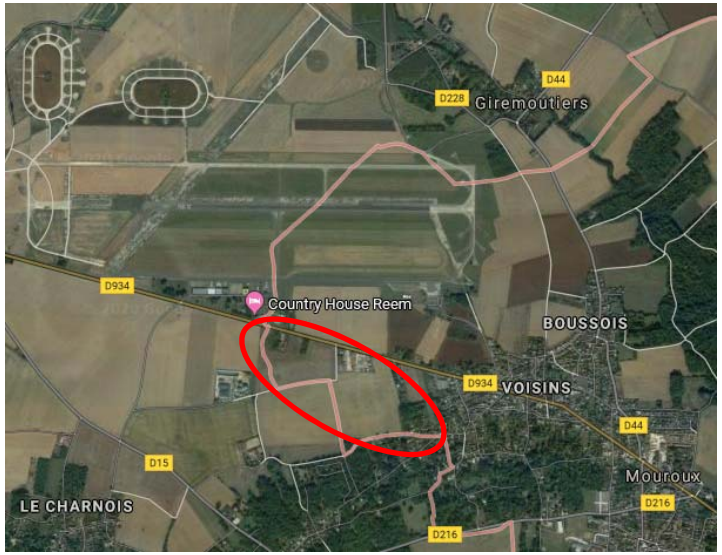

III- Développement économique - bilan

Confortement des parcs existants

Boissy Le Châtel

Zone artisanale des 18 arpents : (4 ha) parc existant à conforter

Actuellement, poursuite de la viabilisation sur 10 819 m² (1,08 ha).

Hôtels d'entreprise

La communauté d'agglomération est en charge de la gestion des deux hôtels d'entreprise, à Amillis et à Pommeuse.

Elles est propriétaires des locaux et les loue à des entreprises ou personnel médical et paramédical en ce qui concerne l'hôtel de Pommeuse.

III- Développement économique – bilan et projets

Confortement des parcs existants :

Parc d'activités de l'Epinette à Pézarches

Le SCOT prévoit la requalification et la densification (sans extension de l'emprise) du parc d'activités de l'Epinette à Pézarches, comprenant une requalification paysagère, la recommercialisation de bâtiments vacants et d'aménagement de liaisons douces avec le futur nœud d'intermodalité (aménagement d'un arrêt car et d'un parc relais d'une vingtaine de places de stationnement). La vocation de ce parc est l'accueil d'activités de petit artisanat et de services.

Le SCOT prévoit également le **renforcement du Parc Les Baliveaux à Amillis**, avec extension possible de 4 ha.

La CA porte actuellement un projet de 3 ha sur cette zone.

III – Bilan du SCOT au regard des évolutions démographiques, économiques de l'habitat et des équipements

D - Développement du tourisme

III- Tourisme - orientations

Orientation

Renforcer la vocation touristique du bassin de vie

Le territoire a vocation à développer une économie touristique se positionnant en appui aux grands sites touristiques départementaux. Il vise donc à renforcer sa capacité d'accueil diffuse en misant sur un tourisme de type « rural ». Ce positionnement induit :

- la mise en place d'une offre de **formation** sur les métiers du tourisme,
- le développement **d'activités et d'animation pour développer des courts séjours** autour de la découverte des spécificités du territoire : découverte de la gastronomie et du terroir de la Brie et du patrimoine bâti et paysager du Bassin de Vie,
- le développement et la **valorisation de locomotives touristiques** telles que la Commanderie des Templiers, le Centre d'Art Contemporain (création d'un village d'Art contemporain), la Foire Internationale aux Fromages et aux Vins et la création de la Maison des Fromages de Brie,
- la **création d'hébergements** sur l'ensemble du territoire : hôtellerie de 3 ou 4 étoiles, création de gîtes et de chambres d'hôtes,
- le maintien de **possibilités de changement de destination des bâtiments agricoles** de qualité, notamment vers une vocation touristique dans la perspective d'y accueillir de l'hébergement touristique, des équipements de transformation ou de vente (dans une logique de développement des circuits courts).

III- Tourisme – état des lieux 2014

Diagnostic 2014

Globalement le secteur présente une offre touristique cohérente qui se compose d'un patrimoine bâti et naturel riche et d'événements attractifs comme la Foire internationale au fromage et au vin, les jeux intervillages, le salon d'automne des produits de la nature (la Saint-Fiacre), etc.… Un office du tourisme est présent sur le territoire, à Coulommiers.

L'amorce d'un tourisme culturel : le projet Galleria Continua

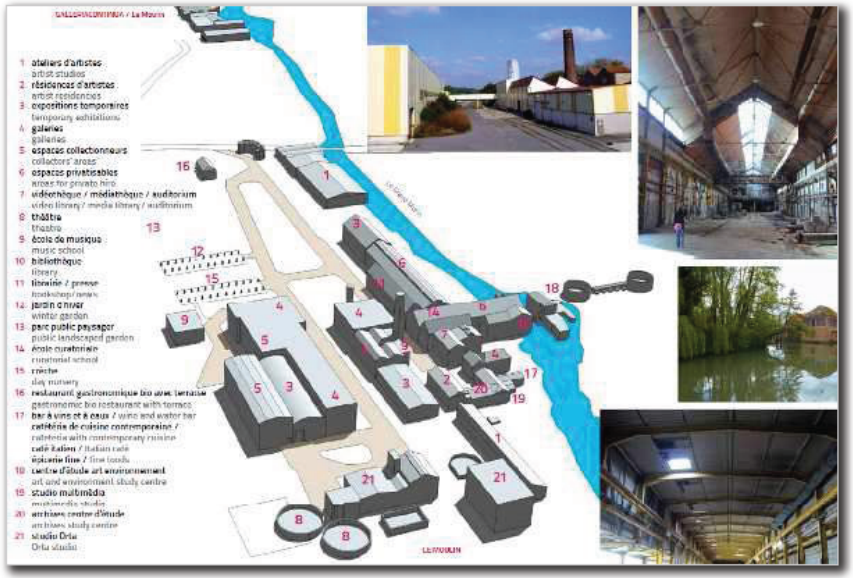

Un équipement majeur, la Galleria Continua a été inaugurée le 21 octobre 2007. Le site dit « des Moulins » à Boissy le Châtel accueille plusieurs fois par an des projets et des expositions d'œuvres d'art monumentales d'artistes des cinq continents.

III- Tourisme – état des lieux 2014

Diagnostic 2014 – capacités d'hébergement

Globalement le secteur présente une capacité d'hébergement assez faible (4 hôtels), 3 hôtels « plein air », 6 gîtes et meublés, 12 chambres d'hôtes.

Tableau récapitulatif de l'offre d'hébergement du Bassin de vie de Coulommiers

	nb étab.	*nb. lits*	*%*
total hôtellerie	**4**	**354**	**20%**
0 étoile	2	134	38%
1 étoile	1	175	49%
2 étoiles	2	45	13%
total HPA	**3**	**1 263**	**71%**
1 étoile	1	120	10%
3 étoiles	2	1 143	90%
gîtes et meublés	**6**	**57**	**3%**
gîte de groupe	1	17	30%
1 épis / clé	1	5	9%
2 épis / clé	2	12	21%
3 épis / clé	2	23	40%
chambres d'hôtes	**12**	**106**	**6%**
non classé	3	19	18%
2 épis	3	28	26%
3 épis	6	59	56%
total	**25**	**1 780**	**100%**

III- Tourisme – bilan 2014-2020

Evolution depuis 2014 : Edition d'une brochure « où manger et dormir à Coulommiers et son Pays ».

Bilan

3 communes possèdent une offre d'hôtellerie : Coulommiers, Mouroux et Faremoutiers

9 communes accueillent des maisons d'hôtes ou gîtes

Présence d'un camping à Pommeuse

III- Tourisme - projets

Bilan - zoom sur deux projets :
La maison des fromages à Coulommiers et de la maison de la vigne et du vin

La maison des fromages de Brie à Coulommiers

La communauté d'agglomération souhaite capitaliser sur la réputation mondiale du Brie de Coulommiers en créant **un centre d'interprétation dédié aux fromages de Brie**. L'équipement sera aménagé dans le couvent des Capucins, dont l'église Notre Dame des Anges, classée Monument Historique, abrite le musée municipal. L'ensemble constituera un **équipement culturel et touristique** qui aura pour objectif d'attirer **30 000 visiteurs**, invités par la suite à découvrir les autres richesses du territoire. Le coût du projet pour la communauté d'agglomération est estimé à 3.5 M€ HT, avec des subventions attendues de la part du Département, de la Région et de l'Etat. **Le début des travaux est programmé pour début 2020.**

En outre la CACPB porte de projet de création de la maison de la vigne et du vin à Guérard.

III – Bilan du SCOT au regard des évolutions démographiques, économiques de l'habitat et des équipements

E - Développement de l'offre d'équipements

III- Equipements - orientations

Orientation du DOO : Développer de grands équipements structurants

L'objectif est de renforcer la fonction métropolitaine de l'agglomération en s'appuyant sur la santé, la formation et l'éducation. Trois grands projets sont pré-identifiés mais restent à préciser (localisation, programmation, vocation) :

- la création d'un pôle santé autour du renforcement du pôle hospitalier de Coulommiers ;
- la création d'un pôle formation afin d'augmenter l'offre post bac et de répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée dans les filières industrielles, d'éco-construction et touristiques ;
- la création et l'adaptation des équipements scolaires secondaires (collèges et lycées) afin de répondre aux besoins existants (notamment à Faremoutiers) et assurer les conditions d'accueil des futures familles s'installant sur le territoire.

L'accompagnement du développement résidentiel par une offre en équipements et services de proximité adaptée

- Création de centres médicaux dans les pôles secondaires
- Création de services à la petite enfance : crèches et garderies

III- Equipements – état des lieux 2018

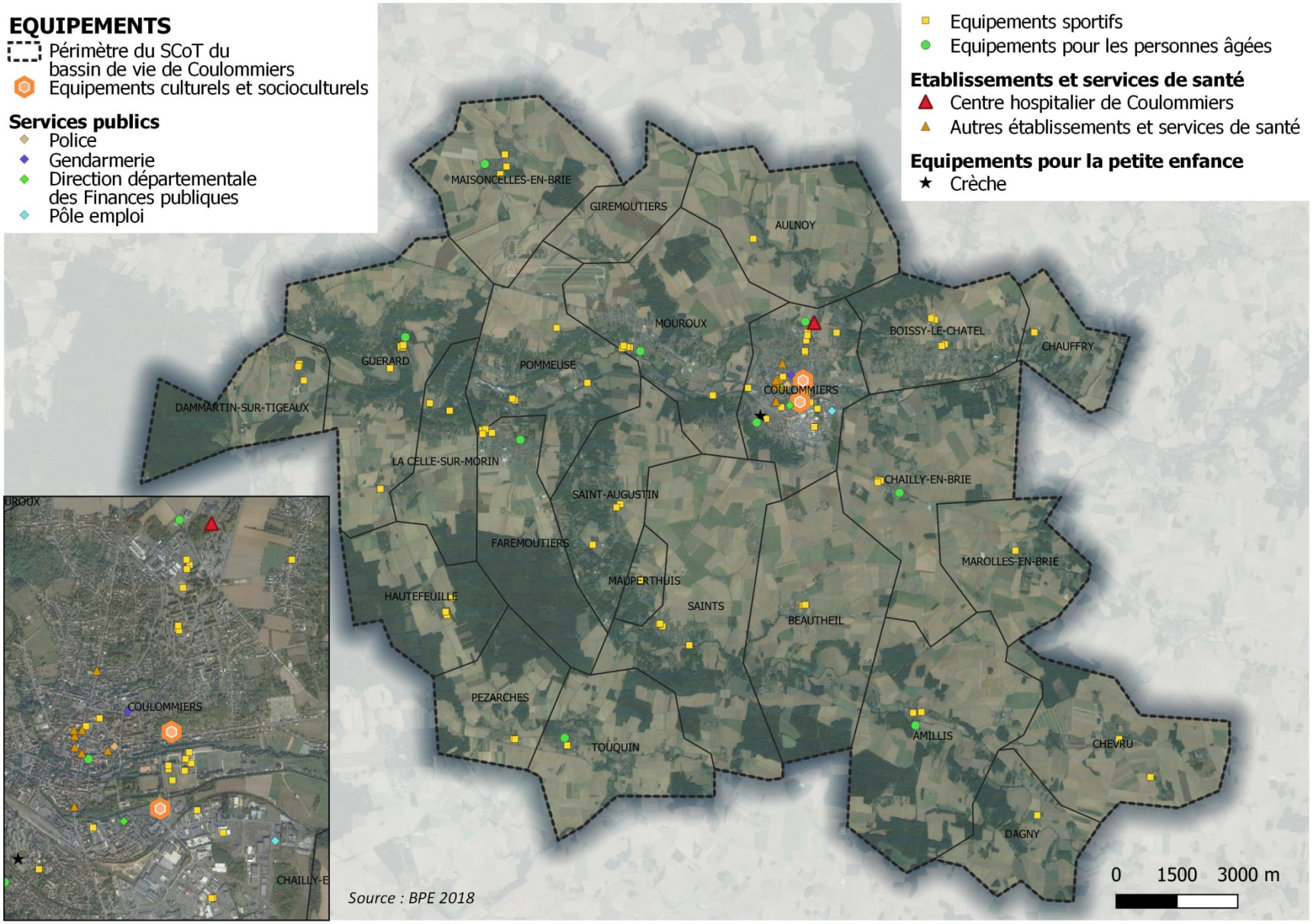

III- Equipements de l'ex CCPC

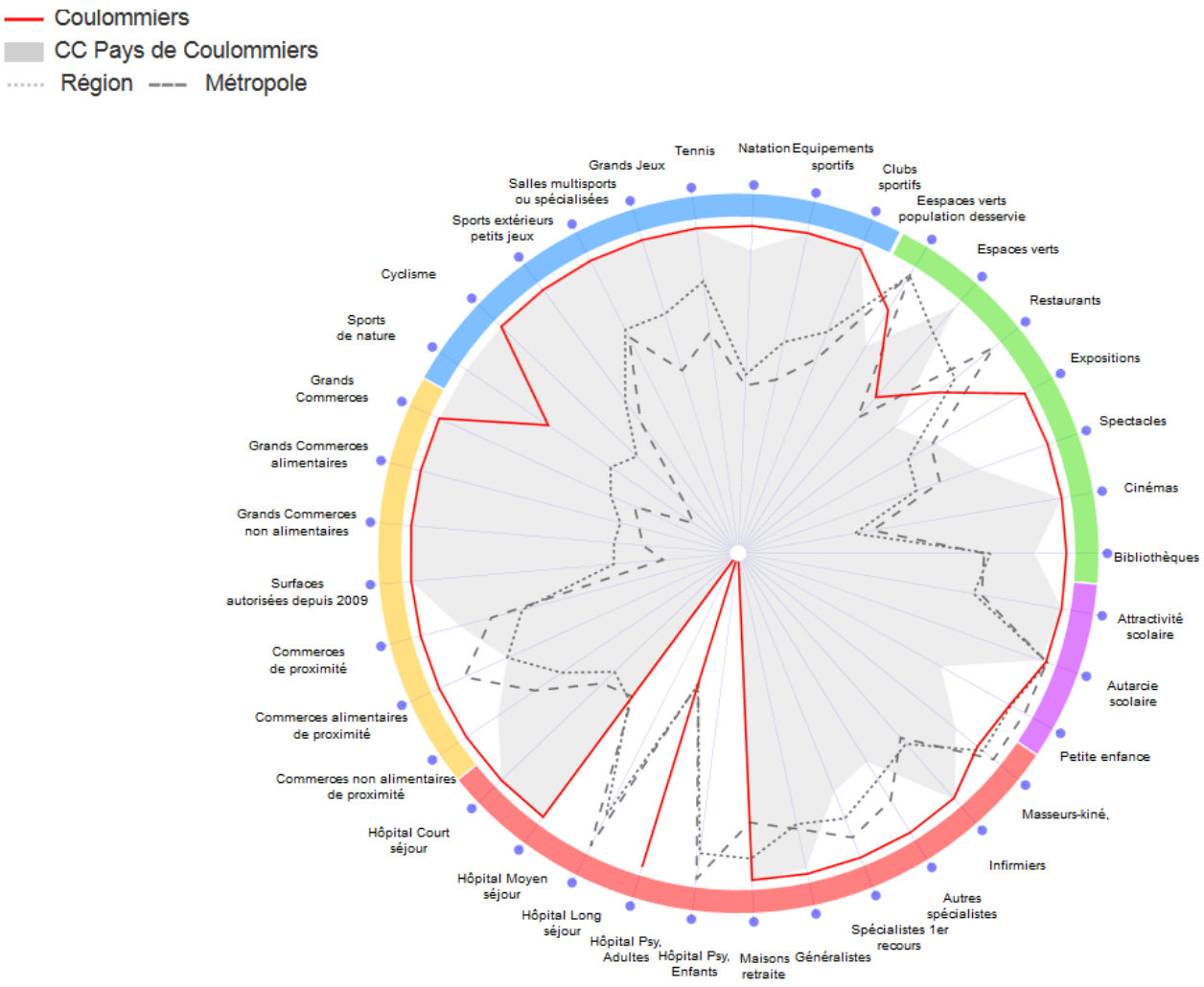

Trait rouge : les niveaux d'équipements (rapportés à la population) de chaque domaine (éducation, santé, sports, commerces, loisirs) pour la commune sélectionnée.

En gris (a-plat de couleur) : les niveaux d'équipements observés sur le territoire de référence.
- Si la courbe rouge est au-dessus de l'a-plat gris : la commune est en moyenne mieux équipée que le territoire de référence.
- Si la courbe rouge est en-dessous : la commune est moins bien équipée dans le domaine considéré.

Au sein de l'ex CCPC, le territoire est mieux doté en équipements eu égard au niveau de population par rapport à la moyenne régionale et nationale.

III- Equipements de l'ex CCPC

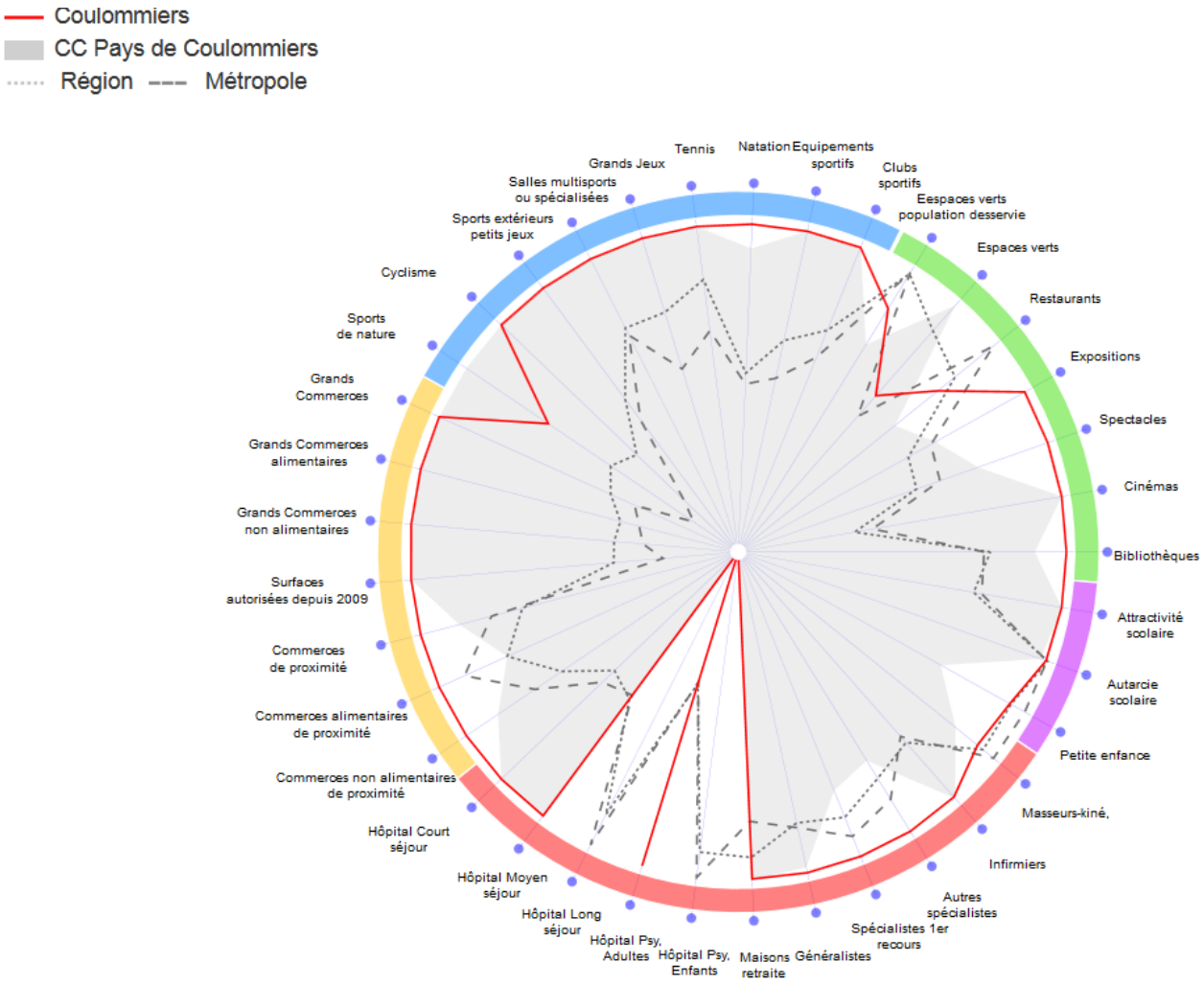

Trait rouge : les niveaux d'équipements (rapportés à la population) de chaque domaine (éducation, santé, sports, commerces, loisirs) pour la commune sélectionnée.

En gris (a-plat de couleur) : les niveaux d'équipements observés sur le territoire de référence.
- Si la courbe rouge est au-dessus de l'a-plat gris : la commune est en moyenne mieux équipée que le territoire de référence.
- Si la courbe rouge est en-dessous : la commune est moins bien équipée dans le domaine considéré.

Au sein de l'ex CCPC, des lacunes en termes d'hôpitaux spécialisés, de restaurants et d'équipements petite enfance. **Bilan** : voir ci-après (équipements petite enfance).

III- Equipements de l'ex CCBM

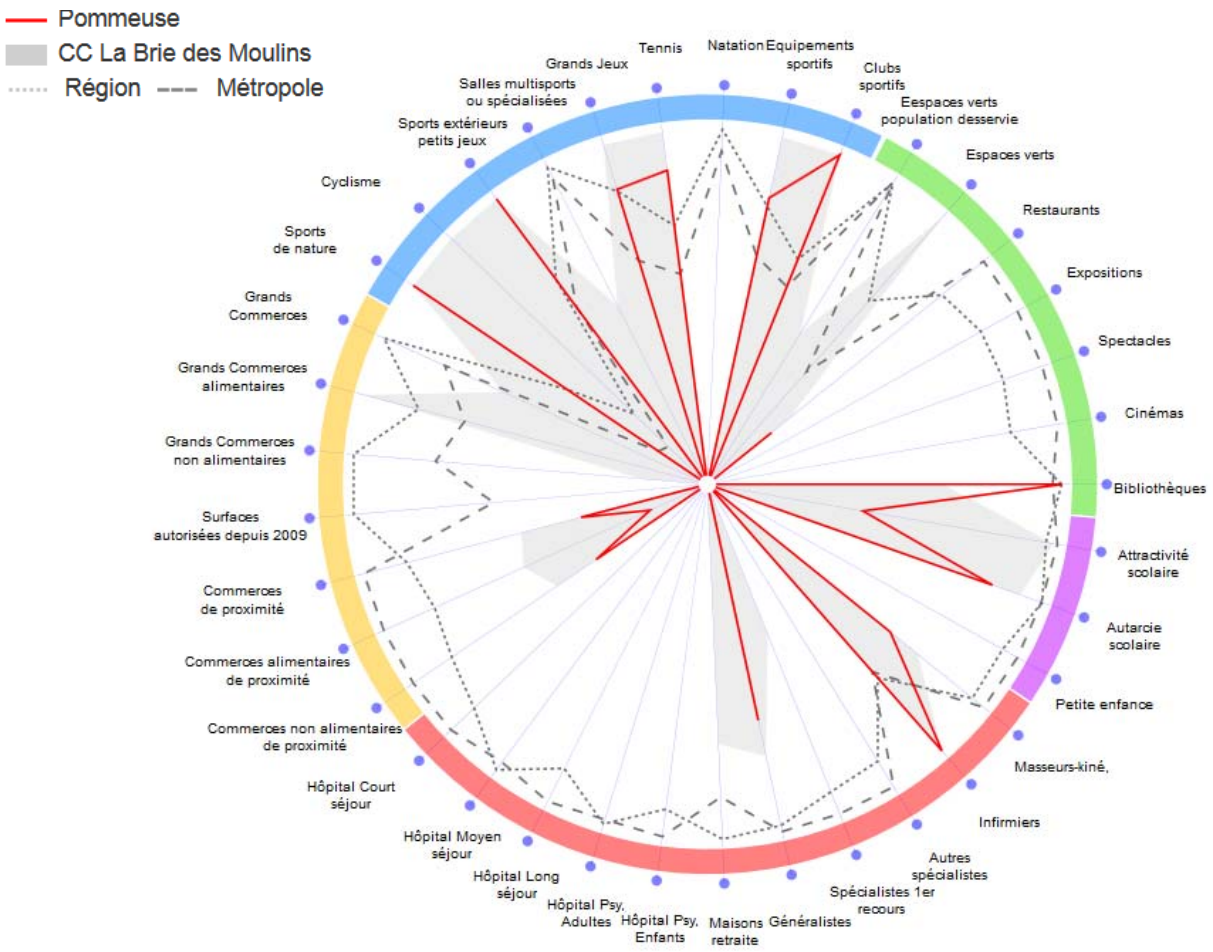

Trait rouge : les niveaux d'équipements (rapportés à la population) de chaque domaine (éducation, santé, sports, commerces, loisirs) pour la commune sélectionnée.

En gris (a-plat de couleur) : les niveaux d'équipements observés sur le territoire de référence.
- Si la courbe rouge est au-dessus de l'a-plat gris : la commune est en moyenne mieux équipée que le territoire de référence.
- Si la courbe rouge est en-dessous : la commune est moins bien équipée dans le domaine considéré.

Au sein de l'ex CCBM, un niveau d'équipement globalement moins bon que la moyenne nationale et régionale, mais des points forts : sport, bibliothèque, médical et paramédical.
BILAN : Ouverture d'une maison de santé à Faremoutiers (2017).

III- Equipements scolaires – Etat des lieux 2009

Les établissements d'enseignement primaire et secondaire sur le territoire de SCOT
(Source : BPE 2009)

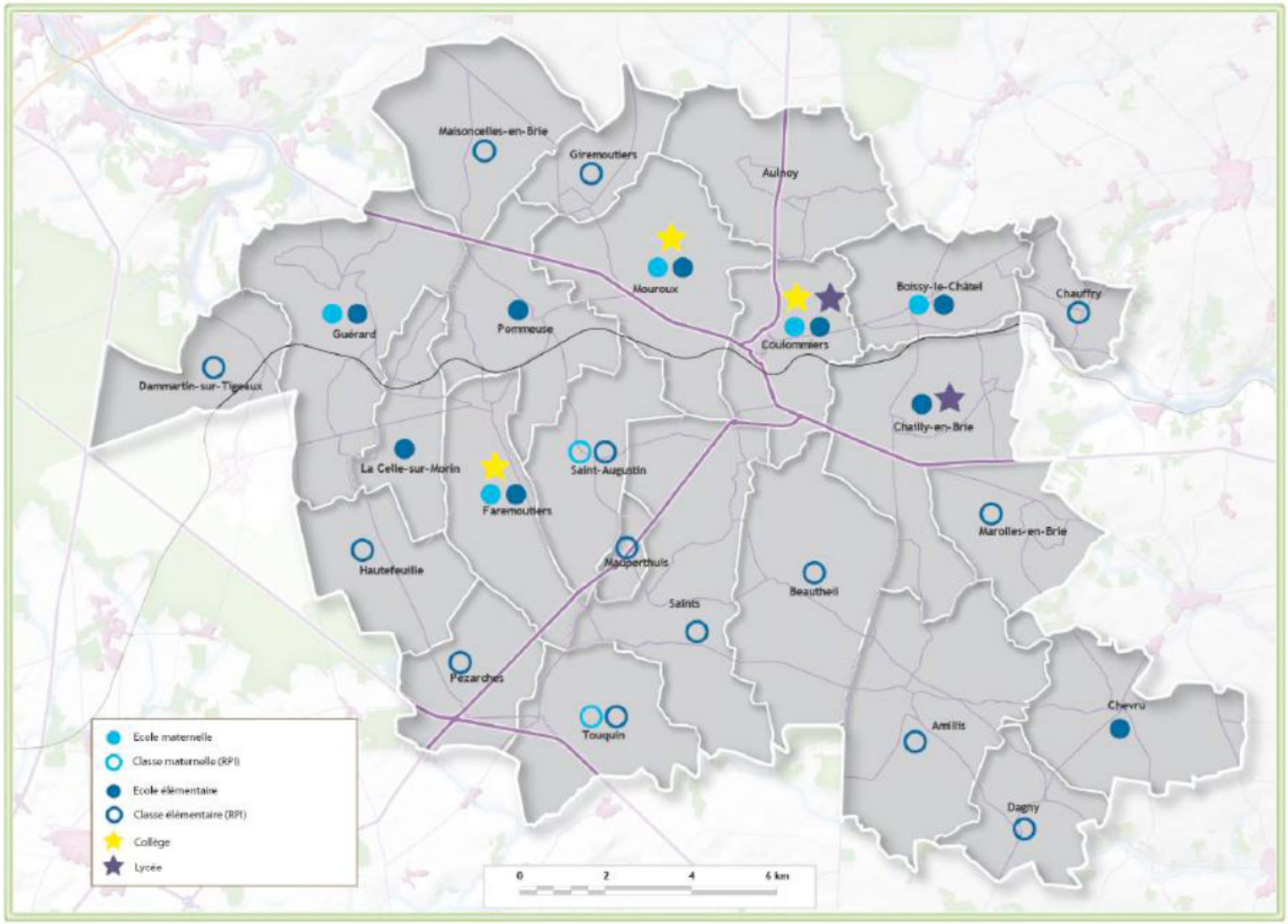

En 2009

2 lycées (dont un lycée agricole à Chailly)

Des collèges à Coulommiers, Mouroux et Faremoutiers

14 écoles élémentaires et 2 écoles maternelles en RPI

III- Equipements scolaires - bilan

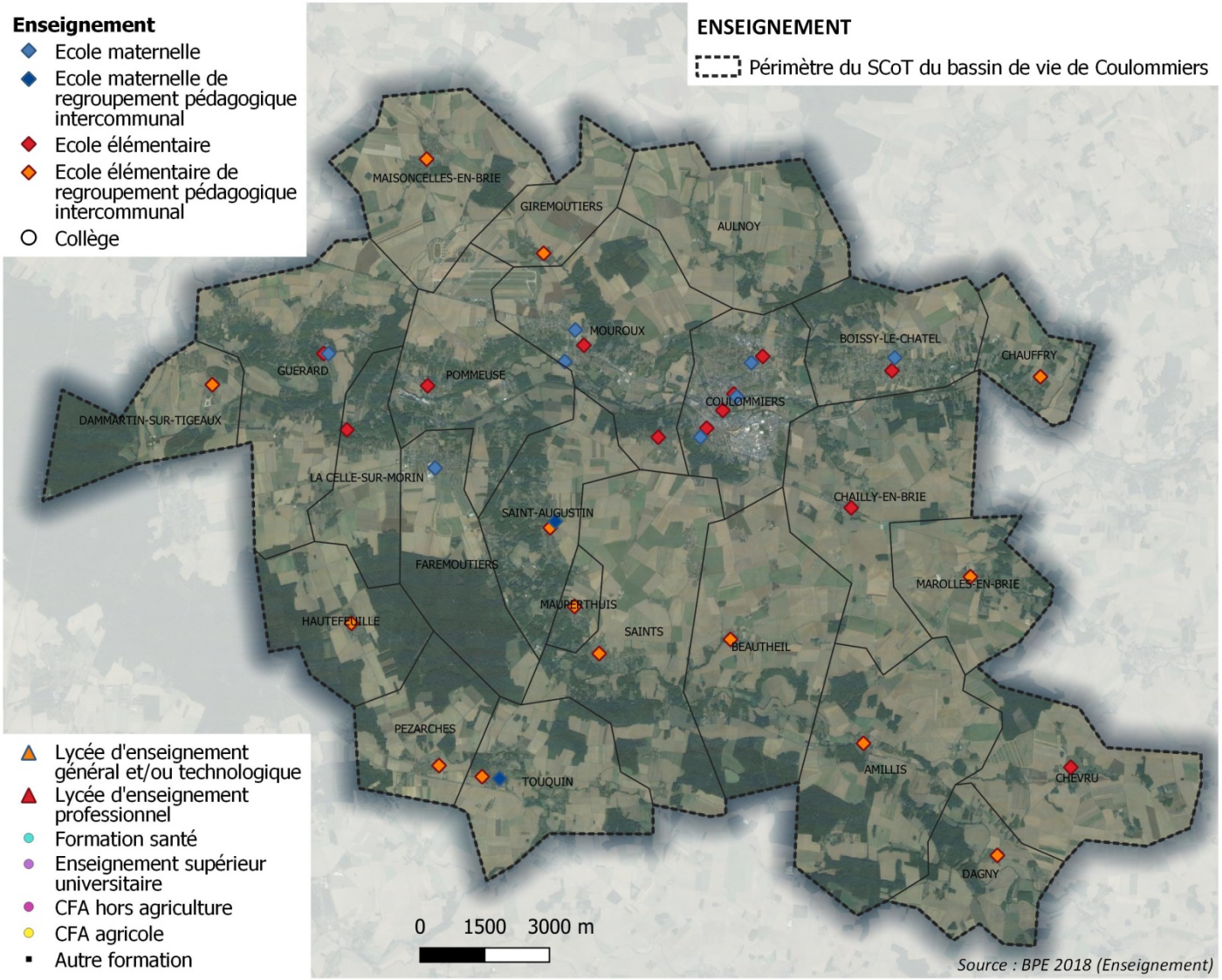

Bilan

Pas de création de lycée ou collège

Pas de changement au niveau des RPI.

III- Equipements périscolaires - bilan

Les différentes structures de loisirs sur le territoire

ALSH en gestion par la commune

ALSH sous convention

ALSH en régie directe par la CACPB

ALSH en délégation de gestion auprès de Charlotte Loisirs

ALSH en délégation de gestion auprès de Familles Rurales

ALSH associatif

Bilan

Depuis 2014, ont été successivement ouvertes les structures de :

- Chailly-en-Brie et La Celle-sur-Morin en 2014,
- Saints en 2016,
- Boissy-le-Châtel en 2017.

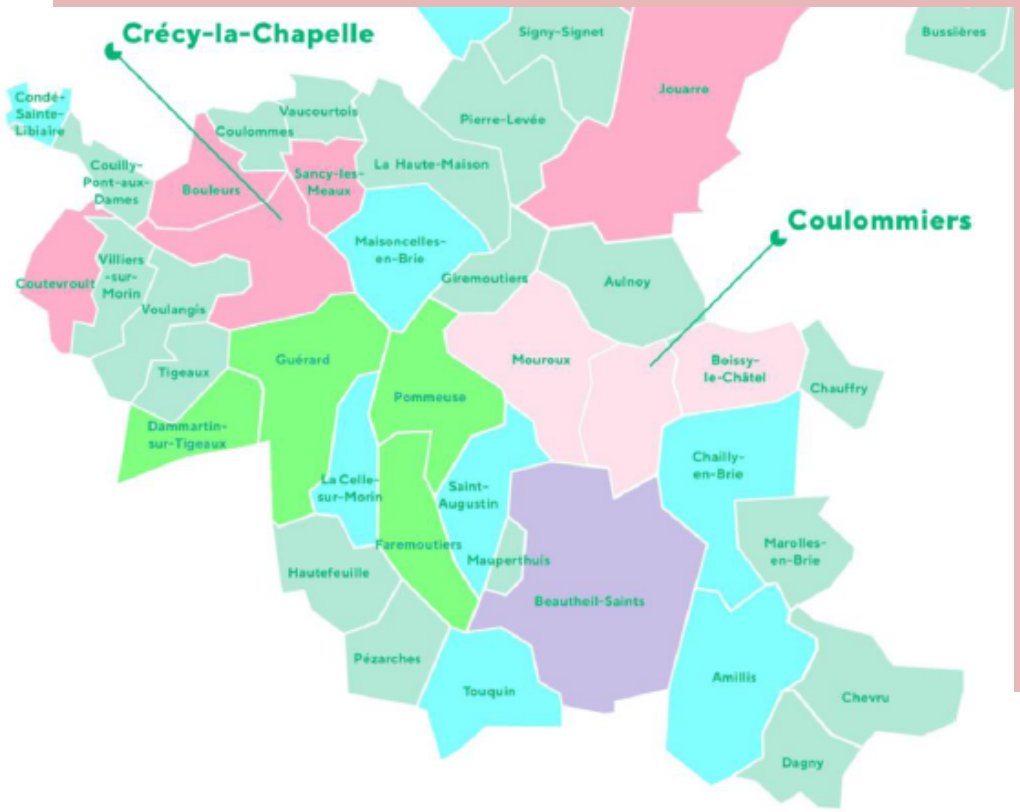

En outre, des travaux ont été engagés sur les ALSH de Dammartin-sur-Tigeaux et Guérard ou encore de travaux de rénovation à Faremoutiers.

La CA a poursuivi cette dynamique, en 2018, avec les projets suivants :

- création d'un ALSH à Coulommiers (capacité de 60 élèves de maternelle et de 60 élémentaires).
- création d'un accueil de loisirs sans hébergement à Mouroux
- agrandissement de la structure existante de Pommeuse.

III- Equipements « petite enfance » - bilan

Les structures gérées par la Communauté d'agglomération

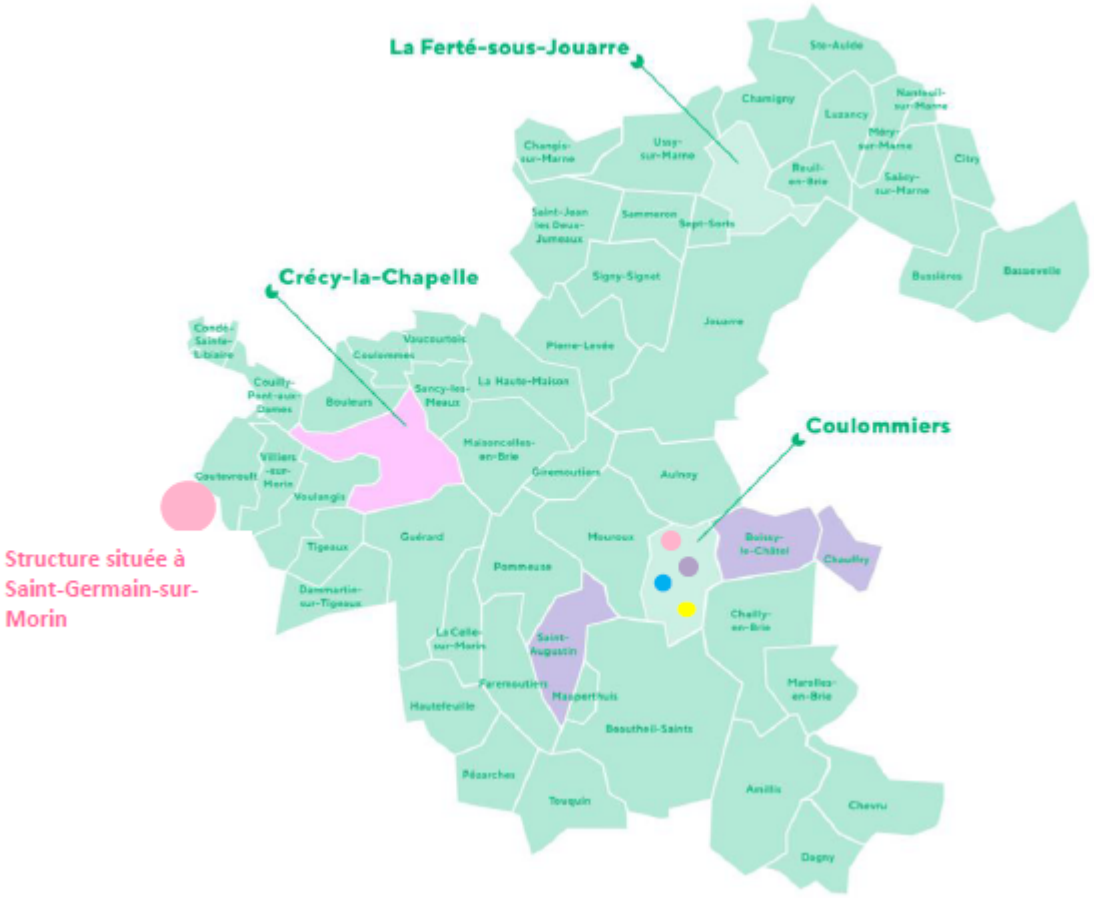

Bilan

Les projets en cours de réflexion :

- Un multi-accueil de 12 places va être construit et ouvert prochainement à Coulommiers.

Coulommiers abrite 3 équipements :

- « La Maison des Petits » (quatier de Vaux) : RAM, crèche familiale de 110 places et un multi-accueil
- « Le Jardin des Bambins » (quartier des Templiers) : une halte-garderie itinérante « Mille-Pattes » de 12 places et un atelier du RAM ;
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents« Coccinelle » (centre-ville) de 12 places.

III- Equipements - principaux projets

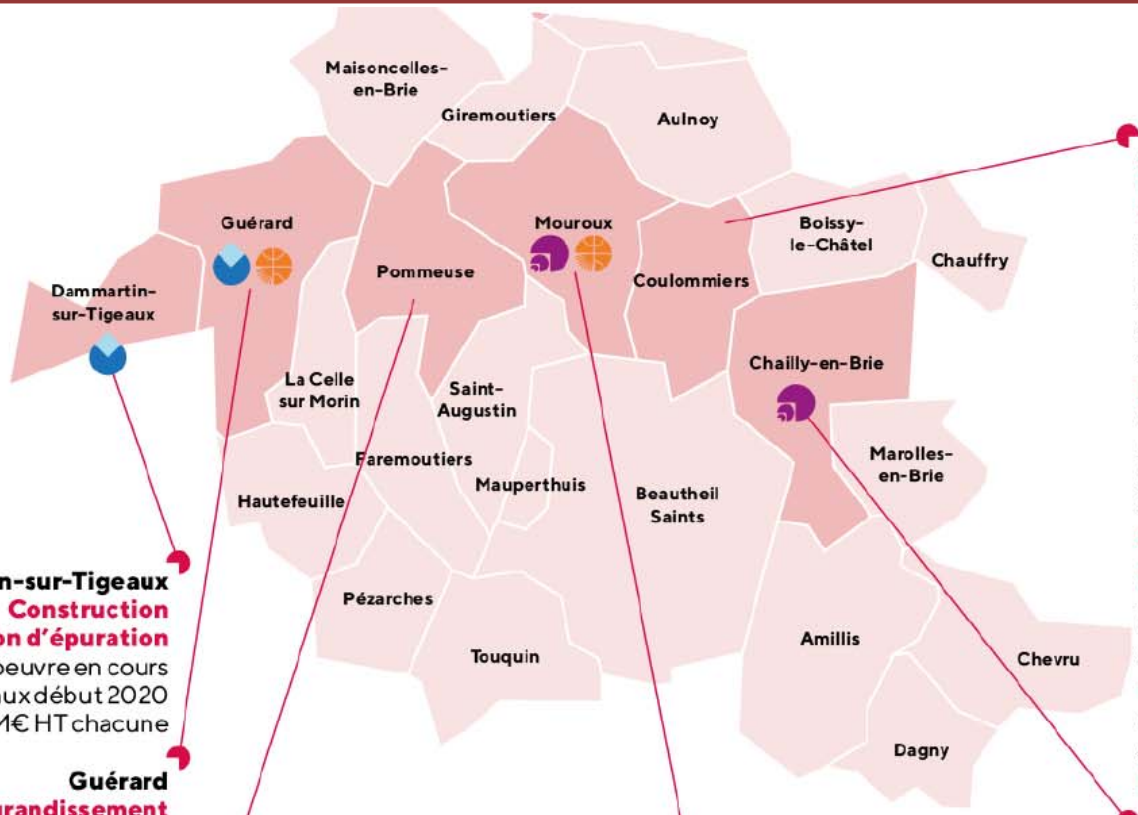

Coulommiers
Construction d'une Halle des Sports
Coût : 5.7 M€ HT
Participation CACPB : 3.8 M€ HT
Demande de subvention à hauteur de 70% demande en cours auprès de la Région et CNDS

Maison des Fromages de Brie
Coût : 5.6 M€ HT
Participation CACPB : 3.5 M€ HT
Subventions à hauteur de 2 M€ et demande en cours auprès de la DRAC

Construction d'un Accueil de Loisirs
Début des travaux 2019
Coût : 3 M€ HT
Subvention à hauteur de 1 M€

Extension du télécentre
Coût : 272 000 €
Aide région à hauteur de 26 800 €

Projet d'aire multimodale

Chailly-en-Brie
Projet d'aménagement de parc d'activités économiques

Dammartin-sur-Tigeaux
Construction de la station d'épuration
Maîtrise d'oeuvre en cours
Travaux début 2020
Coût : 2.5 M€ HT chacune

Guérard
Étude de projet d'agrandissement d'un Accueil de Loisirs

Construction d'une station d'épuration
Maîtrise d'oeuvre en cours
Travaux début 2020
Coût : 2.5 M€ HT chacune

Pommeuse
Projet d'aménagement d'un Accueil de Loisirs

Mouroux
Aménagement d'un parc d'activités économiques
Près de 6 M€ HT avec maîtrise d'oeuvre et fouilles archéologiques

Projet de construction d'un Accueil de Loisirs

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

A. Fonctionnalité écologique

AXE 1 : UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN LIEN AVEC LES MOBILITES QUI ACCOMPAGNE L'AFFIRMATION DU POLE DE COULOMMIERS

Outre l'organisation des pôles, des transports et des déplacements, l'armature écologique prend une place importante afin de réaliser un aménagement qualitatif des espaces.

L'objectif du SCoT est de préserver et de développer la diversité du patrimoine biologique du territoire et de préserver les grands équilibres environnementaux et urbains du territoire.

Au-delà de la préservation de la valeur des grands espaces de nature exceptionnelle, l'objectif est de porter une attention au maintien de la qualité fonctionnelle des espaces de nature ordinaire qui assurent la perméabilité écologique du territoire et ainsi la pérennité et le développement des populations d'espèces.

Ainsi, les orientations de mise en œuvre de la **trame verte et bleue** sont les suivantes :

- Protéger le fonctionnement des cœurs de biodiversité majeurs (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et Espaces Naturels Sensibles)
- Préserver les cœurs de biodiversité annexes (ZNIEFF de type 2 et ENS),
- Gérer les contacts entre les cœurs de biodiversité et les espaces urbanisés.
- Conserver et conforter les continuités de milieux fonctionnels.
- Favoriser une perméabilité écologique de tout le territoire (haies, alignements végétaux ou arbres isolés, favoriser la nature en ville).

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – diagnostic du SCOT 2014

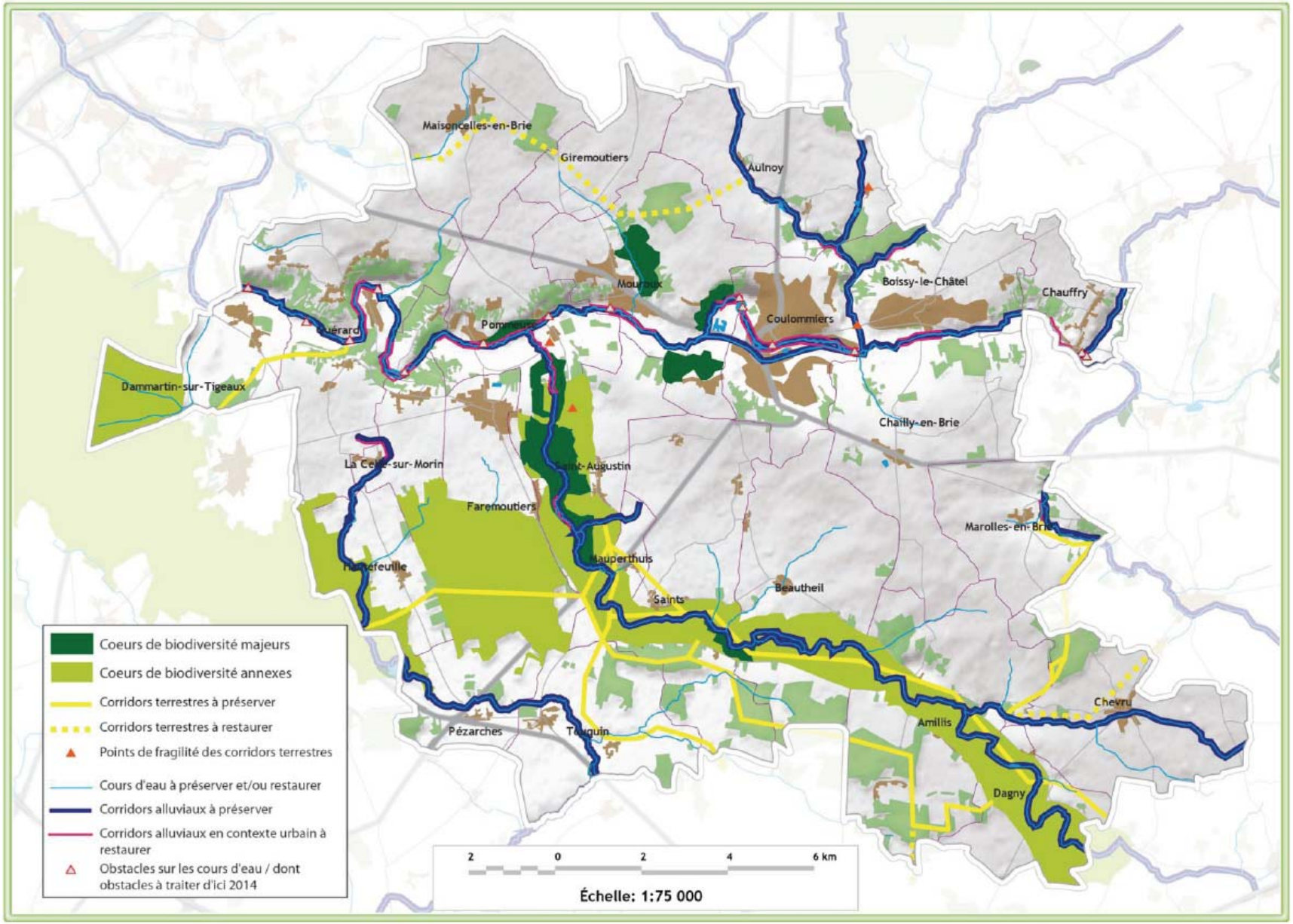

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

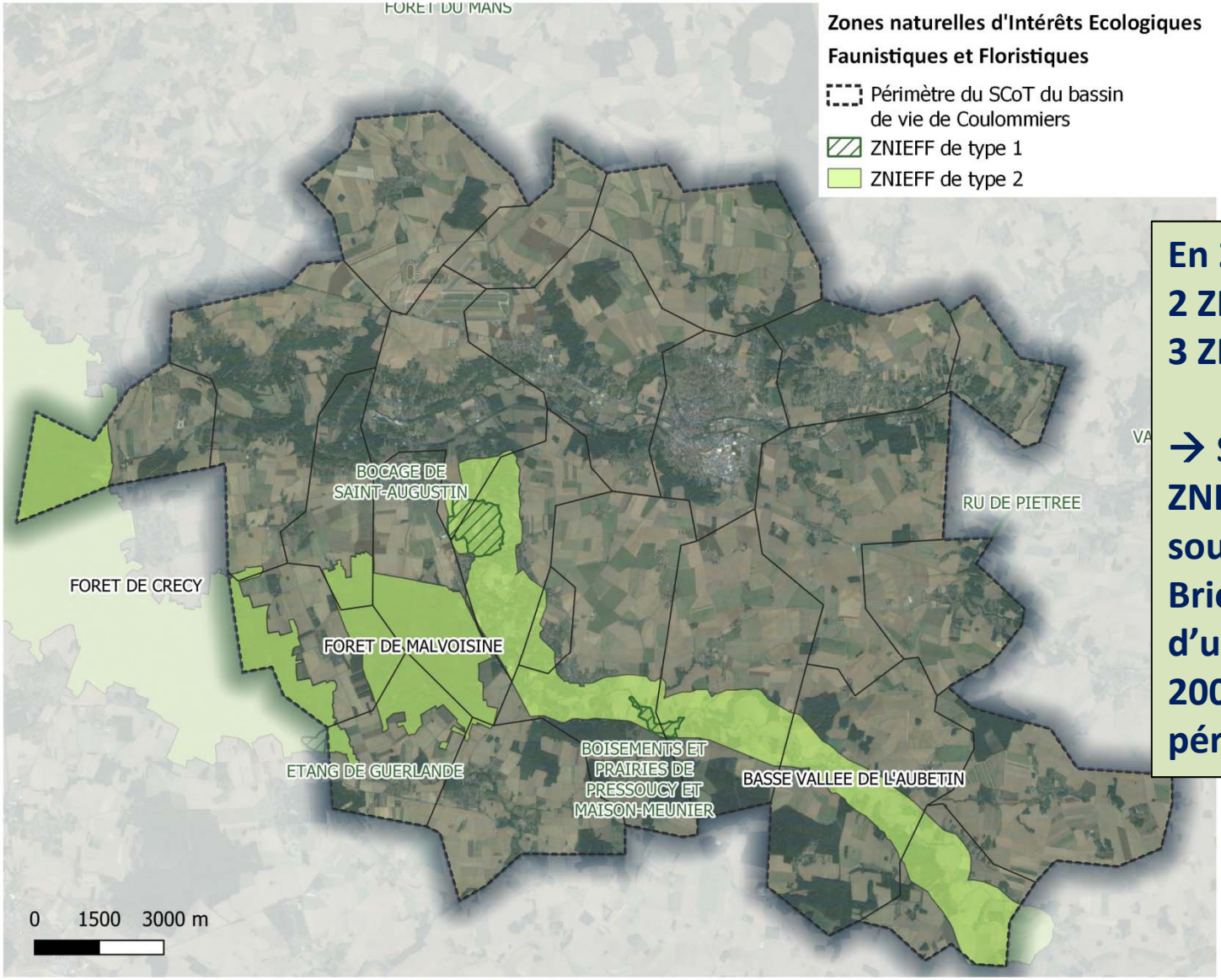

En 2020 :
2 ZNIEFF de type 1
3 ZNIEFF de type 2

→ Suppression de la ZNIEFF « L'Yerres de la source à Chaumes-en-Brie » car création d'une zone NATURA 2000 en 2015 sur ce périmètre.

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

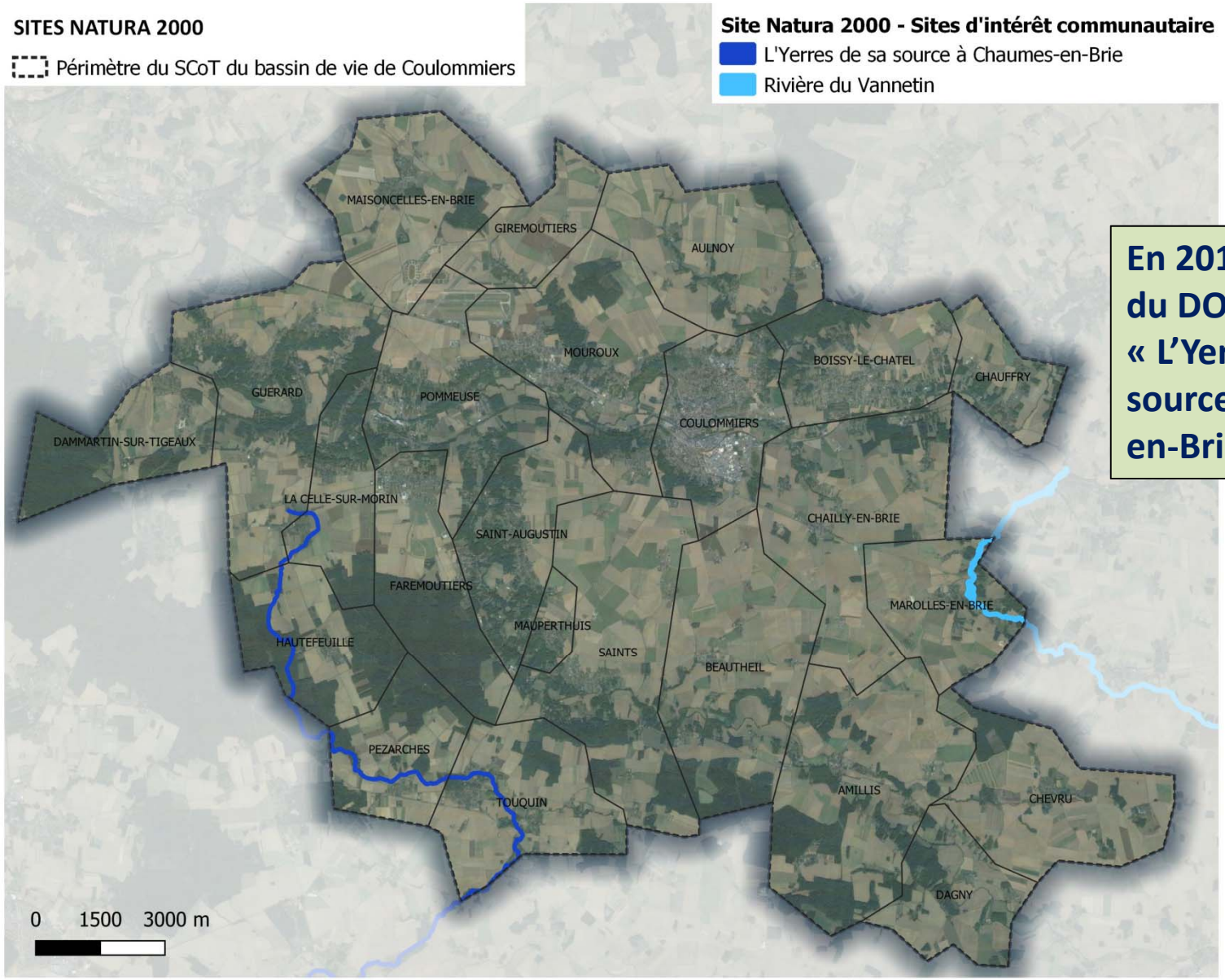

En 2015 : Validation du DOCOB du site « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie »

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

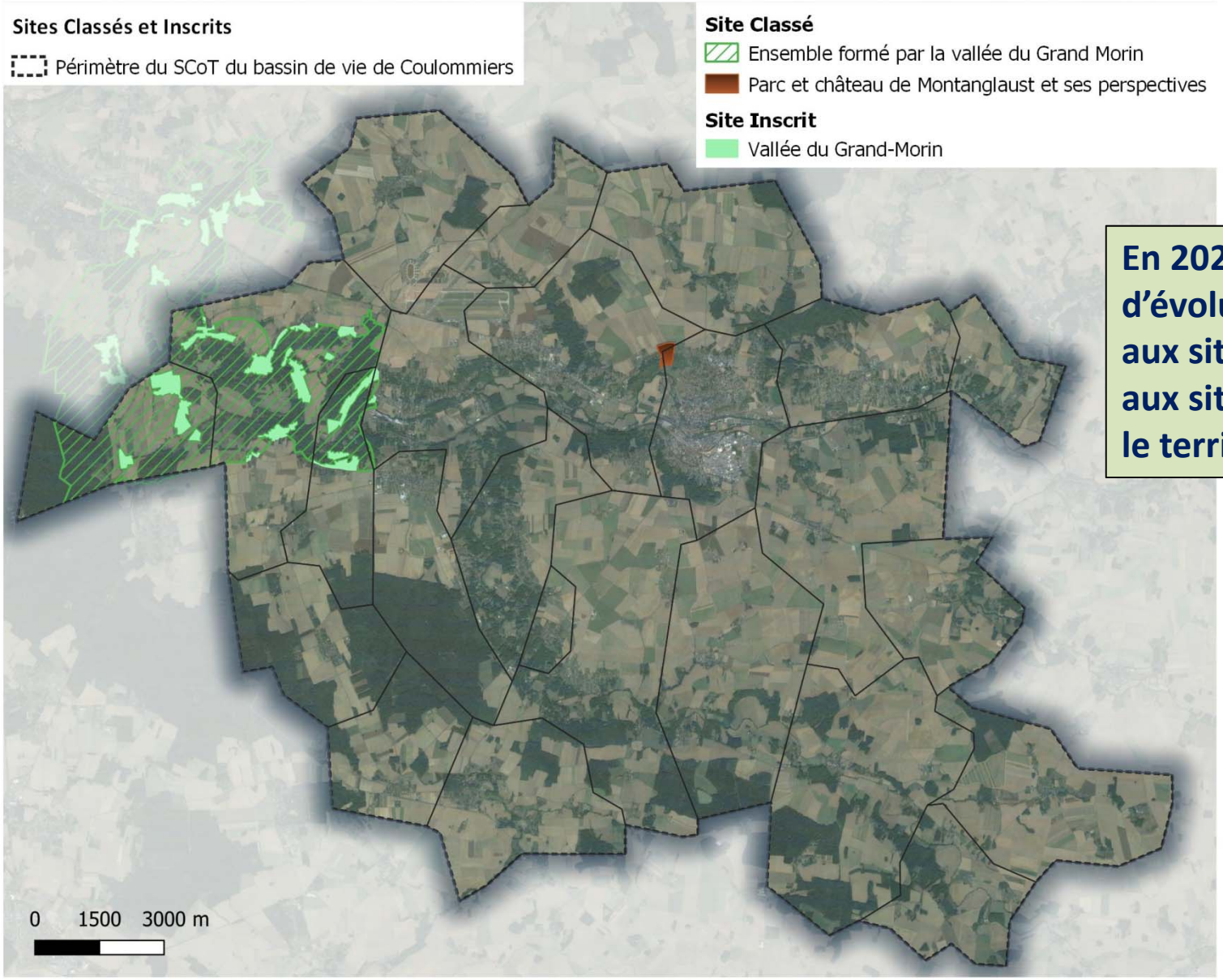

En 2020 : Pas d'évolution relative aux sites inscrits et aux sites classés sur le territoire

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

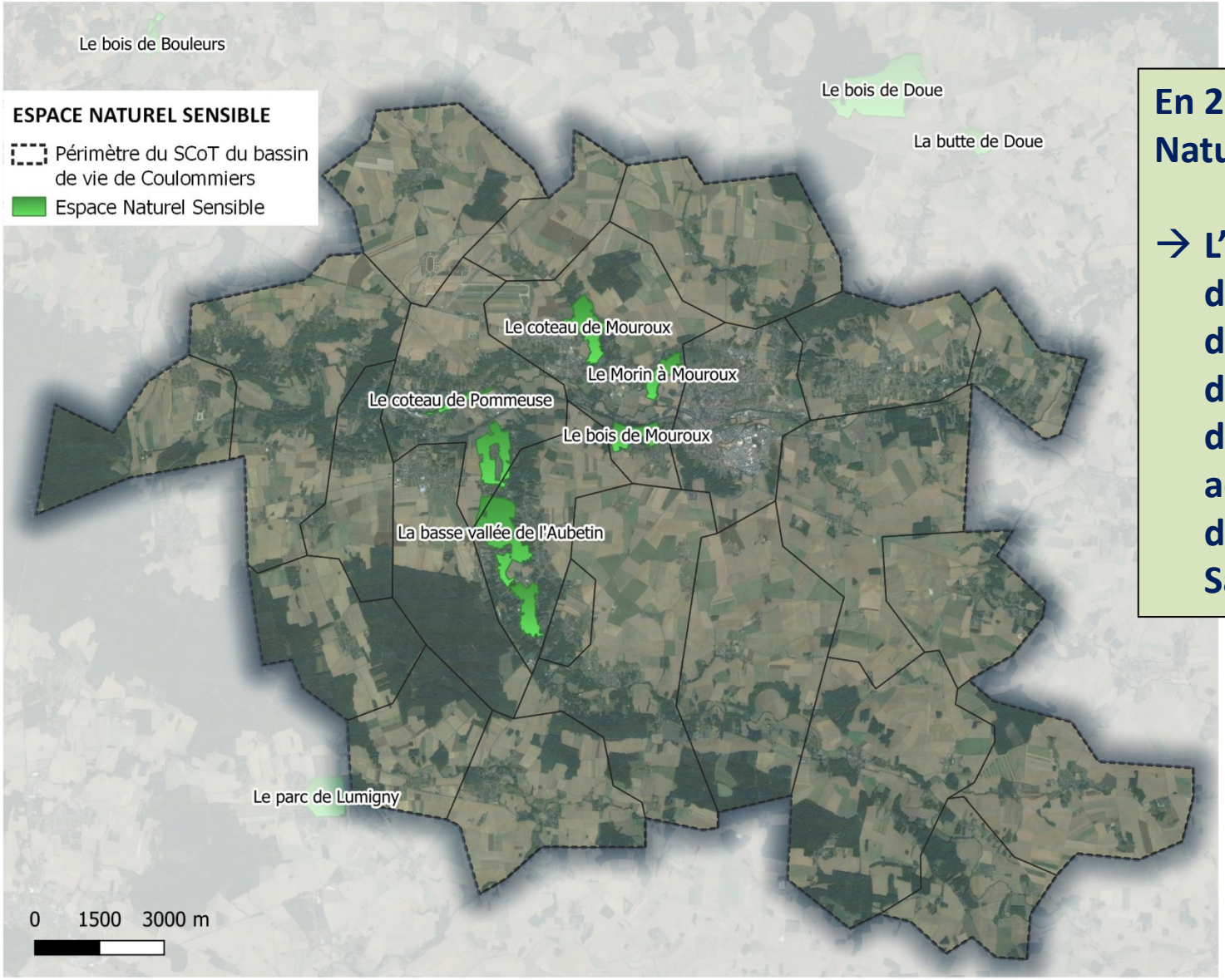

En 2020 : 5 Espaces Naturels Sensibles

→ L'ENS en cours d'étude « Prairies de l'Aubetin » lors de l'approbation du SCOT n'est pas acté (communes de Beautheil-Saints)

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

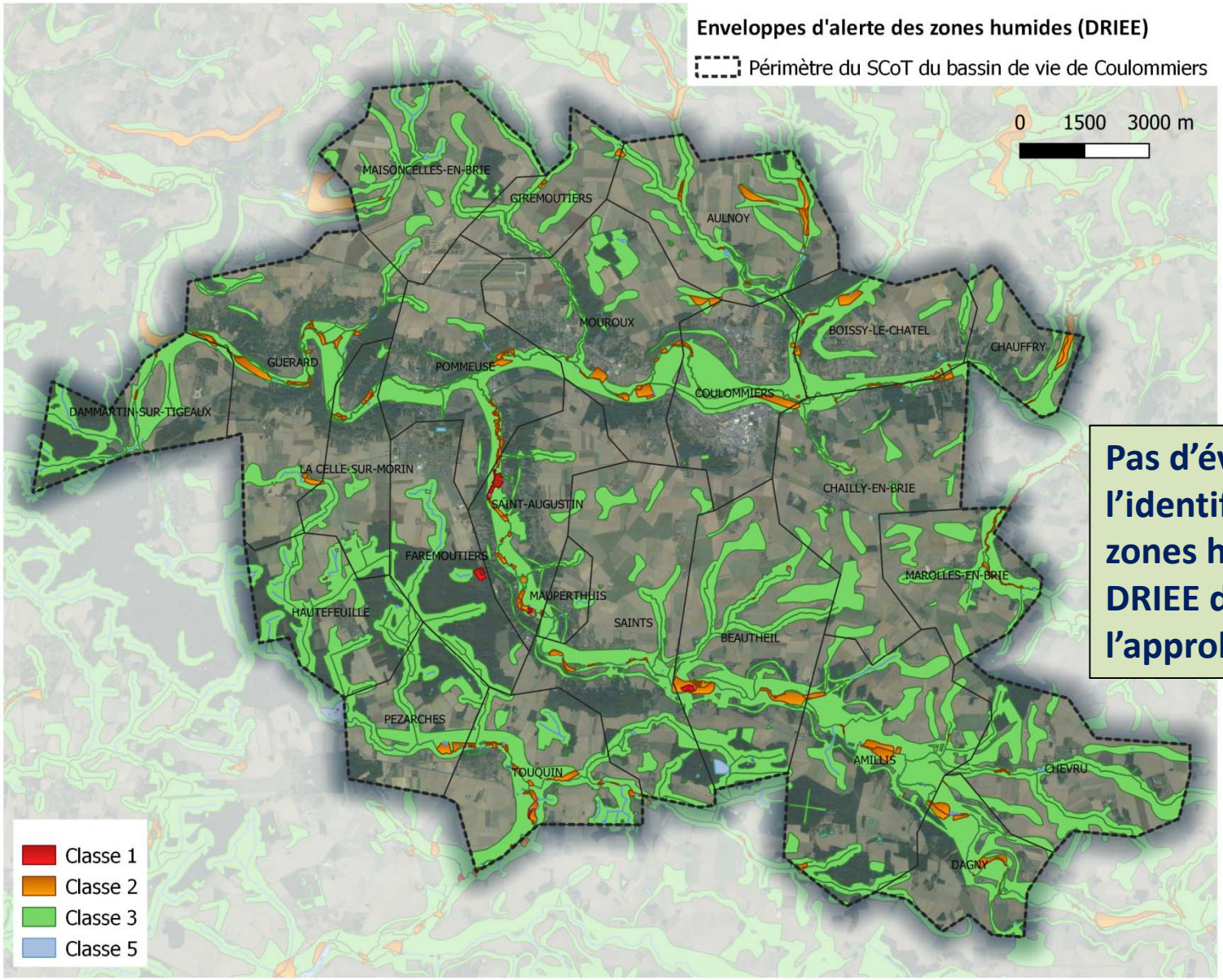

Pas d'évolution de l'identification des zones humides par la DRIEE depuis l'approbation du SCOT

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

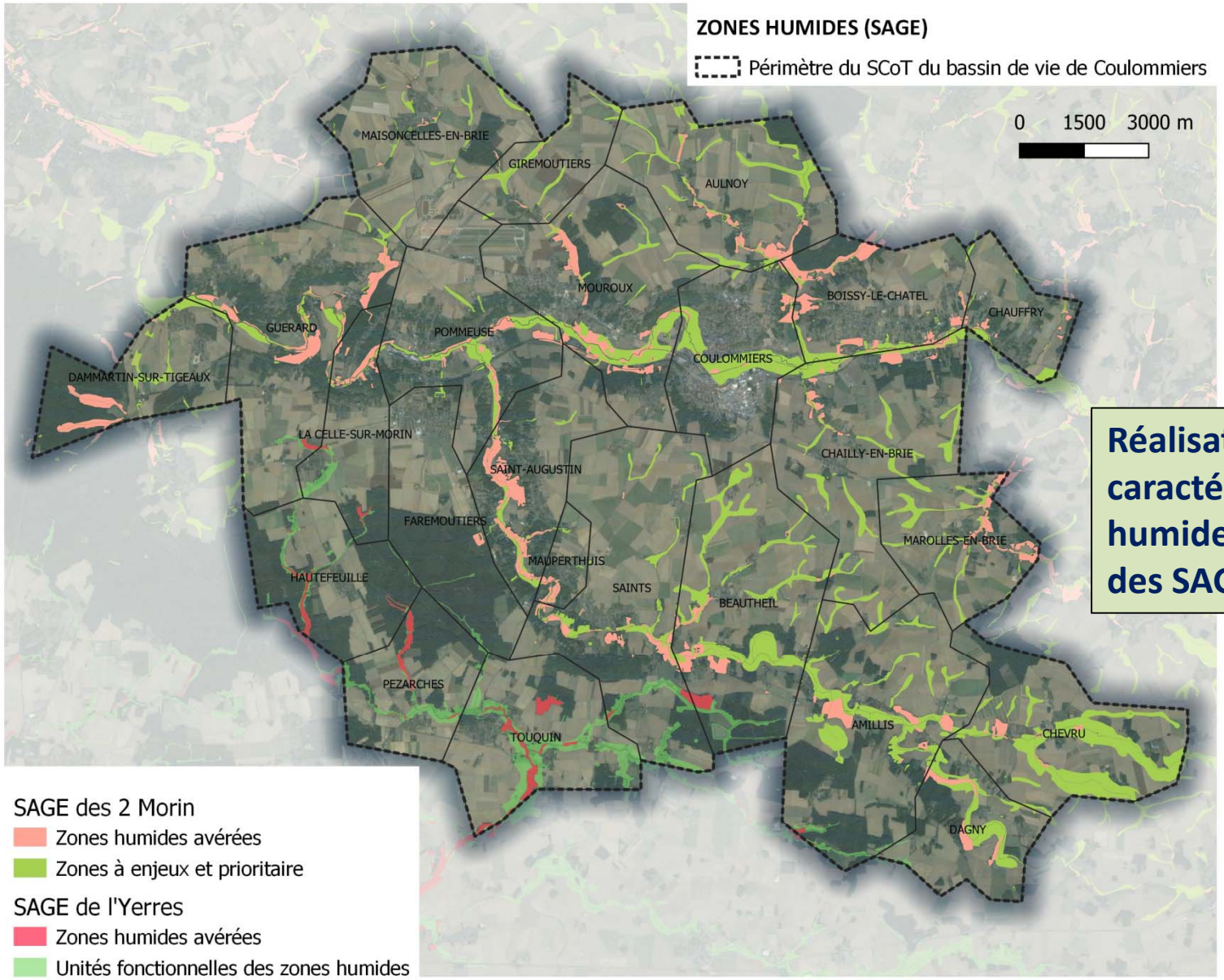

Réalisation de 2 études caractérisant les zones humides dans le cadre des SAGE

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

Carte forestière

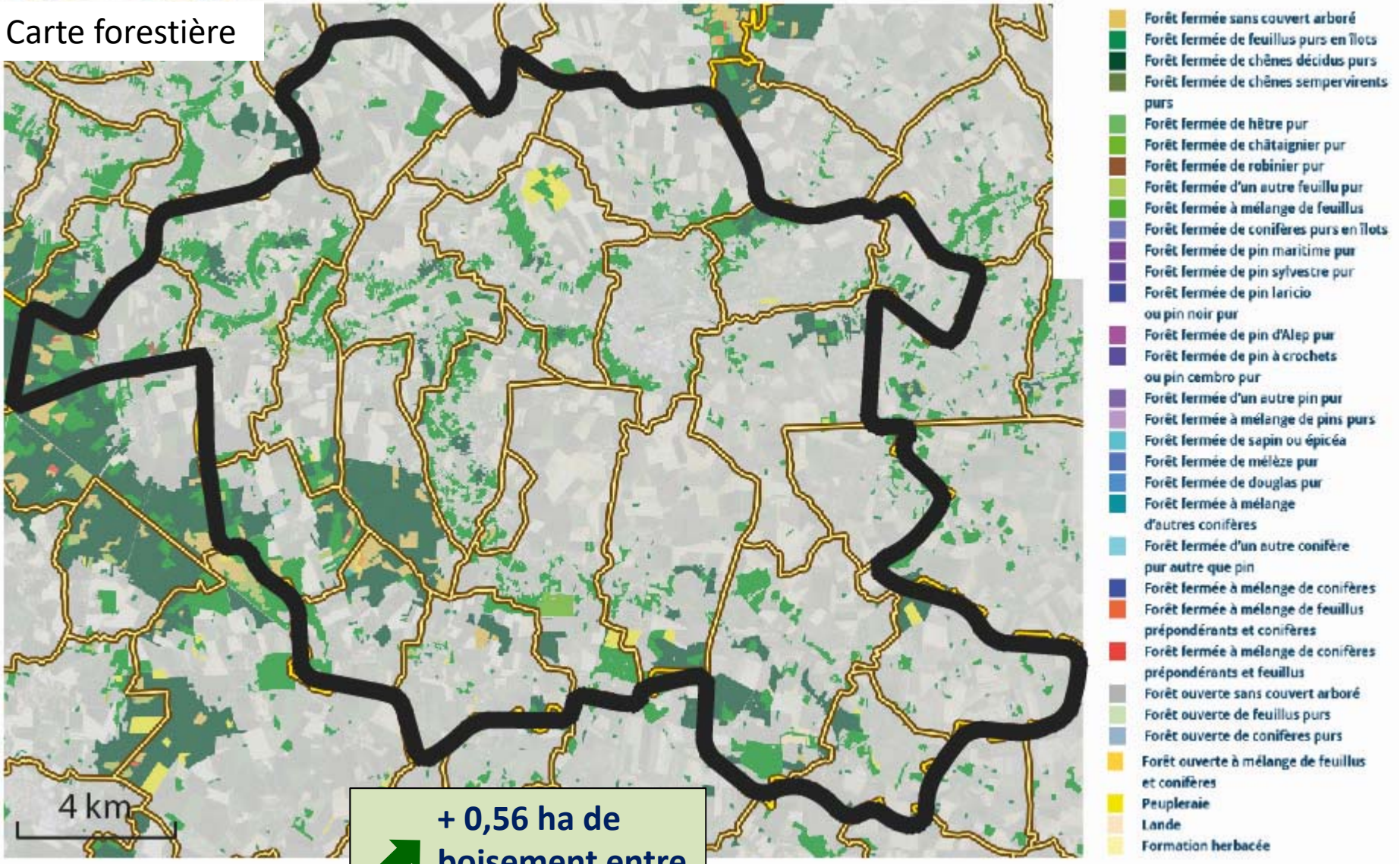

+ 0,56 ha de boisement entre 2012 et 2017

Source : géoportail, janvier 2018

IV- Indicateurs environnementaux
Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

Prise en compte de la trame verte et bleue dans les PLU

Les PLU et PLUi des communes du territoire permettent la préservation et la valorisation de la trame verte et bleue à l'échelle du SCOT. Cependant, certains points peuvent être améliorés :

- Elaborer des documents d'urbanisme sur les communes actuellement au RNU pour garantir la préservation des espaces naturels,

- Renforcer la protection des milieux en eau particulièrement dans les PLU approuvés avant 2014 (préservation des berges, protection des zones en eau et prise en compte des zones humides).

IV- Indicateurs environnementaux
Fonctionnalité écologique

PADD de **Pommeuse**
Exemple de prise en compte de la trame verte et bleue

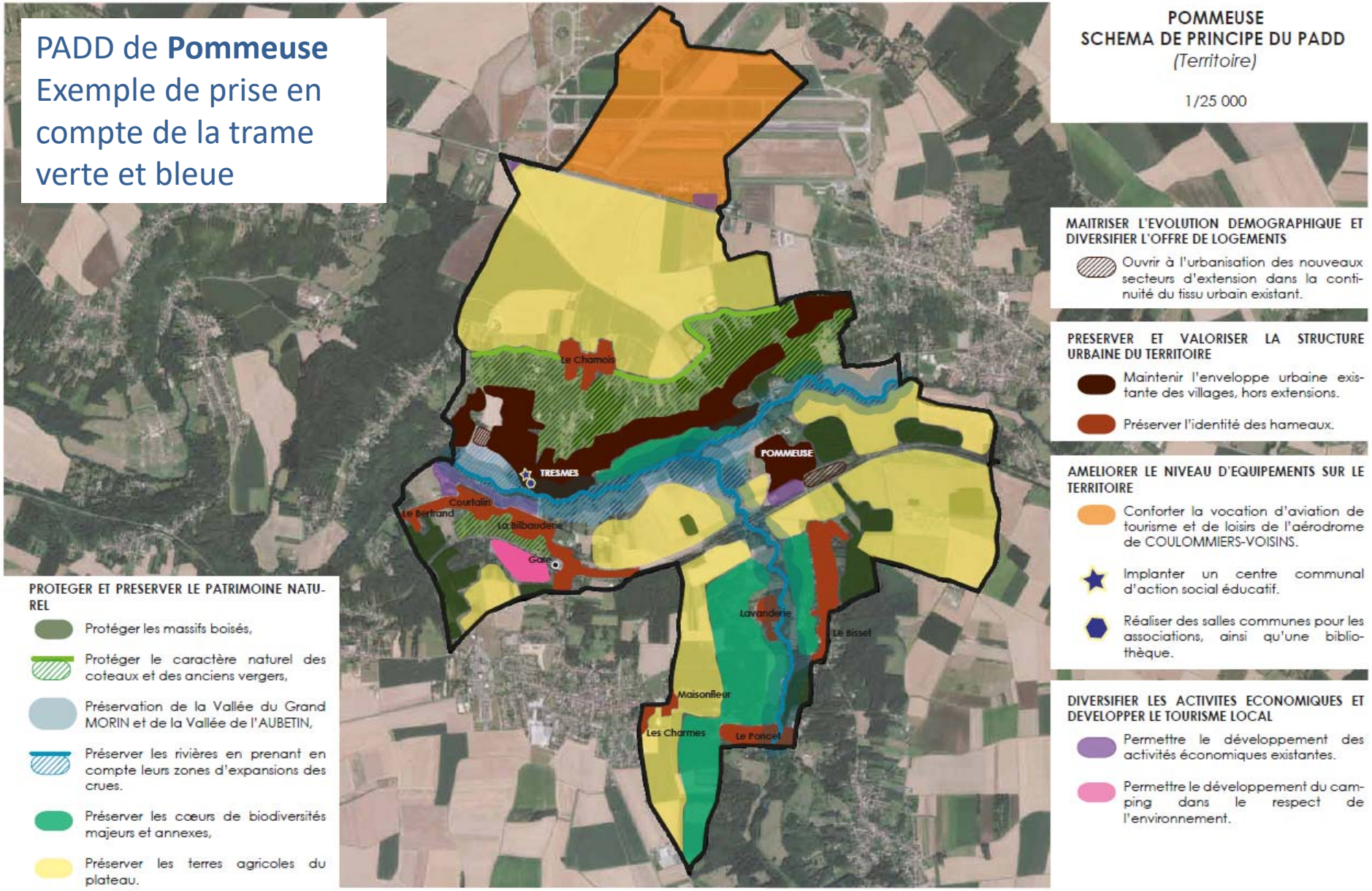

IV- Indicateurs environnementaux
Fonctionnalité écologique

PLUI Beautheil-Saints-Mauperthuis : Renforcement de la trame verte au sein des OAP

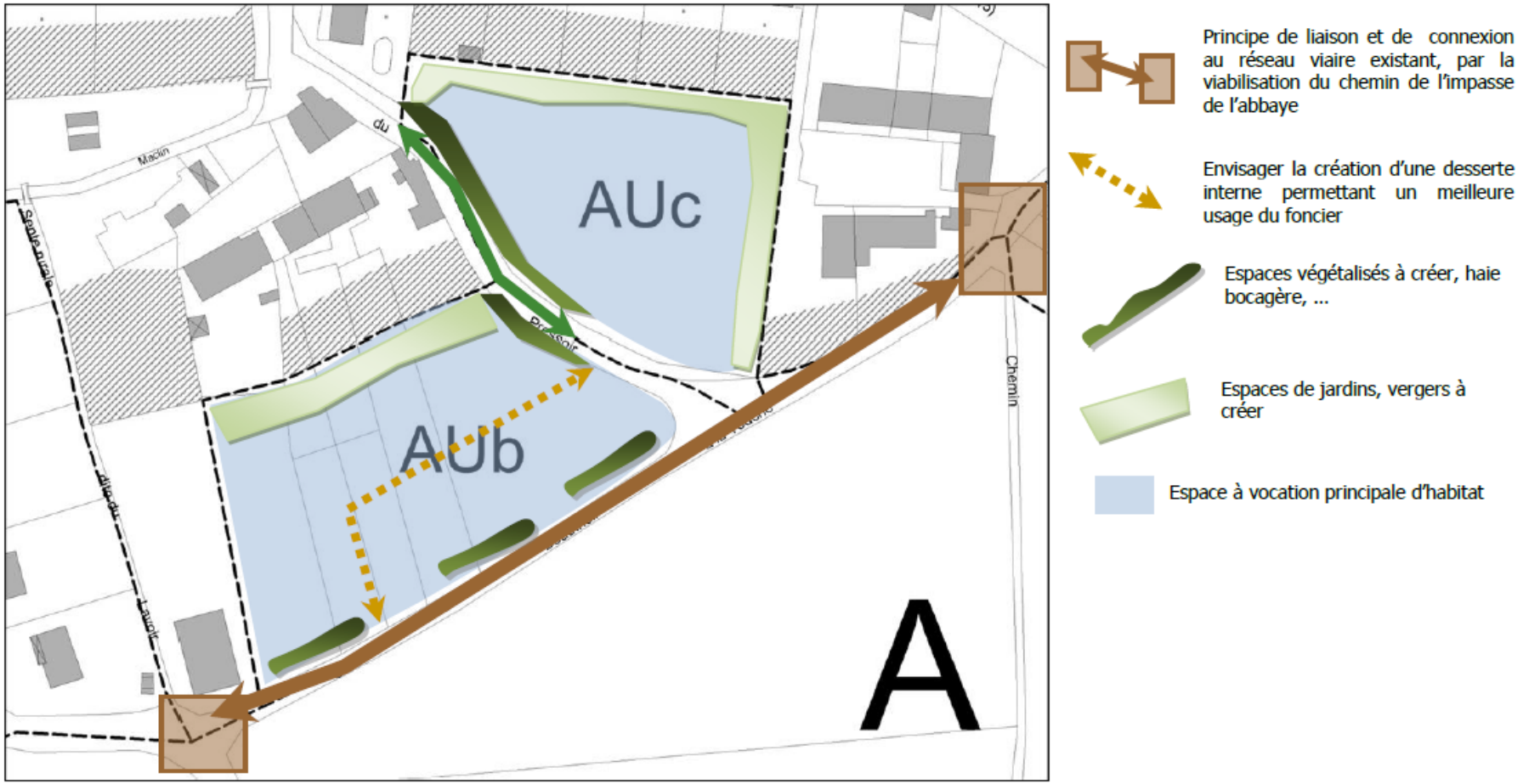

IV- Indicateurs environnementaux
Fonctionnalité écologique

Exemple de prise en compte de la TVB dans les documents règlementaires

GUERARD - Création d'un secteur particulier pour la prise en compte de la Natura 2000

COULOMMIERS - Création de secteurs particuliers indicés « zh » pour la préservation des zones humides

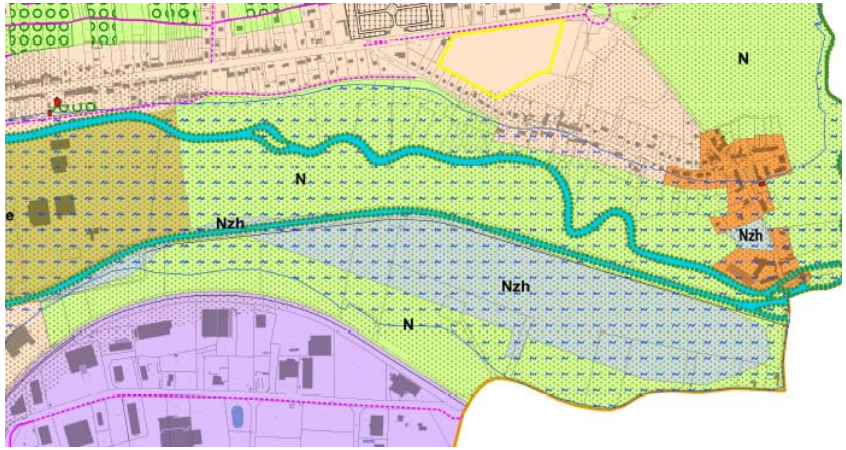

TOUQUIN - Identification et protection des éléments constitutifs de la trame verte et bleue au titre du code de l'urbanisme

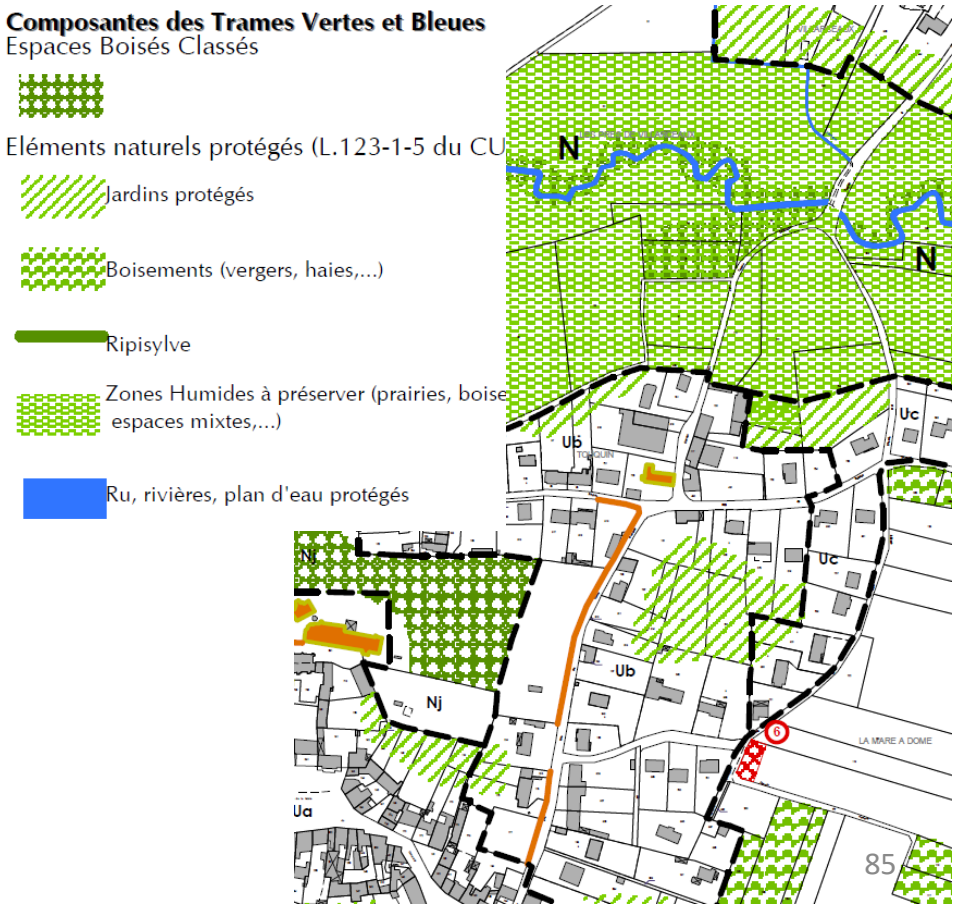

IV- Indicateurs environnementaux
Fonctionnalité écologique

BILAN FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

- Remplacement de la ZNIEFF « L'Yerres de la source à Chaumes-en-Brie » par une ZONE NATURA 2000 en 2015

- L'ENS « Prairies de l'Aubetin » en cours d'étude lors de l'approbation du SCOT n'a pas fait l'objet d'une validation (commune de Beautheil-Saints)

- Réalisation d'études relatives aux zones humides avérées dans le cadre des SAGE de l'Yerres et des 2 Morin. Ces études doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

- Augmentation de 0,56 ha des espaces boisés sur le territoire du SCOT

- Bonne prise en compte de la TVB dans les PLU(i) mais qui peut être renforcée dans le cadre de la révision des PLU approuvés antérieurement à 2014 et l'élaboration de PLU sur les communes soumises au RNU.

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

B. Paysages naturels et urbains

AXE 2 : La valorisation patrimoniale de tout le territoire pour un espace de haute qualité

Le SCoT définit les objectifs visant à garantir la préservation et la mise en valeur, sur le long terme des typicités de la qualité paysagère naturelle et bâtie du territoire :

- Les espaces agricoles et les espaces boisés qui constituent la principale trame paysagère,
- L'eau qui représente également une des composantes fortes du paysage,
- La trame paysagère relative au tissu bâti.

5 grandes orientations sont ainsi développées :

- la gestion paysagère des espaces
- des modalités d'urbanisation renouvelées
- des ressources en eau gérées durablement
- une gestion des risques et nuisances pour une qualité de vie
- une stratégie de développement qui intègre les enjeux énergétiques et de changement climatique

IV- Indicateurs environnementaux

Paysages naturels et urbains – orientations du SCOT

L'Armature paysagère

Valoriser les espaces bâtis

Conforter les éléments patrimoniaux des Villages – Bourgs de caractère

Qualifier les abords des axes paysagers

Gérer et préserver l'armature boisée

Préserver les éléments ponctuation paysagère boisés et gérer les rapport avec l'urbanisation

Favoriser une gestion qualitative des rapports espaces urbanisés / espaces boisés

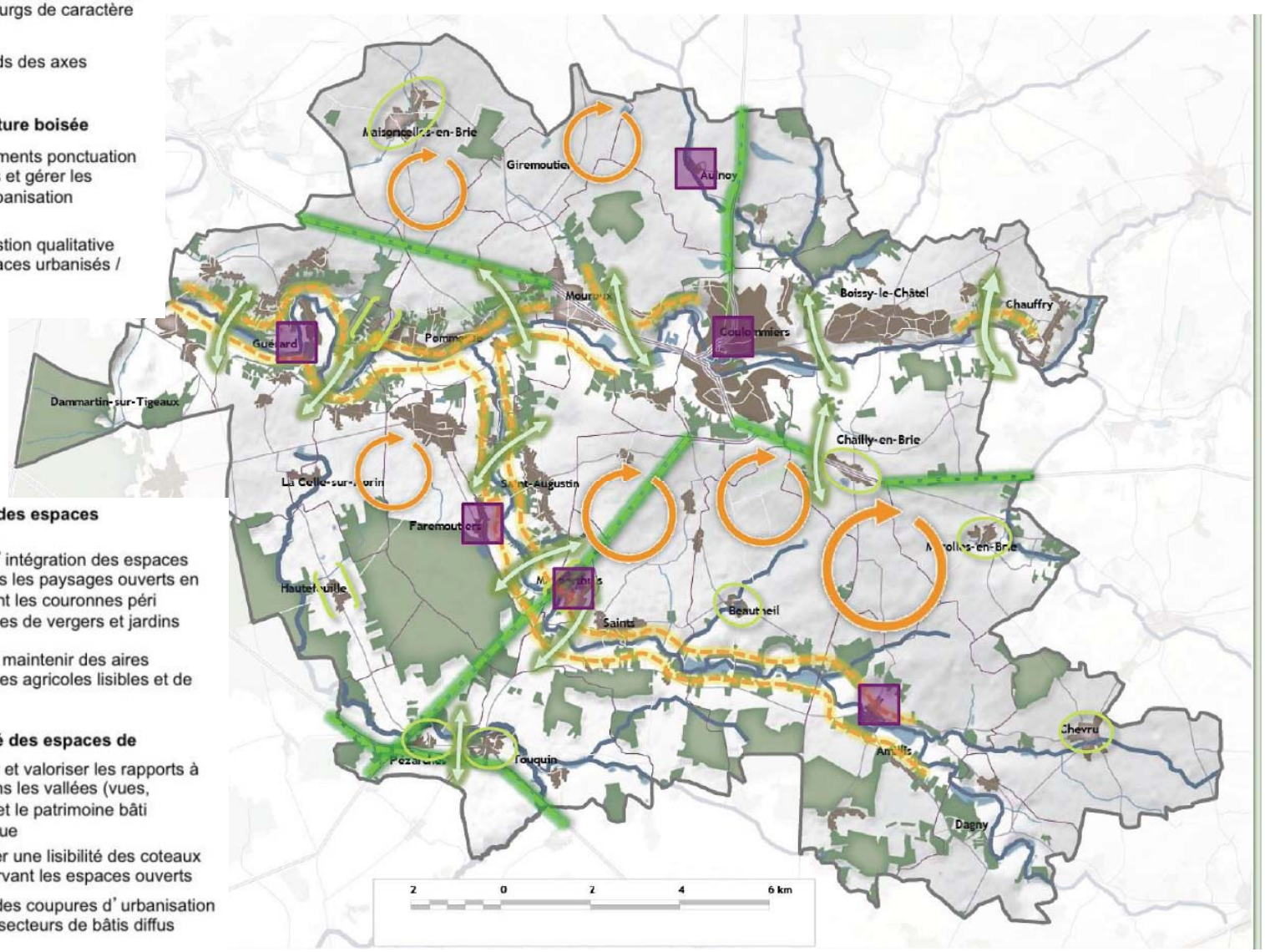

Assurer la qualité des espaces agricoles ouverts

Assurer l'intégration des espaces bâtis dans les paysages ouverts en préservant les couronnes péri villageoises de vergers et jardins

Définir et maintenir des aires paysagères agricoles lisibles et de qualité

Révéler la diversité des espaces de vallées

Maintenir et valoriser les rapports à l'eau dans les vallées (vues, prairies) et le patrimoine bâti hydraulique

Conserver une lisibilité des coteaux en préservant les espaces ouverts

Affirmer des coupures d'urbanisation dans les secteurs de bâtis diffus

IV- Indicateurs environnementaux

Paysages naturels et urbains – bilan 2014-2020

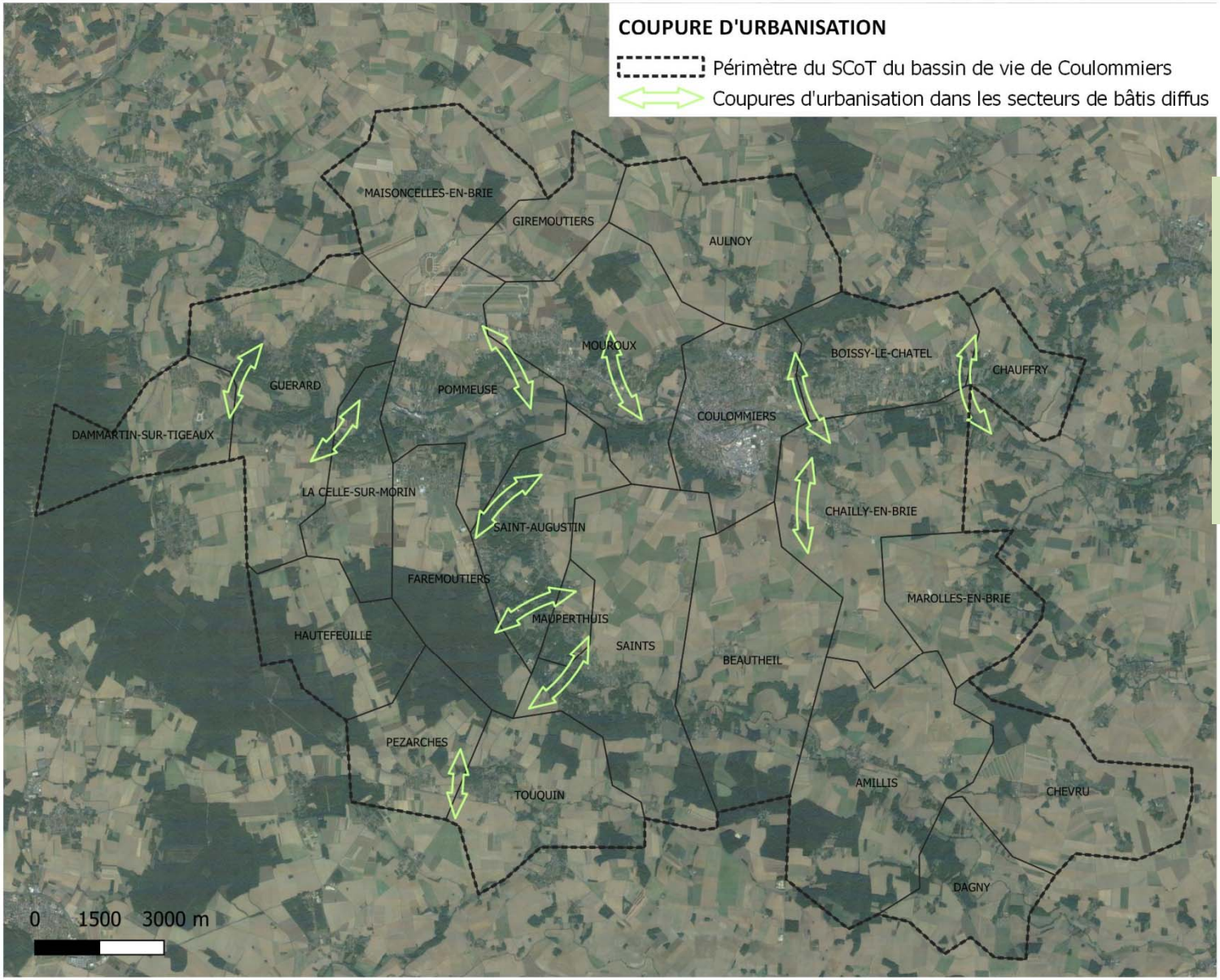

En 2020, les grandes coupures d'urbanisation ont été maintenues conformément au SCOT

IV- Indicateurs environnementaux

Paysages naturels et urbains - bilan 2014-2020

Orientations du SCOT : conditions d'intégration urbaine et paysagère

- Minimiser les espaces non bâtis et les bandes maintenues règlementairement non constructibles
- Minimiser les espaces dédiés au stationnement (mutualisation)
- La signalétique de l'accès et des circulations internes à la ZACOM est cohérente et harmonisée.
- Les limites de la ZACOM bénéficient d'un traitement végétalisé qui souligne le lien avec les espaces arborés limitrophes
- Prévoir une végétalisation et des plantations arborées qui assurent l'intégration du site et une ambiance « naturelle ».

ZACOM de Chailly-en-Brie

- Zone 2AUx non ouverte à l'urbanisation
- Pas d'orientations, d'aménagement et de Programmation (OAP) permettant de traduire l'intégration urbaine et paysagère du site

ZACOM de Faremoutiers

PLU antérieur au SCOT (2013) : pas d'orientation paysagère au PADD.

ZACOM de Mouroux

L'OAP du PLU arrêté en 2017 prévoit un aménagement paysager et la création d'une haie champêtre (voir page suivante).

Création d'un PNR

La création d'un Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin est en projet. Il s'agit d'un outil majeur pour la préservation des paysages naturels et urbain du territoire.

IV- Indicateurs environnementaux

Paysages naturels et urbains - bilan 2014-2020

Exemple de prise en compte du paysage dans l'OAP d'une zone d'activités économiques

Commune de Mouroux

Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 10

Les Prés Puisieux

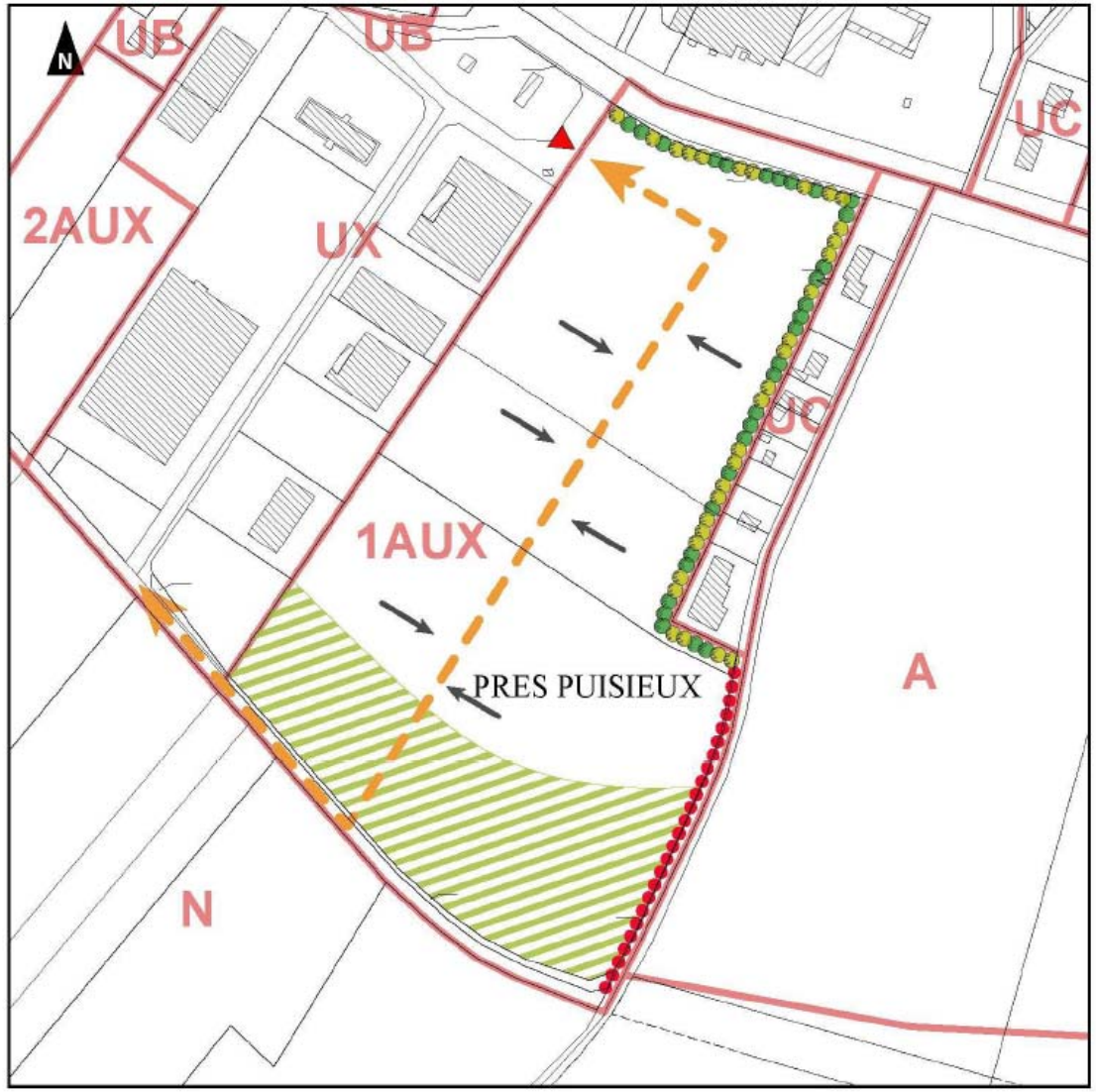

- Aménager des voies d'accès
- Créer une voirie de desserte interne
- Créer des accès individuels
- Interdire les accès sur la rue du Champ Joli
- Créer une haie champêtre
- Proposer un aménagement paysager

0 250 500 750

mètres

1:2 500

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : Auddicé Urbanisme - 2017

Source de fond de carte : IGN Scan 25®

IV- Indicateurs environnementaux

Paysages naturels et urbains - bilan 2014-2020

Création d'un Parc Naturel Régional (PNR)

La création d'un PNR Brie et Deux Morin comprenant 82 communes est en projet. Il s'agit d'un outil majeur pour la préservation des paysages naturels et urbain du territoire.

Les grandes orientations du futur Parc sont les suivantes :

1. Un PNR pour accompagner les acteurs du territoire et préserver les espaces agricoles et naturels, condition première du succès du projet,
2. Un PNR pour reconquérir les paysages et valoriser un patrimoine rural, agricole, industriel remarquable par la diversité de ses fonctions et de ses qualités architecturales,
3. Un PNR pour l'apport d'expertises en matière de biodiversité et d'intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement et le développement économique,
4. Un PNR pour imaginer ensemble et incarner un art de vivre la campagne... nouvelle culture en région capitale,
5. Un PNR pour soutenir et coordonner un développement économique durable.

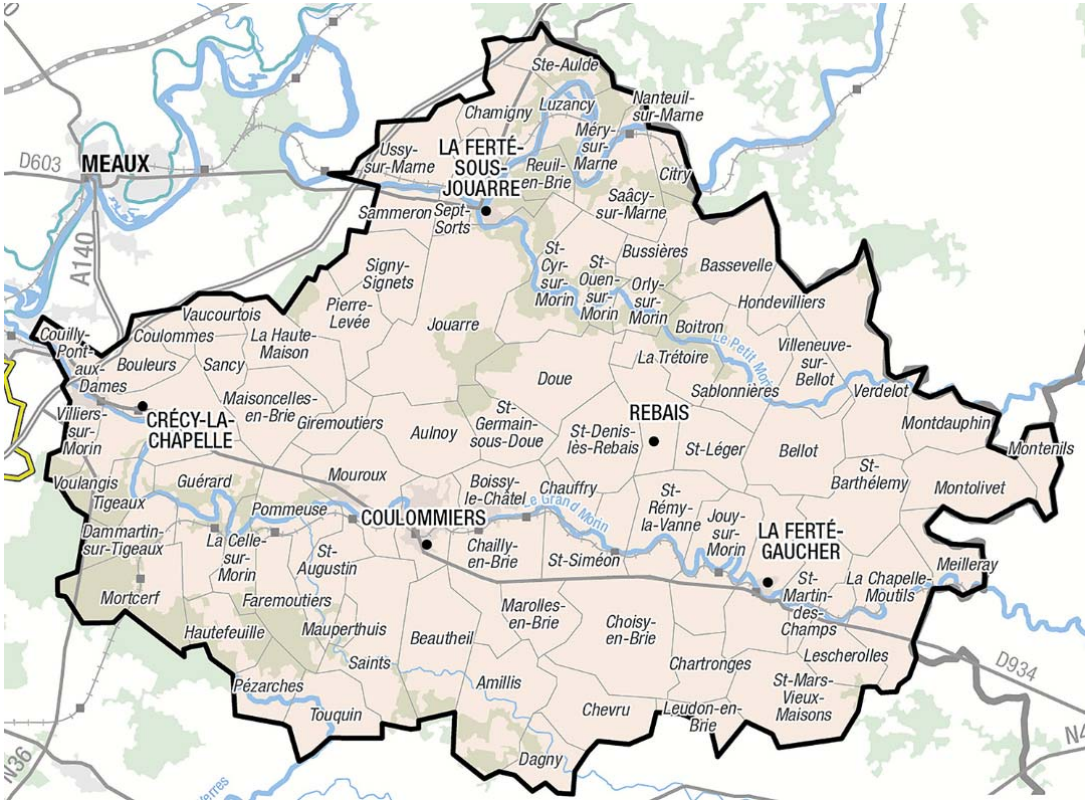

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

C. Ressources en espaces

IV- Indicateurs environnementaux

Ressource en espace – orientations du SCOT

Dans le cadre d'une politique de protection et de valorisation territoriale, le SCoT vise des objectifs de production urbaine, et notamment résidentielle, **respectueuse des ressources environnementales et plus particulièrement du foncier.**

Indicateurs d'optimisation foncière

	Réalisation dans le tissu urbain	Logements en extension				VRD
		Logements collectifs		Logements individuels		
		Part de la production	Densité nette	Part de la production	Densité nette	
Coulommiers	60%	45%	45 logt/ha	55%	25 logt/ha	30%
Pôles secondaires	60%	30%	30 logt/ha	70%	20 logt/ha	30%
Pôles de proximité	40%	30%	20 logt/ha	70%	16 logt/ha	30%
SCOT	57%	37%	33 logt/ha	63%	20 logt/ha	30%

Objectifs de production de logements et besoins fonciers résidentiels

		Logements total	Extension	
		Unités	Logements (unités)	Foncier (Ha)
Pays de Coulommiers	Pôles de proximité	835	501	38
	Pôles secondaires	1 180	472	28
	Coulommiers	2 580	1 032	43
	Total secteur	4 595	2 005	109
Brie des Moulins	Pôles de proximité	90	54	4
	Pôles secondaires	805	322	19
	Total secteur	895	376	23
TOTAL SCOT	Pôles de proximité	925	555	42
	Pôles secondaires	1 985	794	47
	Coulommiers	2 580	1 032	43
	Total	5 490	2 381	132

IV- Indicateurs environnementaux

Ressource en espace – bilan (source MOS IAURIF 2012-2017)

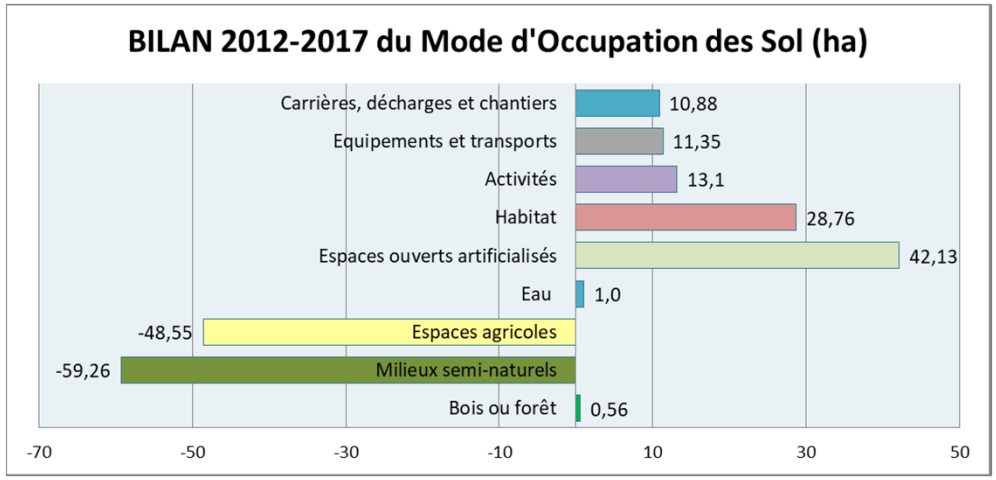

Entre 2012 et 2017, environ 64 ha supplémentaires d'espaces construits artificialisés dont 85 % réalisés sur Coulommiers et les pôles secondaires.

- **64 ha de consommation d'espaces naturels et agricoles en 5 ans** représentant **31 %** de la consommation permise par le SCOT (132 ha à vocation d'habitat et 74 ha à vocation d'activités)

- Consommation d'espace de 12,8 ha/an en moyenne

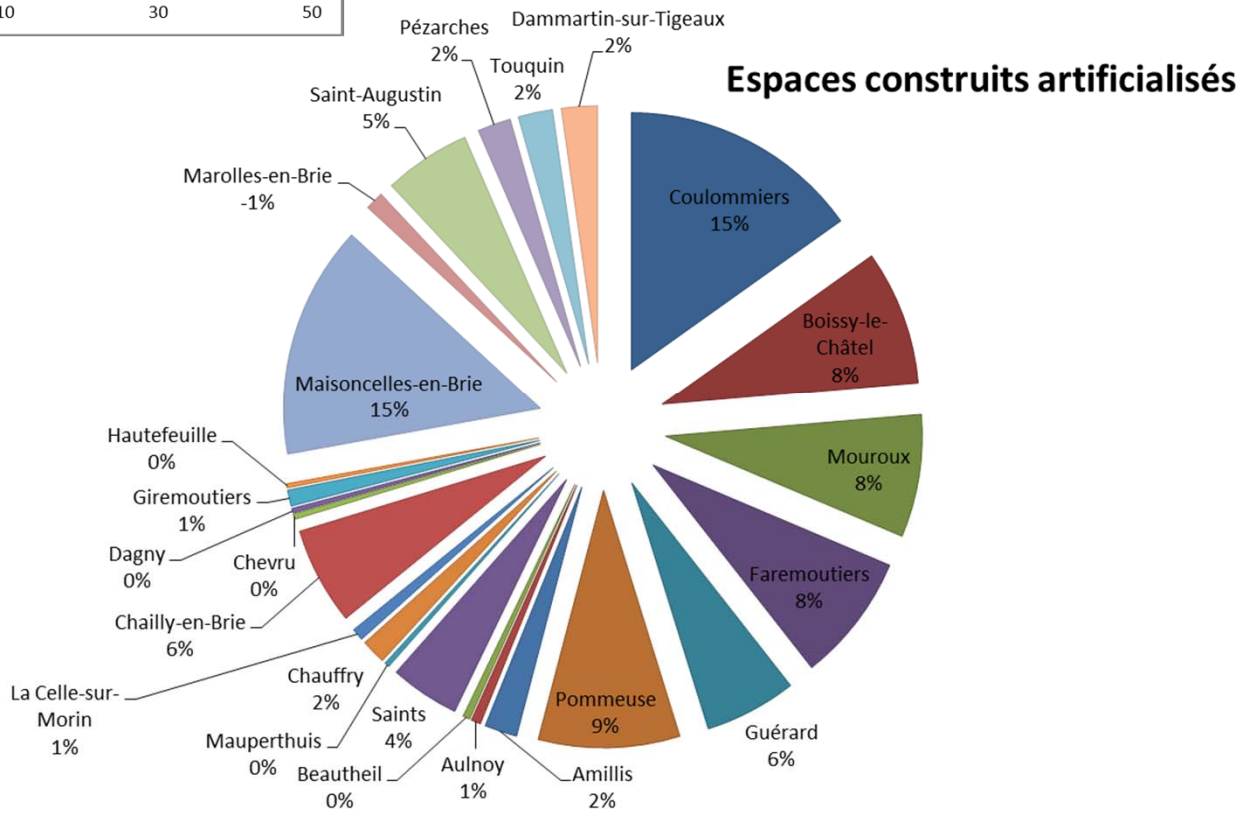

IV- Indicateurs environnementaux

Ressource en espace

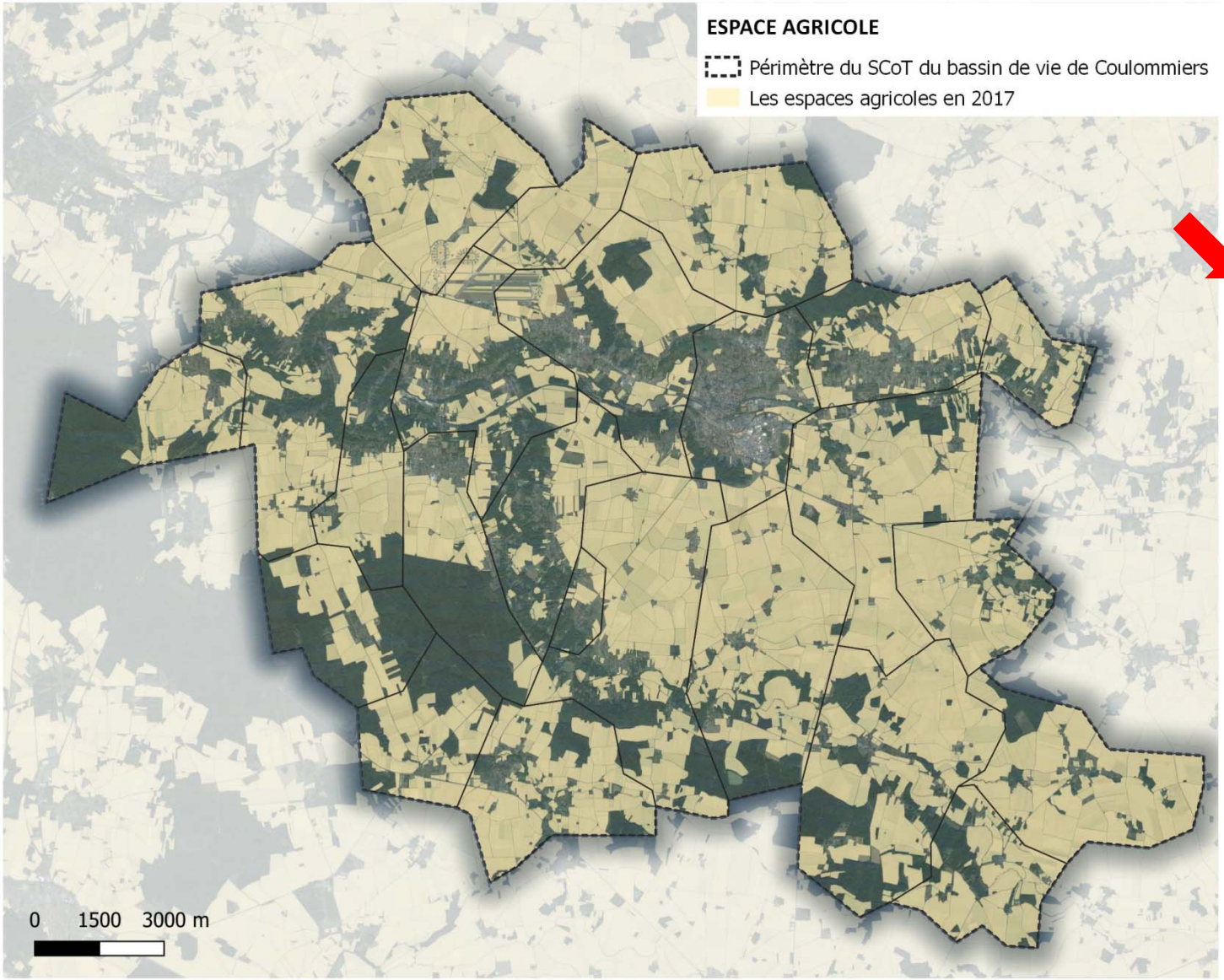

-48,6 ha d'espace agricole entre 2012 et 2017

Source : Mode d'occupation des Sols 2012/2017 et Registre Parcellaire Agricole en 2017

IV- Indicateurs environnementaux

Fonctionnalité écologique – bilan 2014-2020

Carte forestière

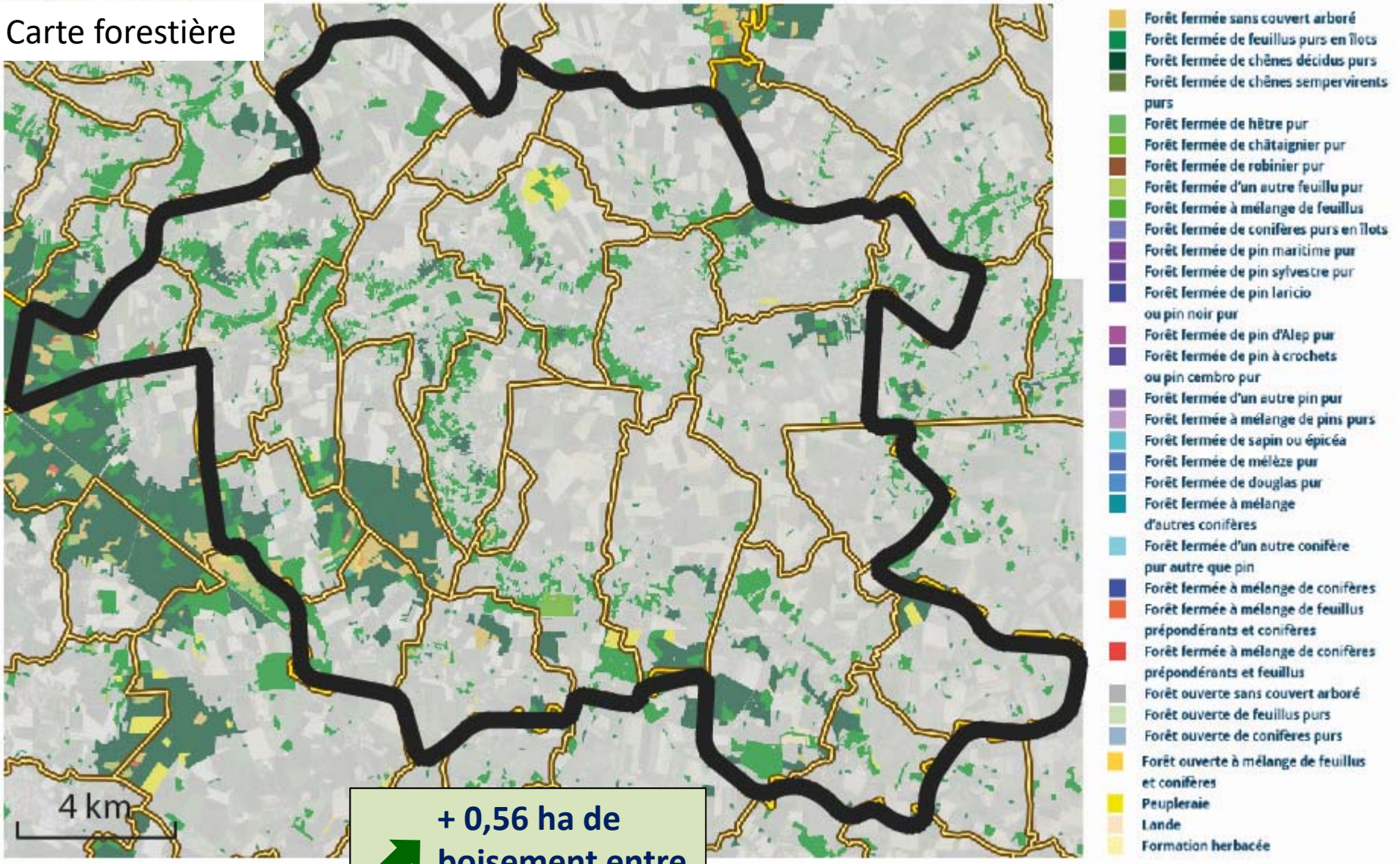

+ 0,56 ha de boisement entre 2012 et 2017

Source : géoportail, janvier 2018

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

D. *Qualité de l'eau, eau potable, assainissement et énergie*

IV- Indicateurs environnementaux

Qualité de l'eau, eau potable et assainissement – état des lieux SCOT 2014

Communes	Qualité de l'eau distribuée en 2009
La Celle sur Morin (sauf Courbon) *Faremoutiers* (sauf les Bordes) *Mouroux* (sauf Parnchots, Grands Maisons et Maison Neuve) *Pommeuse* (sauf Bisset, Lavanderie et Poncet)	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimique à l'exception des **pesticides** et du **sélénium**.
Boissy le Chatel *Chauffry*	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimique à l'exception du **fluor**.
Giremoutiers *Mouroux* (hameau de Maison Neuve uniquement)	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimique à l'exception d'un dépassement occasionnel en **nitrates**.
Dammartin sur Tigeaux	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques. Les paramètres physico-chimique n'ont pu être analysés mais les valeurs sont habituellement stables depuis plusieurs années.
Amillis *Beautheil* *Chailly en Brie* *Chevru* *Dagny* *Faremoutiers* (les Bordes) *Marolles en Brie* *Mauperthuis* *Mouroux* (les Parnchets, les Courrois) *Pommeuse* (Bisset, Lavanderie, Poncet) *Saint Augustin* *Saints*	Il n'a été constaté **qu'une analyse bactériologique non conforme** au cours de l'année 2009 (re-contrôle négatif pour le paramètre). Par ailleurs, l'eau est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques à l'exception des **pesticides** et du **sélénium**.
Aulnoy	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimique à l'exception des **nitrates**.
Coulommiers	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques à l'exception des **pesticides**, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau. Il n'a été constaté **qu'une analyse bactériologique non conforme** (re-contrôle négatif).
Guérard *Maisoncelles en Brie*	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques. Les paramètres physico-chimique n'ont pu être analysés mais les valeurs sont habituellement stables depuis plusieurs années.
Hautefeuille	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des **pesticides**. Certains paramètres physico-chimique n'ont pu être analysés mais les valeurs sont habituellement stables depuis plusieurs années.
Pézarches *Touquin*	L'eau distribuée est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimique analysés.

Source : DDASS 77

Qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SCOT en 2009

(source : RP du SCOT approuvé en 2014)

IV- Indicateurs environnementaux

Qualité de l'eau, eau potable et assainissement – bilan 2014-2020

Des problèmes de qualité de l'eau potable à Boissy-le-Châtel et Chauffry en 2019 et à Coulommiers entre 2017 et 2019.

Création d'une usine d'eau potable sur Coulommiers (2020/2021) permettant d'améliorer la qualité de l'eau potable sur les communes de Coulommiers, Boissy-le-Châtel et Chauffry.

Commune	Qualité de l'eau distribuée en 2019/2020
Amillis Aulnoy Beautheil Chailly-en-Brie Chevru Coulommiers Dagny Dammartin-sur-Tigeaux Faremoutiers (Bordes) Faremoutiers (sauf les Bordes) Giremoutiers Guerard Hautefeuille La Celle sur Morin (sauf hameau de Courbon) Maisoncelles-en-Brie Marolles-en-Brie Mauperthuis Mouroux (Courroies, Parrichets) Mouroux (Grands Maisons) Mouroux (sauf Parrichets, Courroies, Maison Neuve, Grand Maison) Pézarches Pommeuse (Bisset, Lavanderie et Poncet) Saint-Augustin Touquin	L'eau d'alimentation distribuée est conforme est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (conformités bactériologique et physico-chimique)
Boissy-le-Chatel Chauffry	L'eau d'alimentation distribuée est conforme aux limites de qualité pour le paramètre Fluorures. En l'état, cette eau ne doit pas être consommée par les nourissons et les enfants de moins de 12 ans.

IV- Indicateurs environnementaux

Qualité de l'eau, eau potable et assainissement

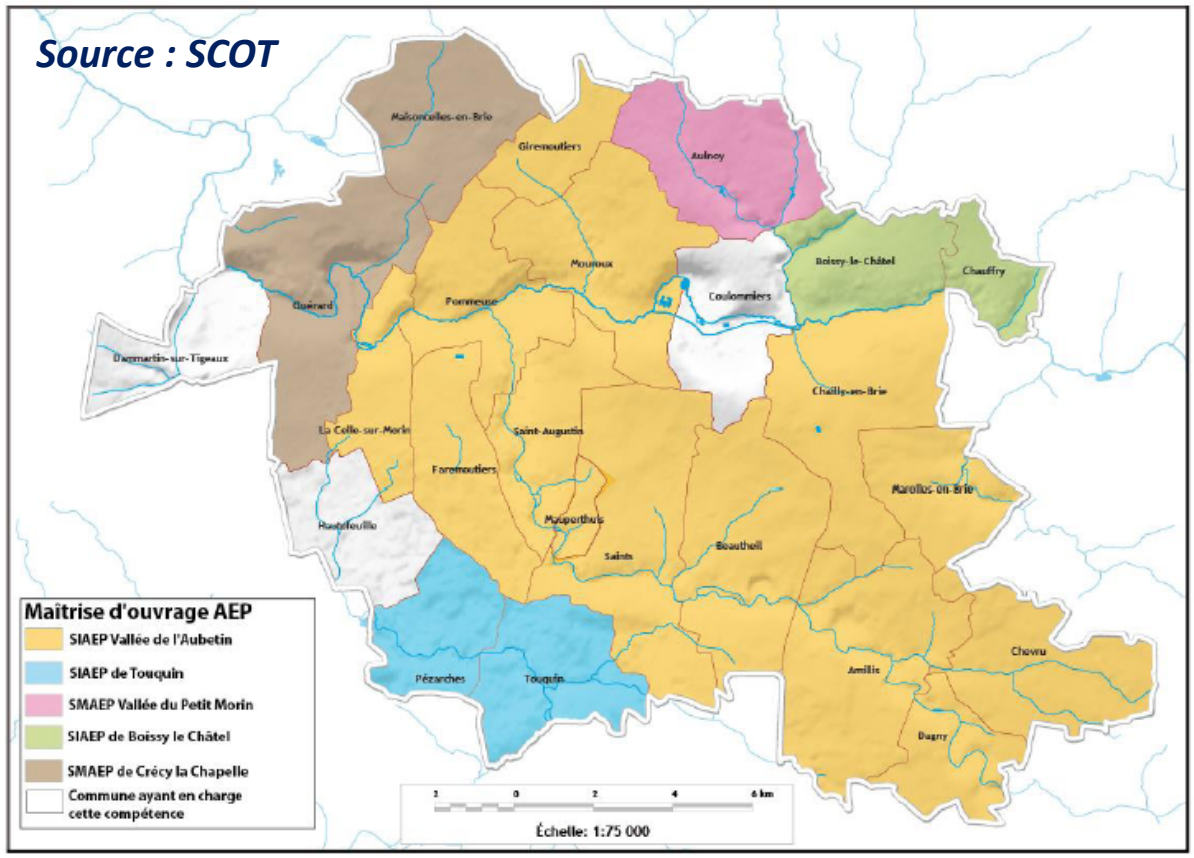

Organisation de la distribution en eau potable *(source : Observatoire Eau 77)*

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est compétente en matière d'eau potable.

Le transfert d'eau potable (canalisations) sur le territoire est géré par :

- SIAEP DE LA RÉGION NORD-EST SEINE-ET-MARNE (SNE)
- SIAEP DE BOISSY LE CHATEL CHAUFFRY
- SMAEP DE CRECY LA CHAPELLE ET ENVIRONS

La protection des captages de Coulommiers est en cours d'étude.

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

Qualité de l'eau, eau potable et assainissement - bilan

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est compétente en matière d'assainissement.

STEP*	Communes desservies	Capacité (EH)	Pollution admise (EH) (ref SCOT)	Pollution admise (EH) (ref 2018)	Evolution entre ref SCOT et 2018	Exploitant
Amillis-bourg	Amillis	330	215	240	25	VEOLIA EAU
AULNOY FOUR CHAUD	Aulnoy	60	53	28	-25	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
AULNOY VILLIERS	Aulnoy	120	102	53	-49	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Beautheil	Beautheil	180	Pas de données	133	-	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Beautheil-bourg	Beautheil	400	202	120	-82	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Saints Maison Meunier	Saints	120	63	62	-1	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Saints bourg	Saints	900	292	524	232	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Saints'Limosin	Saints	180	Pas de données	73	-	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Chailly-en-Brie Bourg	Chailly-en-Brie	1500	333	889	556	VEOLIA EAU
Chauffry	Chauffry	1135	300	630	330	VEOLIA EAU
Chevru	Chevru	600	392	Pas de données		-
Coulommiers	Boissy-le-Châtel Coulommiers Mouroux	40000	Pas de données	28230	28230	VEOLIA EAU
Dammartin-sur-Tigeaux	Dammartin-sur-Tigeaux	1100	460	402	-58	SAUR - GUYANCOURT
Guérard	Guérard	1300	655	103	-552	SAUR
Maisoncelles-en-Brie	Maisoncelles-en-Brie	800		138	138	VEOLIA EAU
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	400		154	154	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Mauperthuis	Mauperthuis	500	147	276	129	SM D ASSAINISSEMENT DU NORD EST
Pézarches	Pézarches	500	296	200	-96	SUEZ EAU France
Pommeuse	Faremoutiers Guérard Pommeuse Saint-Augustin	8500	2950	7000	4050	SAUR - GUYANCOURT
Saint-Augustin-Les Bordes	Saint-Augustin	500	205	326	121	SAUR - GUYANCOURT
Touquin	Touquin	1220	Pas de données	276	-	SUEZ EAU France

*STEP : station d'épuration – EH : équivalent-habitants

Augmentation des capacités des stations de Coulommiers et de Chauffry.

Pas de STEP en sur-utilisation.

Utilisation de la STEP de Pommeuse en forte augmentation : raccordement de Guérard et de Saint-Augustin.

- **Projets en cours ou évolution possible :**
- Guérard : Passage à 2450 EH contre 1300 EH (travaux 2019/2020/2021)
- Dammartin-sur-Tigeaux : Passage à 1900 EH contre 1100 EH (travaux 2019/2020/2021)
- La STEP de Coulommiers peut faire l'objet d'une évolution à 60 000 EH.

Source : http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr - http://www.services.eaufrance.fr/ - https://www.coulommierspaysdebrie.fr/

IV- Indicateurs environnementaux

Qualité de l'eau, eau potable et assainissement - bilan

BILAN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Création d'une usine d'eau potable sur Coulommiers permettant d'améliorer la qualité de l'eau sur les communes de Coulommiers, Boissy-le-Châtel et Chauffry
- Protection des captages de Coulommiers en cours de validation
- Absence de surcharge des stations d'épuration sur le territoire
- Projets en cours concernant l'assainissement :
    - Guérard : Passage d'une capacité de 1300 EH à 2450 EH (travaux 2019/2020/2021)
    - Dammartin-sur-Tigeaux : Passage d'une capacité de 1100 EH à 1900 EH (travaux 2019/2020/2021)

IV- Indicateurs environnementaux

Energie – Comparaison de la consommation énergétique des foyers entre 2005 et 2015

	2015			2005		
Communes	**Nombre de RP INSEE 2015**	**Consommation énergétique par commune 2015 (MWh)**	**Consommation énergétique par foyer 2015 (MWh)**	**Nombre de RP INSEE 2005**	**Consommation énergétique par commune 2005 (MWh)**	**Consommation énergétique par foyer 2005 (MWh)**
Coulommiers	6751	132900	20	6143	153600	25
Boissy-le-Châtel	1207	28500	24	1098	31900	29
Mouroux	1999	43000	22	1682	48200	29
Faremoutiers	1045	26100	25	900	25500	28
Guérard	950	21900	23	797	26300	33
Pommeuse	1101	24200	22	1003	28300	28
Amillis	319	7700	24	273	9100	33
Aulnoy	142	3300	23	133	4100	31
Beautheil - Saints	798	19000	24	694	22700	33
Mauperthuis	197	5000	25	171	5900	35
Chauffry	376	8400	22	328	9400	29
La Celle-sur-Morin	505	10600	21	430	12100	28
Chailly-en-brie	536	9900	18	463	11900	26
Chevru	376	8000	21	325	9100	28
Dagny	126	2500	20	118	3200	27
Giremoutiers	59	1400	24	50	1500	30
Hautefeuille	64	1400	22	56	1700	30
Maisoncelles-en-brie	314	6300	20	262	7800	30
Marolles-en-Brie	147	3300	22	142	4600	32
Saint-Augustin	677	17600	26	596	21900	37
Pézarches	140	3900	28	117	4500	38
Touquin	442	10800	24	394	12400	31
Dammartin-sur-Tigeaux	393	8000	20	288	9400	33
TOTAL / moyenne	18664	403700	22	16463	465100	31

Source : Energif – Institut Paris Région

IV- Indicateurs environnementaux

Energie – Comparaison de la consommation énergétique des foyers entre 2005 et 2015

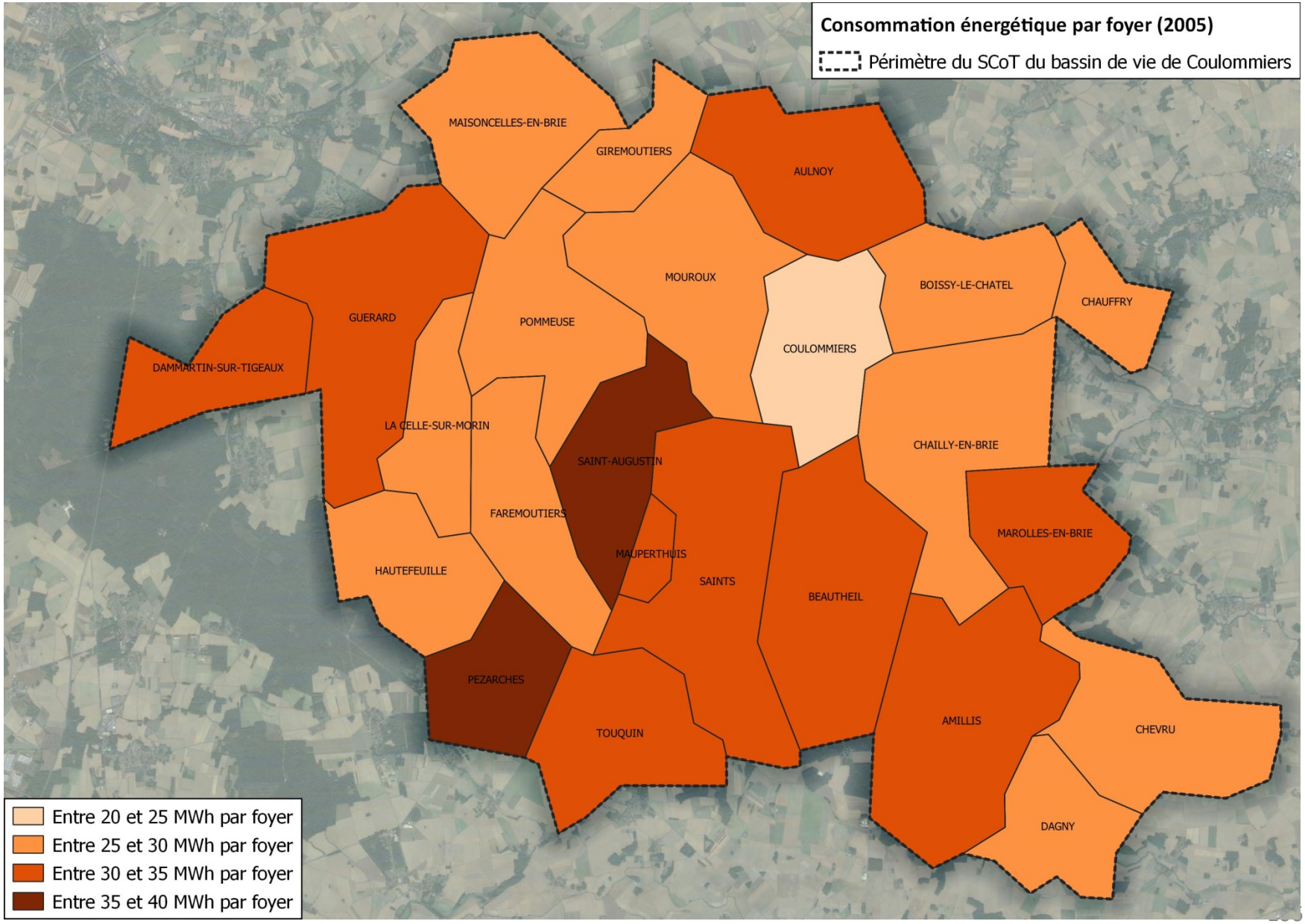

Source : Energif – Institut Paris Région

IV- Indicateurs environnementaux

Energie – Comparaison de la consommation énergétique des foyers entre 2005 et 2015

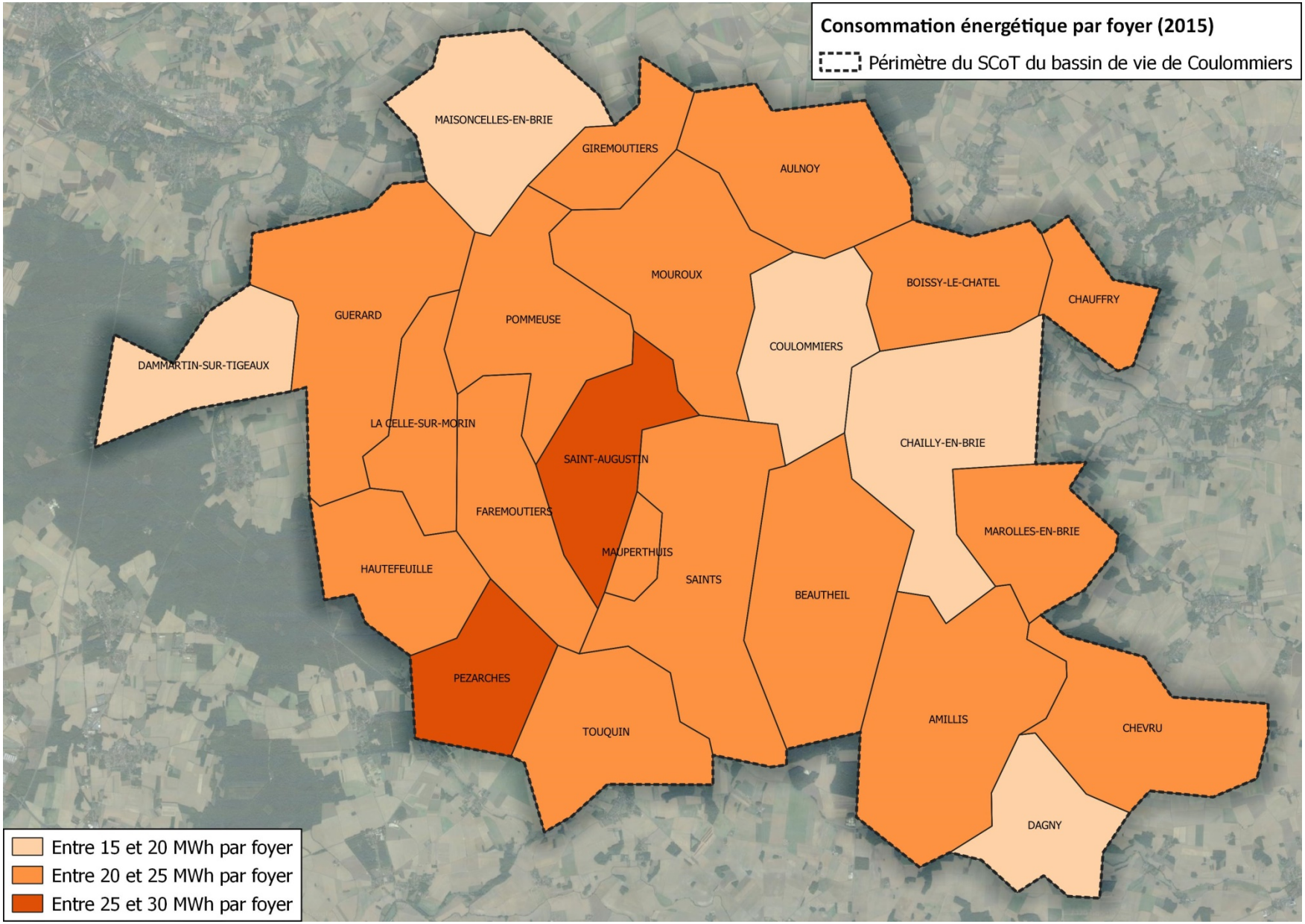

Source : Energif – Institut Paris Région

IV- Indicateurs environnementaux

Energie – bilan et projets

BILAN - Comparaison de la consommation énergétique des foyers entre 2005 et 2015

Comme le montrent les cartes et tableaux des pages précédentes, la consommation énergétique des foyers habitant le bassin de vie a diminué entre 2005 et 2015.

Elle est passée d'une **moyenne de 31 MWh à 22 MWh.**

Grâce à son parc de logements collectifs important et à son réseau de chaleur urbain, Coulommiers était la commune où la consommation énergétique était la moins forte en 2005.
En 2015, plusieurs communes atteignent des niveaux comparables à celui de Coulommiers : Dammartin, Maisoncelles, Chailly, Dagny,…

Grands projets : Depuis l'approbation du SCOT, extension du réseau de chaleur urbain de Coulommiers

Réseau de chaleur urbain de la commune de Coulommiers

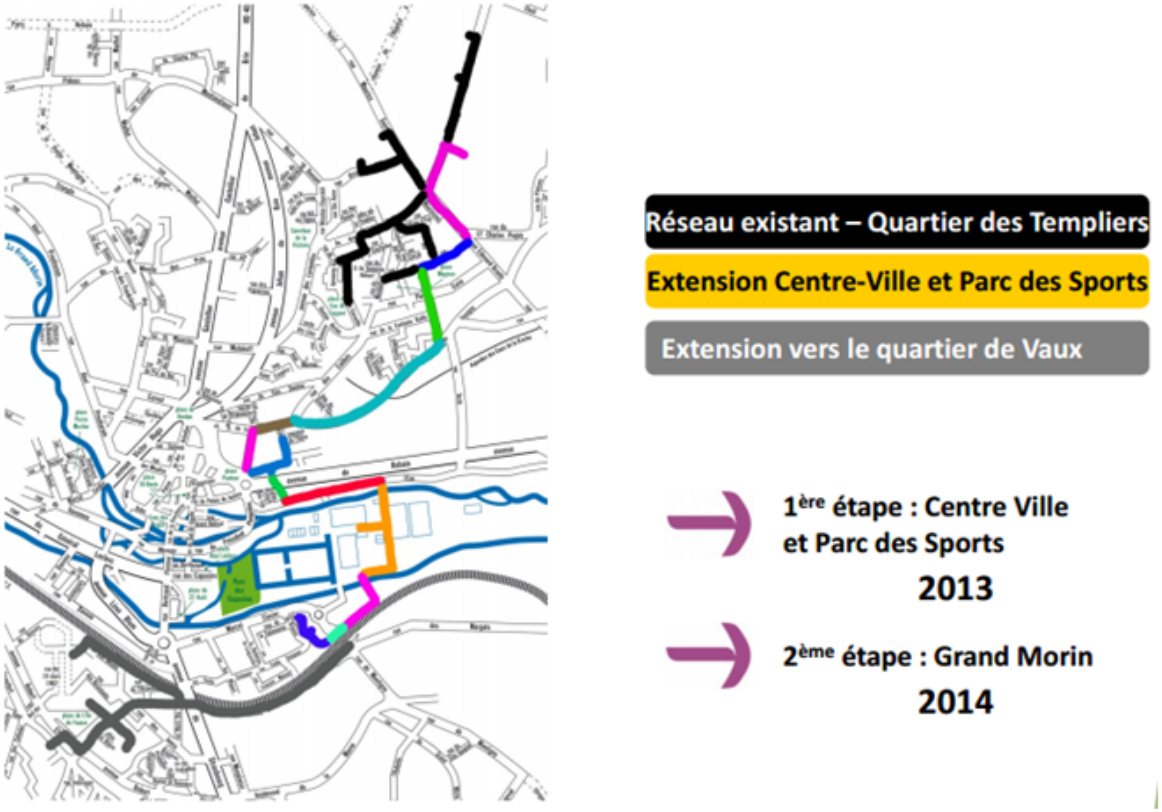

Source : Présentation « Géothermie à Coulommiers », SMGC et Dalkia

IV- Indicateurs environnementaux

Energie

Nombre de PLU ayant développé le **bioclimatisme**

	Document d'urbanisme applicable et année d'approbation	Prise en compte du Bioclimatisme (pour les PLU approuvés après le SCOT)
Coulommiers	**approbation prévue fév 2020**	**Oui - dispositions spécifiques à l'article 15**
Boissy-le-Châtel	en cours d'élaboration	**/**
Mouroux	2008 – révision arrêtée le 12/12/17	**Partielle – dispositifs encadrés au chapitre 2 - qualité architecturale**
Faremoutiers	2013	**Partielle - exemptions prévues à l'article 11**
Guérard	2012 - révision lancée	**Partielle - exemptions prévues à l'article 11**
Pommeuse	2018	**Oui - dispositions spécifiques à l'article 15**
Amillis	2011	/
Aulnoy	en cours d'élaboration	**Partielle - exemptions prévues au chapitre 2 - qualité architecturale**
Beautheil - Saints	PLUi 2016	**Partielle - exemptions prévues à l'article 11**
Mauperthuis		
Chauffry	RNU	/
La Celle-sur-Morin	2018	**Oui - dispositions spécifiques à l'article 14**
Chailly-en-brie	2014	**Partielle - exemptions prévues à l'article 11**
Chevru	2017	**Partielle - exemptions prévues à l'article 2-2 - qualité architecturale**
Dagny	RNU	/
Giremoutiers	RNU	/
Hautefeuille	2017	**Oui - dispositions spécifiques à l'article 4**
Maisoncelles-en-brie	2014	**Partielle - exemptions prévues à l'article 11**
Marolles-en-Brie	en cours d'élaboration	/
Saint-Augustin	2017	**Oui - dispositions spécifiques à l'article 14**
Pézarches	2005	/
Touquin	2015	**Partielle - exemptions prévues à l'article 11**
Dammartin-sur-Tigeaux	2008	**/**

Bilan : tous les PLU contiennent des dispositions en faveur du bioclimatisme. 5 règlements ont défini des dispositions spécifiques et 8 PLU exemptent des règles relatives à l'aspect extérieur les dispositifs en faveur des économie d'énergie ou de l'utilisation des énergies renouvelables.

IV- Indicateurs environnementaux
Energie

Exemples de règlements en faveur du bioclimatisme

Pommeuse : **« article 15 :** Les constructions devront […]:
- Prévoir une isolation thermique pour réduire la consommation d'énergie,
- Privilégier l'utilisation des énergies renouvelables, solaire, géothermie et énergies recyclées,
- Orienter les bâtiments pour favoriser la récupération des apports solaires et valoriser la lumière naturelle pour limiter les dépenses d'énergie. »

La Celle sur Morin et Saint Augustin (article 14) – Hautefeuille (article 4 - règlement ALURisé)
« Les constructions devront prendre en compte tout ou partie des objectifs du développement durable et de la préservation de l'environnement suivants tout en s'inscrivant en harmonie avec le paysage urbain existant […] :
- Prévoir une isolation thermique qui limite les déperditions l'hiver et les apports de chaleur l'été pour réduire la consommation d'énergie ;
- Utiliser des énergies renouvelables, solaires (utilisation passive et active de l'énergie solaire), géothermie,… et des énergies recyclées »

Chailly en Brie, PLUi Beautheil – Saints Mauperthuis, Chevru, Guérard : pas d'article spécifique, mais articles 11 prenant en compte la possibilité de la mise en place de dispositifs favorisant les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables.

IV- Indicateurs environnementaux
Energie

Exemples de règlements en faveur du **bioclimatisme**

Coulommiers *:* article 5 : qualité environnementale :
« Prévoir une isolation thermique durable pour réduire la consommation d'énergie.
Privilégier l'utilisation des énergies renouvelables, solaires (utilisation passive et active de l'énergie solaire), géothermique,….et des énergies recyclées
Orienter les bâtiments pour favoriser la récupération des apports solaires et valoriser la lumière naturelle pour limiter les dépenses d'énergie. »

Aulnoy (projet de règlement) :
« Ainsi, pourront être autorisés sous réserve d'une bonne intégration avec le cadre bâti proche, les matériaux, dispositifs ou procédés suivants :
- les bois, végétaux et matériaux biosourcés en toiture ou en façade,
- les systèmes de production d'énergie à partir de ressources renouvelables nécessaires à la consommation domestique des occupants de l'immeuble ou de la construction (panneaux solaires ou autres dispositifs mettant à profit les énergies renouvelables) ;
- tout autre matériau ou dispositif technique ou architectural à même de renforcer l'isolation thermique (brise -soleils, ….) des constructions ».

IV- Indicateurs environnementaux

Energie

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

La Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a lancé son PCAET en partenariat avec le SDESM. La phase diagnostic est en cours de réalisation.

« Action Cœur de Ville »

Coulommiers a été retenue pour le programme « Action Cœur de ville » permettant d'engager une OPAH-RU, incluant un diagnostic précis et une étude pré-opérationnelle. Ce dispositif devrait permettre de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Il porterait sur la réhabilitation de certains logements situés dans le centre-ville sur un périmètre défini. La consultation est en cours de lancement.

« Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) »

La CA a lancé en janvier 2020, en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, une PTRE. La mise en œuvre de la Plateforme se traduira par :

- la présence d'un guichet unique de conseils en rénovation énergétique,
- des informations et conseils sur les travaux à conduire avec des visites sur site possibles dans certaines conditions ;
- l'aide à la formulation de la demande de travaux et l'analyse des devis ;
- l'orientation au cas par cas vers les aides financières existantes adaptées aux caractéristiques du ménage et l'aide à la construction de plans de financement ;
- l'aide à la recherche d'entreprises travaillant dans les « règles de l'art » et la mise à disposition d'outils pour le suivi de chantier ;
- un suivi post-travaux pour évaluer les gains et adopter, en parallèle de ces gains, de bons comportements s'il en est besoin.

« Plan Local de l'Habitat »

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat a été prescrit sur le périmètre de l'agglomération. Il permettra notamment la définition de grandes orientations en matière de rénovation énergétique du parc de logements.

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

E. *Déplacements*

AXE 1 : UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN LIEN AVEC LES MOBILITES QUI ACCOMPAGNE L'AFFIRMATION DU POLE DE COULOMMIERS

L'objectif est de parvenir à une organisation du territoire **autour de pôles** visant à favoriser les conditions d'un développement et d'une structuration territoriale favorable à l'atteinte des objectifs **d'attractivité et d'aménagement qualitatif** de l'espace.

L'un des objectifs premiers est donc de **renforcer le pôle de Coulommiers** comme pôle structurant et attractif assurant le dynamisme et la lisibilité du positionnement territorial à une **échelle régionale.** Il constitue le principal pôle d'équipements publics et de services structurant et propose la principale offre commerciale du territoire du SCoT.

En lien avec la stratégie d'affirmation économique et de structuration du territoire, les objectifs en **termes de mobilité** visent :

- Une plus **grande accessibilité** au pôle urbain de Coulommiers par tous les moyens de transport,
- Le **développement de l'intermodalité**, notamment en gare, l'aménagement de pôles d'échanges et de correspondances en gare et sur les lignes de bus structurantes,
- La **diversification des modes de déplacements** par le développement des transports collectifs, des liaisons douces piétonnières et cyclables ainsi que les modes de déplacements alternatifs.

AXE 1 : UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN LIEN AVEC LES MOBILITES QUI ACCOMPAGNE L'AFFIRMATION DU POLE DE COULOMMIERS

Dans cet objectif, la réalisation du contournement Sud de l'agglomération de Coulommiers est envisagée entre les RD 402 et 934.

Tracé d'intention du contournement Sud de l'agglomération de Coulommiers

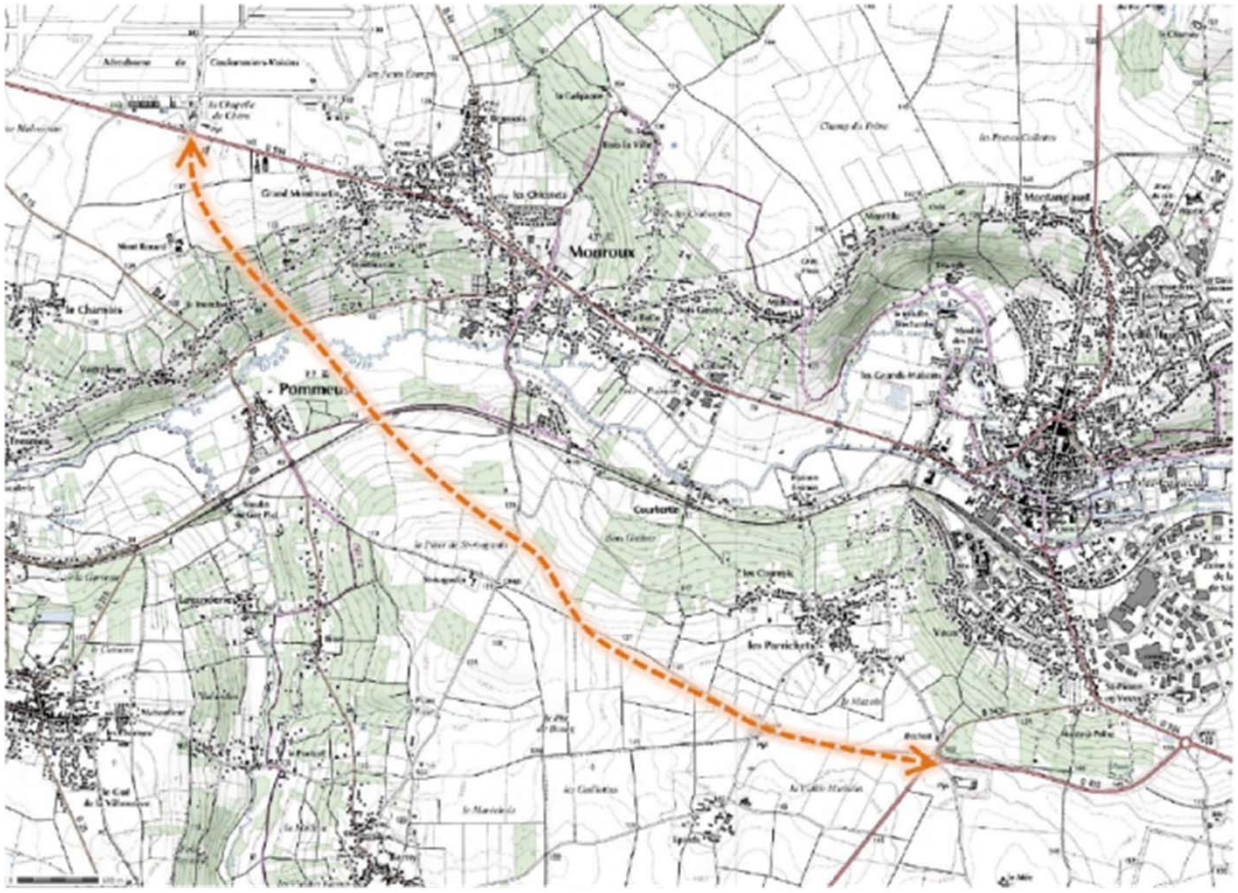

IV- Indicateurs environnementaux

Déplacements - bilan

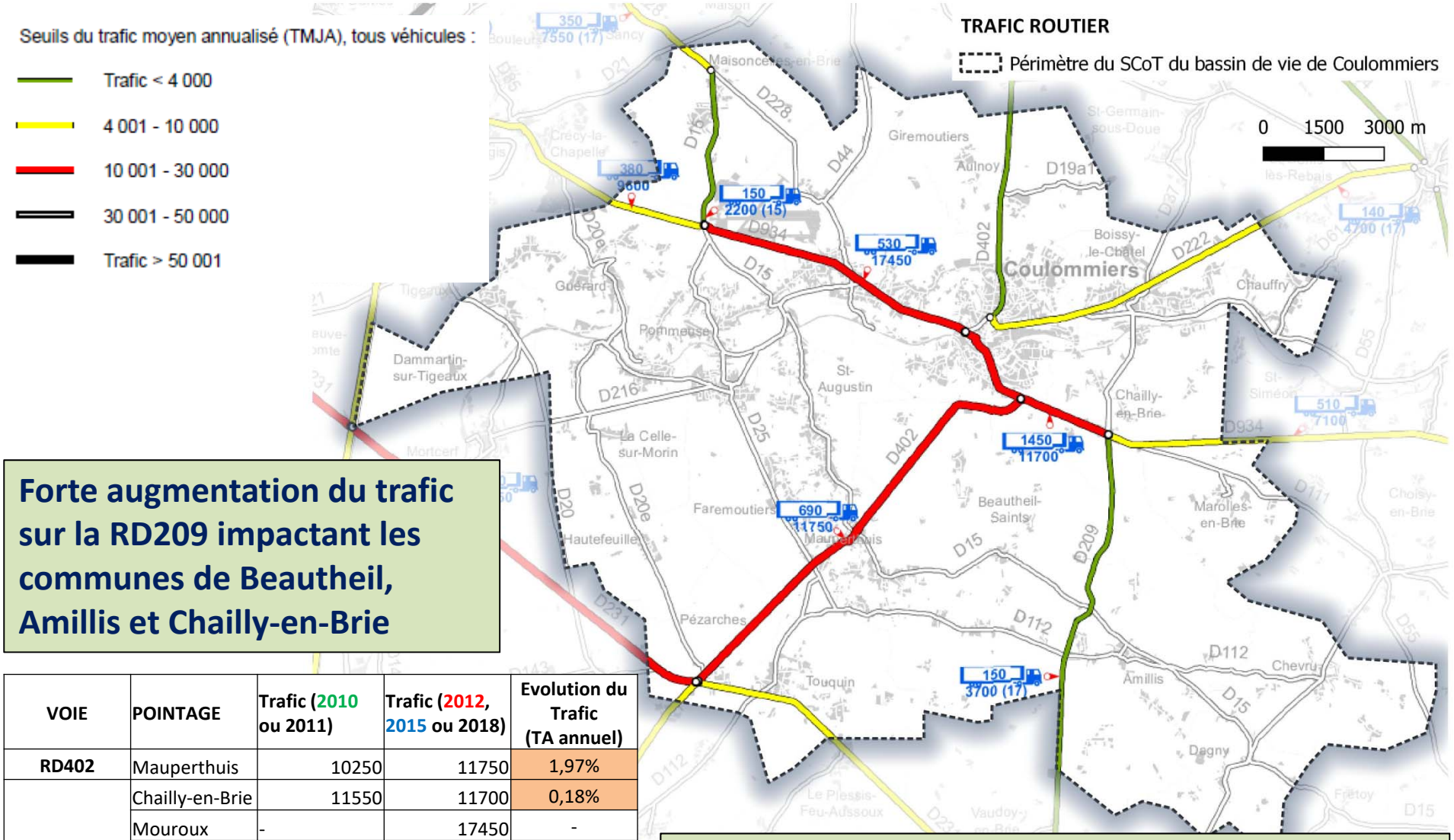

Forte augmentation du trafic sur la RD209 impactant les communes de Beautheil, Amillis et Chailly-en-Brie

VOIE	POINTAGE	Trafic (2010 ou 2011)	Trafic (2012, 2015 ou 2018)	Evolution du Trafic (TA annuel)
RD402	Mauperthuis	10250	11750	1,97%
RD934	Chailly-en-Brie	11550	11700	0,18%
	Mouroux	-	17450	-
	Maisoncelles-en-Brie	2500	2200	-2,52%
	Guérard	9000	9600	0,93%
RD 209	Beautheil	1650	3700	49,75%

Contournement de Coulommiers : l'étude de faisabilité sera transmise au printemps 2020 (affinement du tracé, estimation des coûts, coupure des routes,…).

IV- Indicateurs environnementaux

Déplacements - bilan

Moyens de déplacements utilisés par les actifs de plus de 15 ans
(Source RP2006)

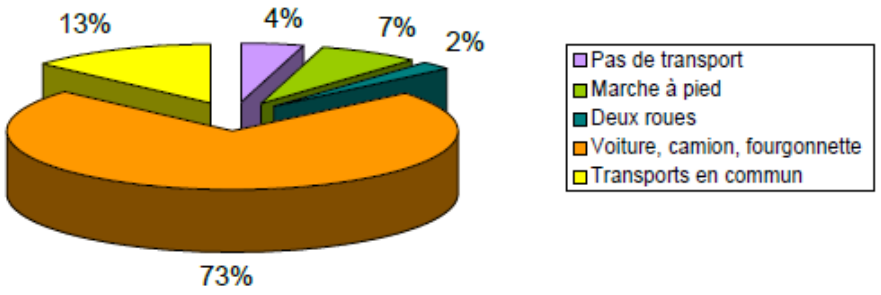

Entre 2006 et 2016 :

- **+ 3 pts pour les voitures, camions et fourgonnette**
- **+2 pts pour les transports en commun**
- **- 3 pts pour la marche à pied**

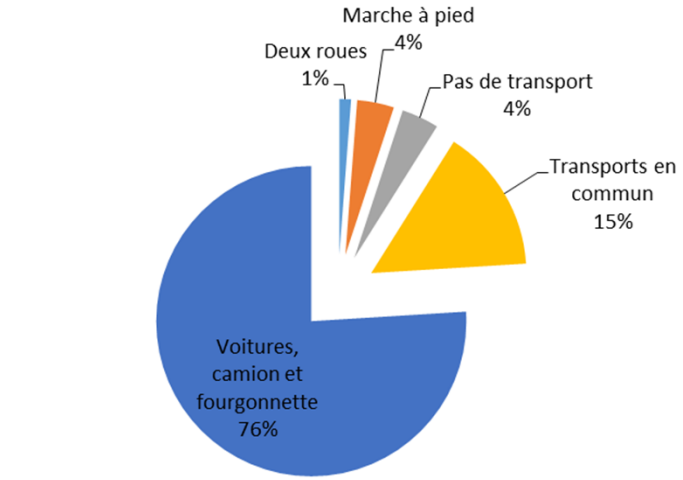

Moyen de transport pour se rendre au travail (2016)

Déplacements domicile-travail (vers le pôle de Coulommiers - 2016)

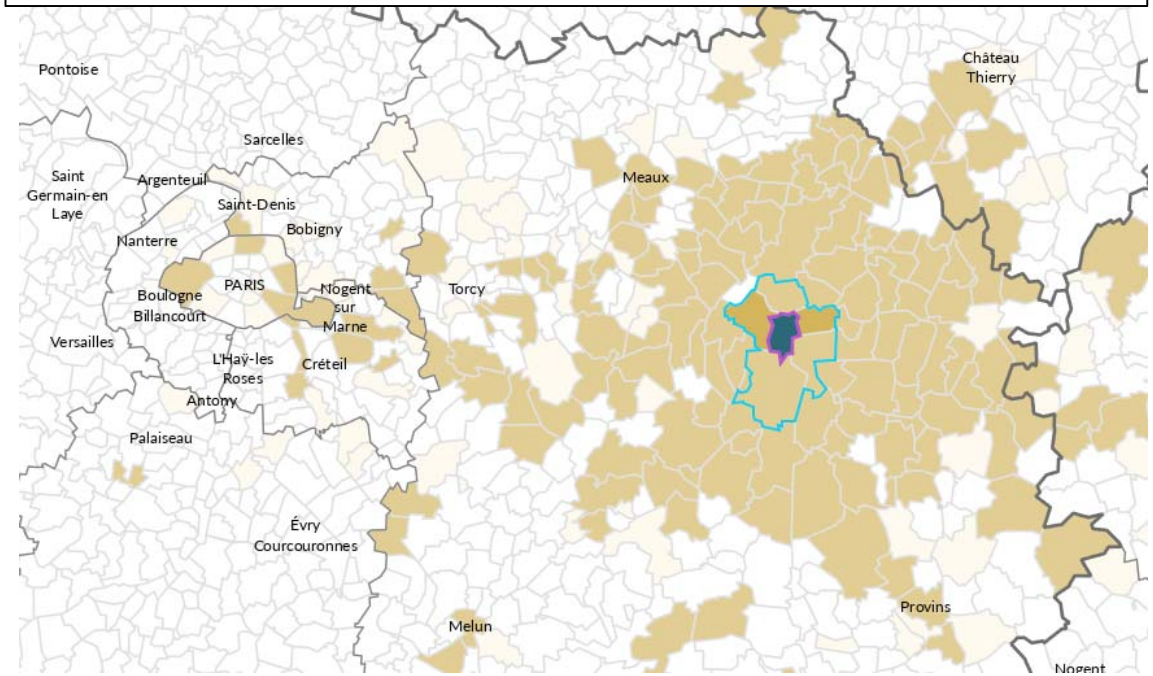

IV- Indicateurs environnementaux
Déplacements - bilan

Aire de covoiturage	Nombre de places
Pézarches (1ere station multimodale de Seine-et-Marne) Création en 2016	36 places dont 2 PMR Correspondance SM Express 1 et 50 8 places vélos dans box 1 borne pour véhicule électrique
Saint-Blandin (Guérard)	23 places 4 places vélos dans box

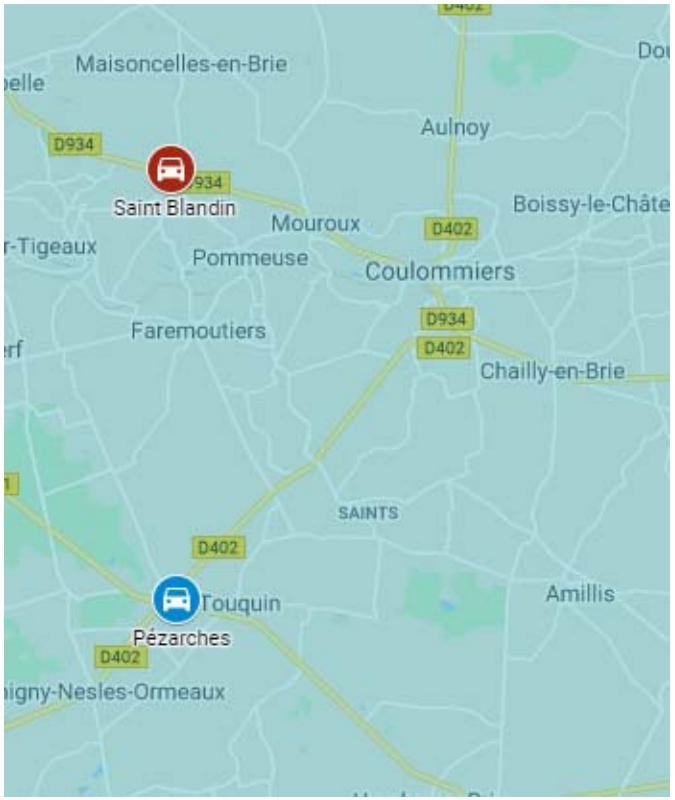

Création de :

- **2 aires de covoiturage**
- **1 espace de coworking à Coulommiers (E-lab du Pays de Coulommiers – date de création 2017)**

IV- Indicateurs environnementaux
Déplacements - bilan

Renforcement des lignes en transport en commun (source service transports de la CACPB) :

Novembre 2017 :

- Ligne 03 Coulommiers - Meaux : création de 22A/21R en semaine et 15 A/R le samedi
- Ligne 17 La Ferté Gaucher - Chessy : création de 4A/3R en semaine, 4A/7R le samedi et 2A/3R le dimanche + prolongation de navettes vers La Ferté Gaucher + augmentation de l'amplitude horaire et de la fréquence en soirée.
- Refonte du réseau urbain de Coulommiers avec important renfort d'offre en semaine et le weekend

Septembre 2018 :

Développement d'offre sur la ligne 01 Rebais - Coulommiers – Melun

	En semaine	**Samedi**	**Dimanche**
Tronçon Rebais-Coulommiers	*Triplement de l'offre : création de 14A/11R soit 1 course toutes les 1/2h en HP et 1 par heure en HC.*	*Création de 5A/3R*	*Création de 3A/R*
Tronçon Coulommiers-Melun	*Création de 14A/R en semaine soit 1 course toutes les 1/4h en HP et 1 toutes les 1/2 heures en HC*	*Création de 1A*	*Création de 6A/R soit un doublement de l'offre.*

Septembre 2019 :

Ligne 41 : création de 3A/R en heures creuses en semaine + prolongement d'une navette le matin

IV- Indicateurs environnementaux

Déplacements – bilan et projets

Mise en place d'un Transport A la Demande (TAD) sur 3 zones

Projets sur le territoire :

- Requalification du pôle gare de Coulommiers
- Aire multimodale à Coulommiers
- Requalification de la gare routière du collège de Faremoutiers

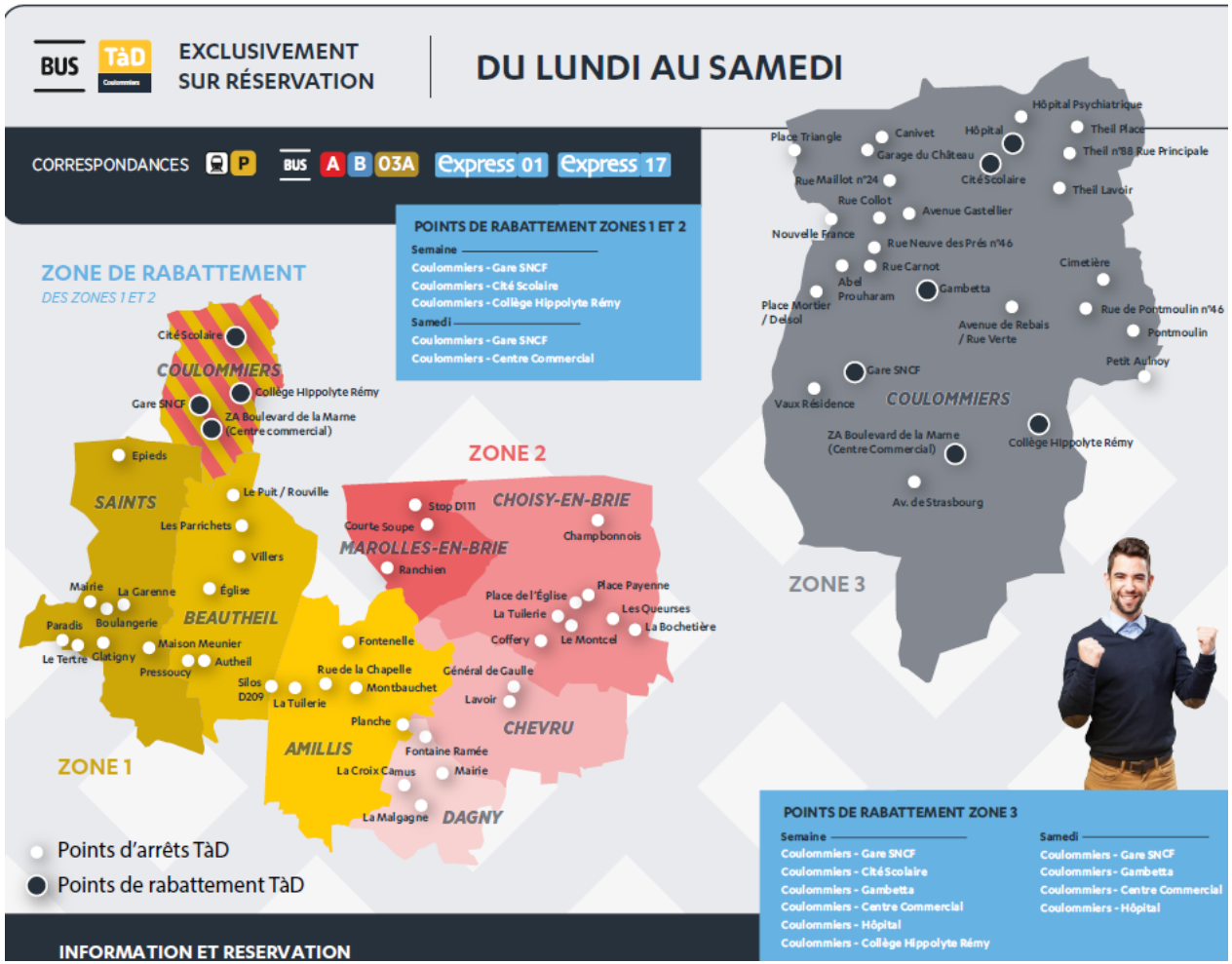

IV- Indicateurs environnementaux
Déplacements - bilan

Création d'un schéma de développement des liaisons douces (CACPB – 2019)

Exemple : Hautefeuille - Prise en compte du développement des liaisons douces dans les OAP

Principe d'itinéraire à mettre en œuvre

Carte globale – Schéma de développement des liaisons douces

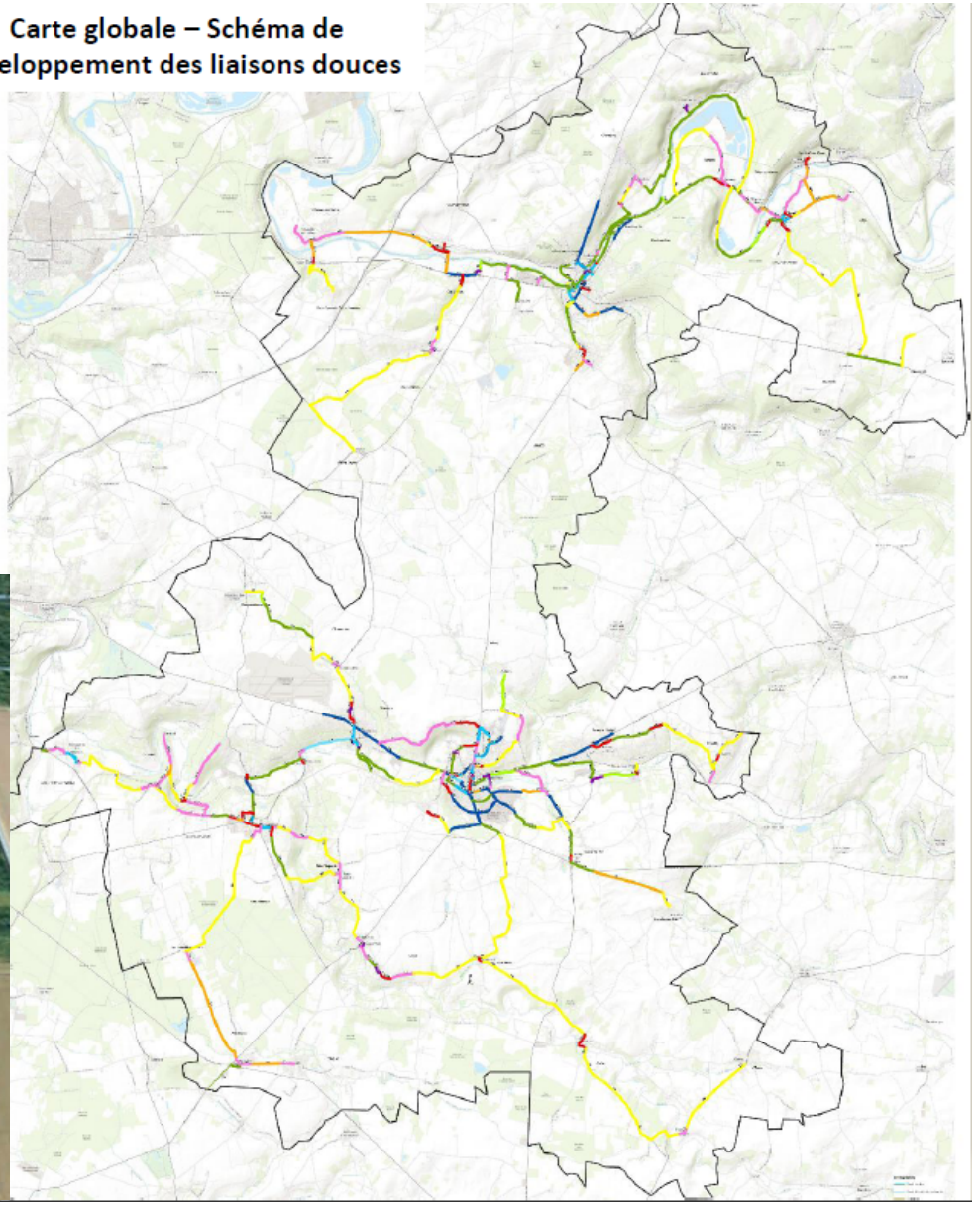

IV- Indicateurs environnementaux

Déplacements - bilan

BILAN DÉPLACEMENTS

- **Forte augmentation du trafic sur la RD209** impactant les communes de Beautheil, Amillis et Chailly-en-Brie (+49 %)

- **Contournement de Coulommiers :** l'étude de faisabilité sera transmise au printemps 2020 (affinement du tracé, estimation des coûts, coupure des routes,…).

- Progression de la part des voitures, camions, fourgonnettes et transports en commun dans les déplacements domicile-travail au détriment de la marche à pied

- **Renforcement des lignes en transport en commun** 3, 17, 41 et de la ligne 01 Rebais - Coulommiers – Melun

- **Création de :**
  - 2 aires de covoiturage
  - 1 espace de coworking à Coulommiers (E-lab du Pays de Coulommiers – date de création 2017)

- **Projets sur le territoire :**
  - Requalification du pôle gare de Coulommiers
  - Aire multimodale à Coulommiers
  - Requalification de la gare routière du collège de Faremoutiers

- Création d'un **schéma de développement des liaisons douces** (CACPB – 2019)

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

F. *Pollutions et Déchets*

IV- Indicateurs environnementaux
Pollutions – Déchets - bilan

COLLECTE

Depuis le 1er janvier 2020, **COVALTRI 77** est le syndicat en charge de la collecte des déchets. Une station de transit est implantée sur le territoire de Coulommiers ainsi qu'une déchetterie accessible à tous les administrés.

→ **Mise en place de zones de test « Tarification incitative »** : tarification en fonction du nombre de levées de bacs.

TRAITEMENT

La compétence de traitement a été transférée au niveau intercommunal au **SMITOM de Monthyon**. Les déchets collectés sont acheminés vers le Centre Intégré de Traitement de Monthyon (CIT) et traités dans les unités suivantes :

- Unité d'incinération
- Plateforme de compostage
- Centre de tri

295 kg/hab/an en 2009 sur le SMICTOM de Coulommiers

contre **272 kg/hab/an** en moyenne sur le SMITOM en 2018

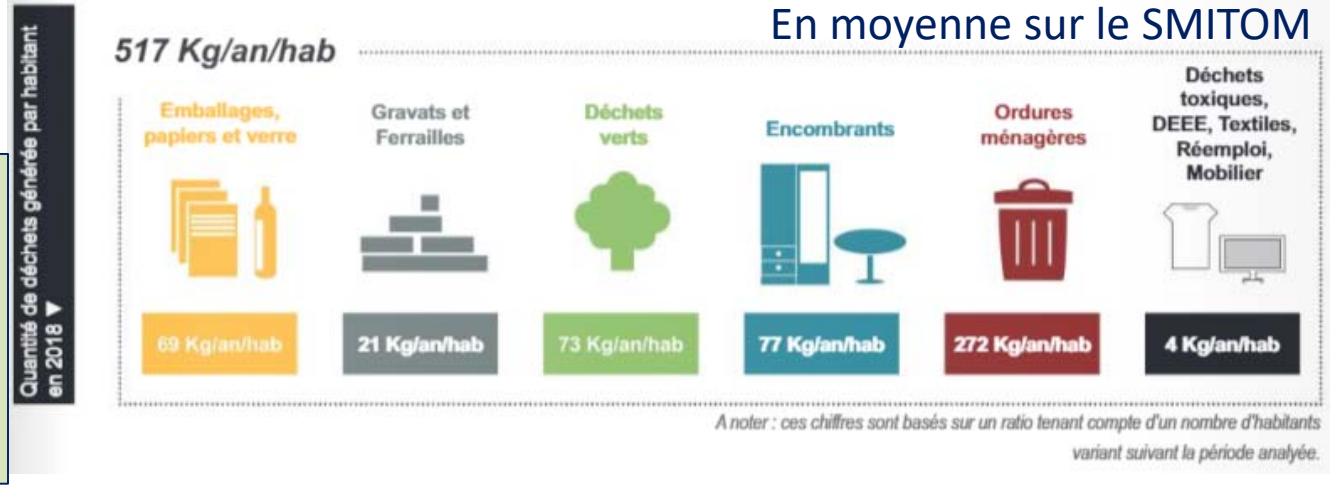

IV- Indicateurs environnementaux

Pollutions – Déchets - bilan

Sites pollués BASOL,

4 sites pollués identifiés sur le territoire du SCOT en 2020 contre 1 au moment de son approbation.

Site	Commune	Dépollution
Amcor Flexibles	Coulommiers	Site en cours de traitement
Anciennes usine à gaz (inventorié dans le cadre du SCOT)	Coulommiers	Oui
Brodard Graphique	Coulommiers	Oui
STREL	Mouroux	Pas d'étude disponible

IV- Indicateurs environnementaux

Pollutions - bilan

Polluants problématiques en Ile-de-France	Tendance 2000-2009		Normes à respecter Valeur limite		Normes non contraignantes Objectif de qualité		Valeur Cible	
	Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic
Dioxyde d'azote	↘	→	Dépassée	Dépassée	Dépassé	Dépassé		
Particules PM10	→	→	Dépassée	Dépassée	Respecté	Dépassé		
Particules fines PM2,5	→	→	Respectée*	Dépassée*			Dépassée	Dépassée
Ozone	↗				Dépassé		Respectée	
Benzène	↘	↘	Respectée	Respectée	Respecté	Dépassé		

Evolution des principaux polluants atmosphériques en Ile-de-France entre 2000 et 2009

Evolution des principaux polluants entre 2007 et 2018

BILAN - Modification des tendances

- Diminution des particules PM10 et 2,5
- Stabilisation de l'Ozone

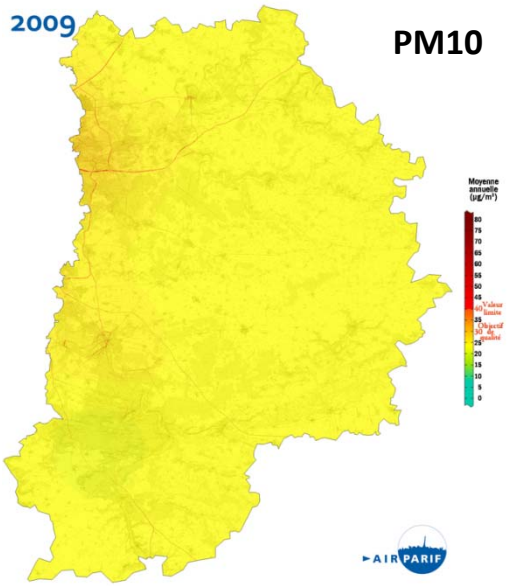

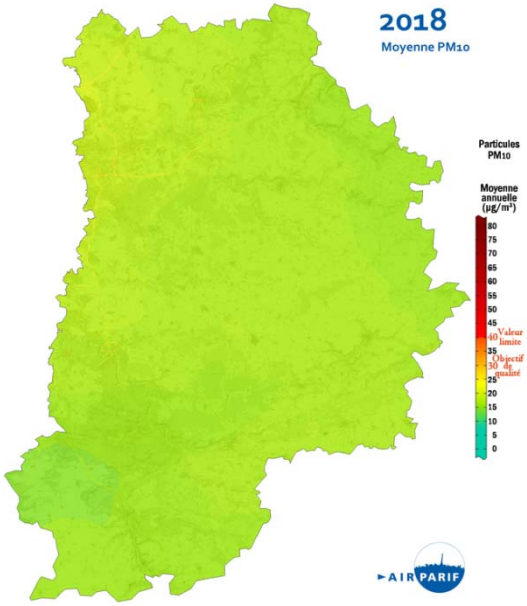

IV- Bilan du SCOT au regard des indicateurs environnementaux

G. *Risques naturels et technologiques*

IV- Indicateurs environnementaux

Synthèse des risques identifiés par le SCOT

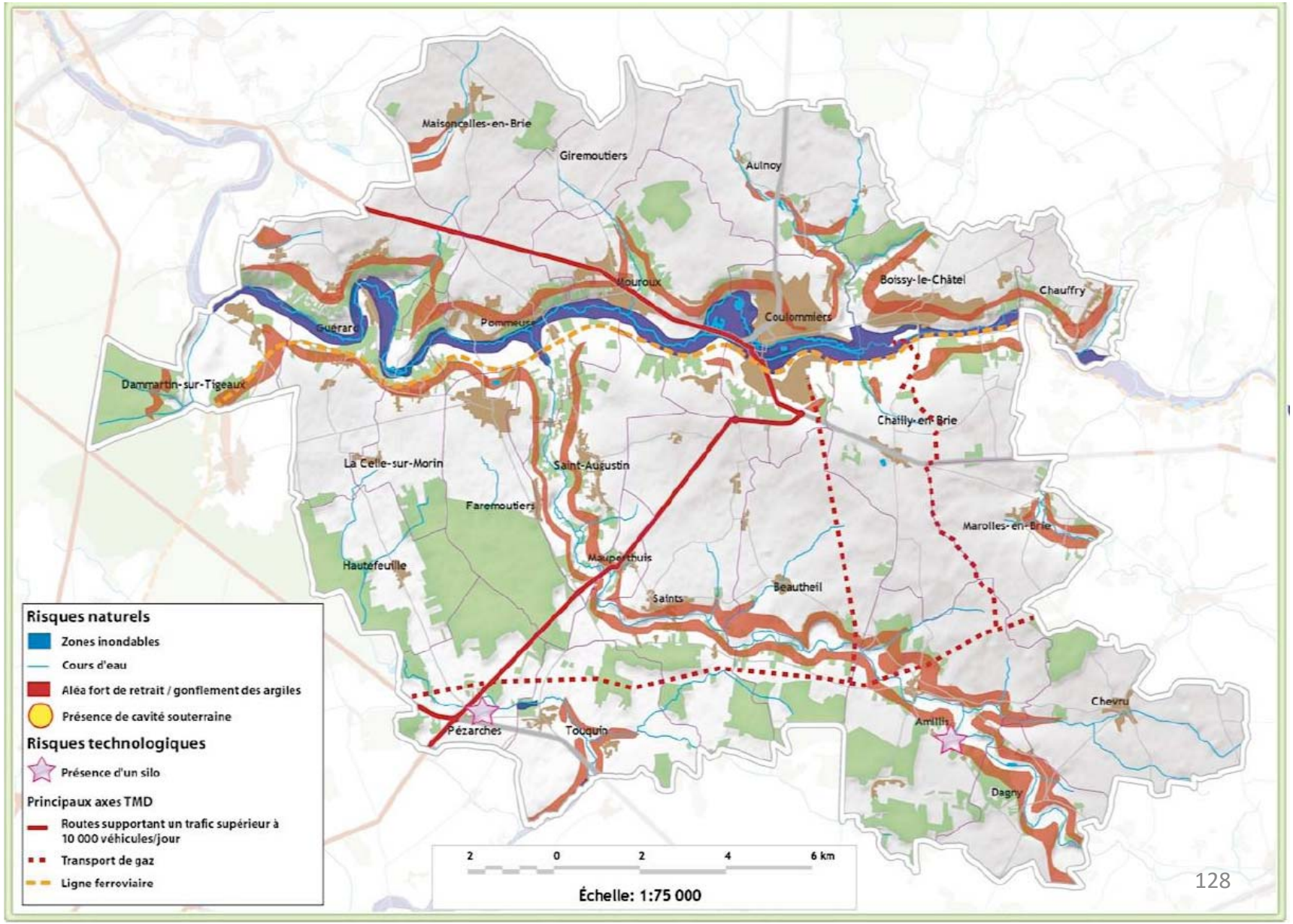

Risques naturels survenus entre 2014 et 2020 par commune

Commune	Nature et date de la catastrophe naturelle entre 2014 et 2020	
	Inondations et coulées de boue	Mouvements de terrain (différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols)
Amillis	28/05/2016 au 05/06/2016	
Aulnoy	02/06/2016 12/06/2018	
Beautheil	28/05/2016 au 05/06/2016	
Boissy-le-Chatel	28/05/2016 au 05/06/2016	01/07/2018 au 31/12/2018
Chailly-en-Brie	28/05/2016 au 05/06/2016 28/05/2018 au 29/05/2018	
Chauffry	28/05/2016 au 05/06/2016	
Chevru	28/05/2016 au 05/06/2016	
Coulommiers	28/05/2016 au 05/06/2016 28/05/2018 au 29/05/2018	01/07/2018 au 31/12/2018
Dagny	28/05/2016 au 05/06/2016	
Dammartin-sur-Tigeaux	31/05/2016 au 02/06/2016	
Faremoutiers		
Giremoutiers	12/06/2018	
Guerard	28/05/2016 au 05/06/2016 15/01/2018 au 05/02/2018 06/06/2018 12/06/2018	
Hautefeuille	31/05/2016 au 03/06/2016	
La Celle-sur-Morin	28/05/2016 au 05/06/2016	
Maisoncelles-en-Brie		
Marolles-en-Brie	28/05/2016 au 05/06/2016 28/05/2018 au 29/05/2018 06/06/2018 12/06/2018	
Mauperthuis	01/06/2016 au 02/06/2016	
Mouroux	28/05/2016 au 05/06/2016 06/06/2018 12/06/2018	01/07/2018 au 30/09/2018
Pezarches	28/05/2016 au 05/06/2016	
Pommeuse	28/05/2016 au 05/06/2016 15/01/2018 au 05/02/2018	
Saint-Augustin	28/05/2016 au 05/06/2016 15/01/2018 au 05/02/2018	
Saints	28/05/2016 au 05/06/2016	
Touquin		

Source : géorisques.fr

IV- Indicateurs environnementaux

Risques naturels et technologiques

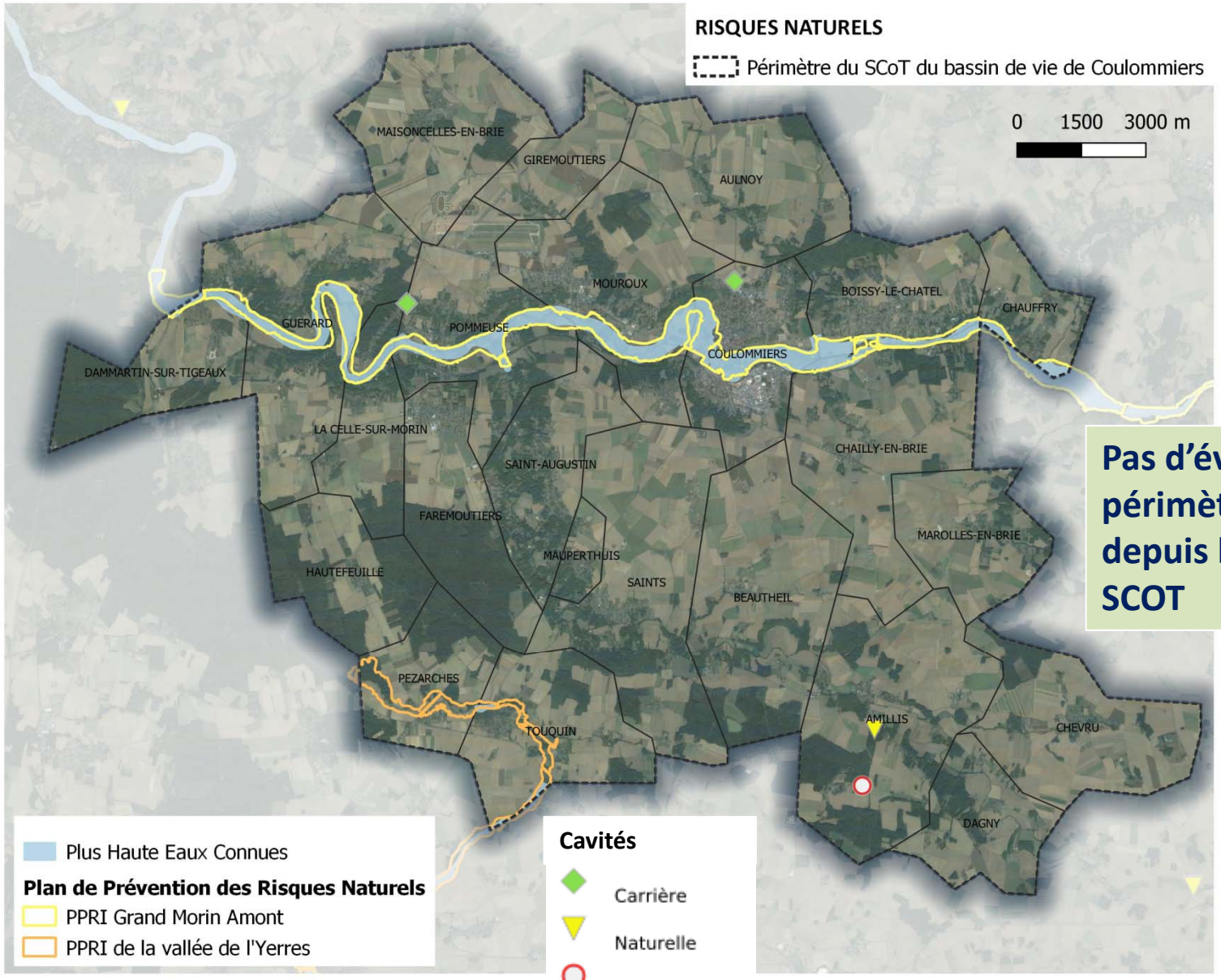

Pas d'évolution des périmètres de PPRI depuis l'approbation du SCOT

IV- Indicateurs environnementaux

Risques naturels - argiles

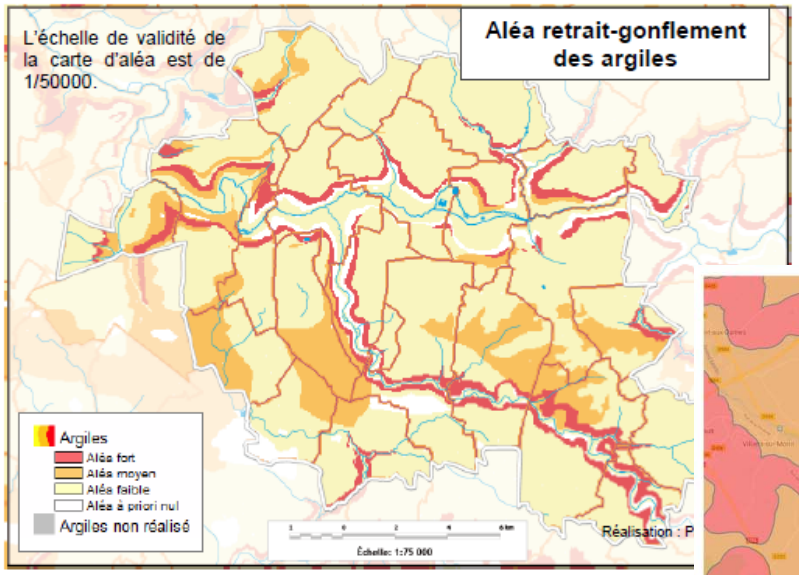

Cartographie de l'aléa retrait – gonflement des sols argileux territoire du SCOT (source : BRGM)

Aléa retrait-gonflement des argiles dans le diagnostic du SCOT

Aléa retrait-gonflement des argiles sur le territoire du SCOT en 2020

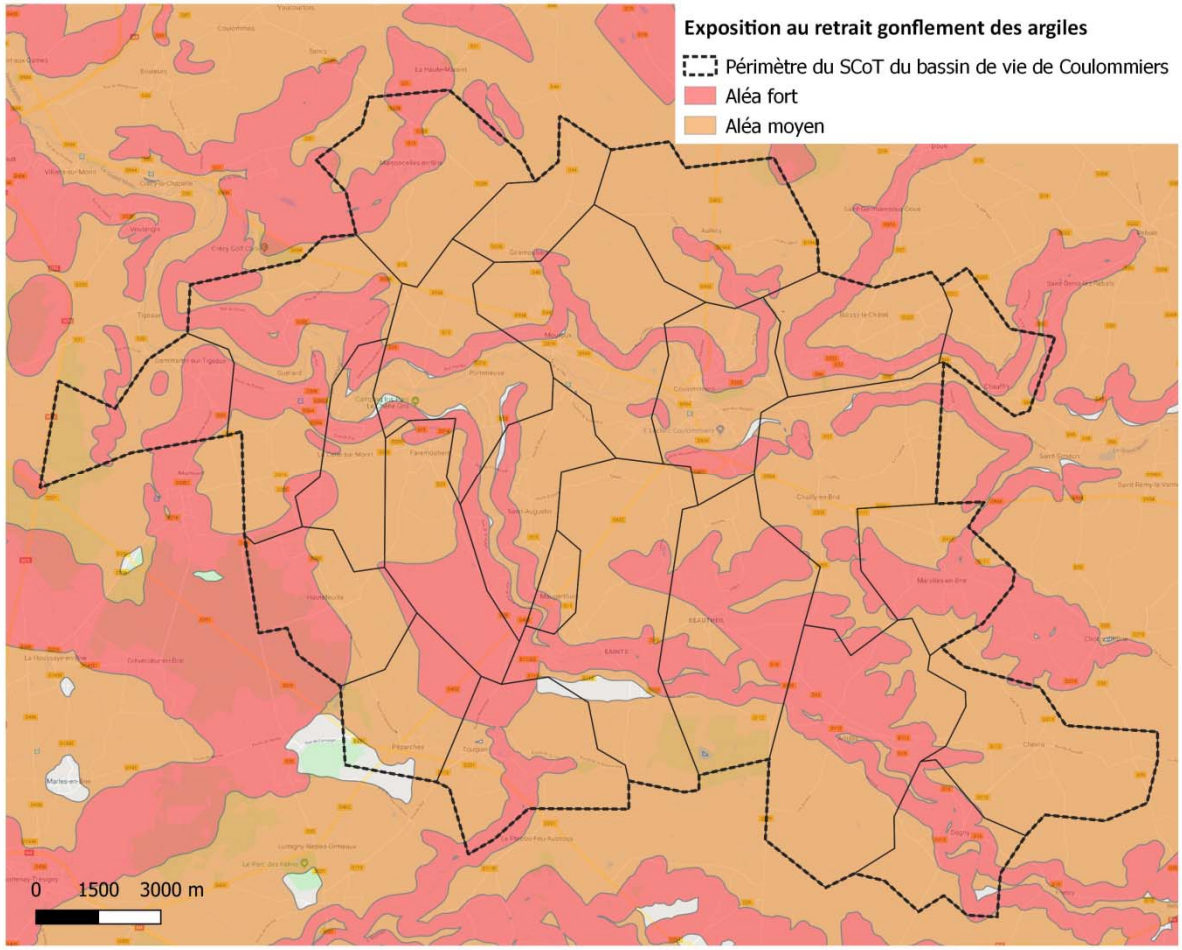

- **Renforcement du niveau de l'aléa** sur l'ensemble du **territoire applicable au 1er janvier 2020**

- **Nouvelles prescriptions** concernant les **études de sols** notamment dans le cadre de la vente de lots à bâtir (Code de l'habitation et de la construction)

IV- Indicateurs environnementaux
Risques technologiques

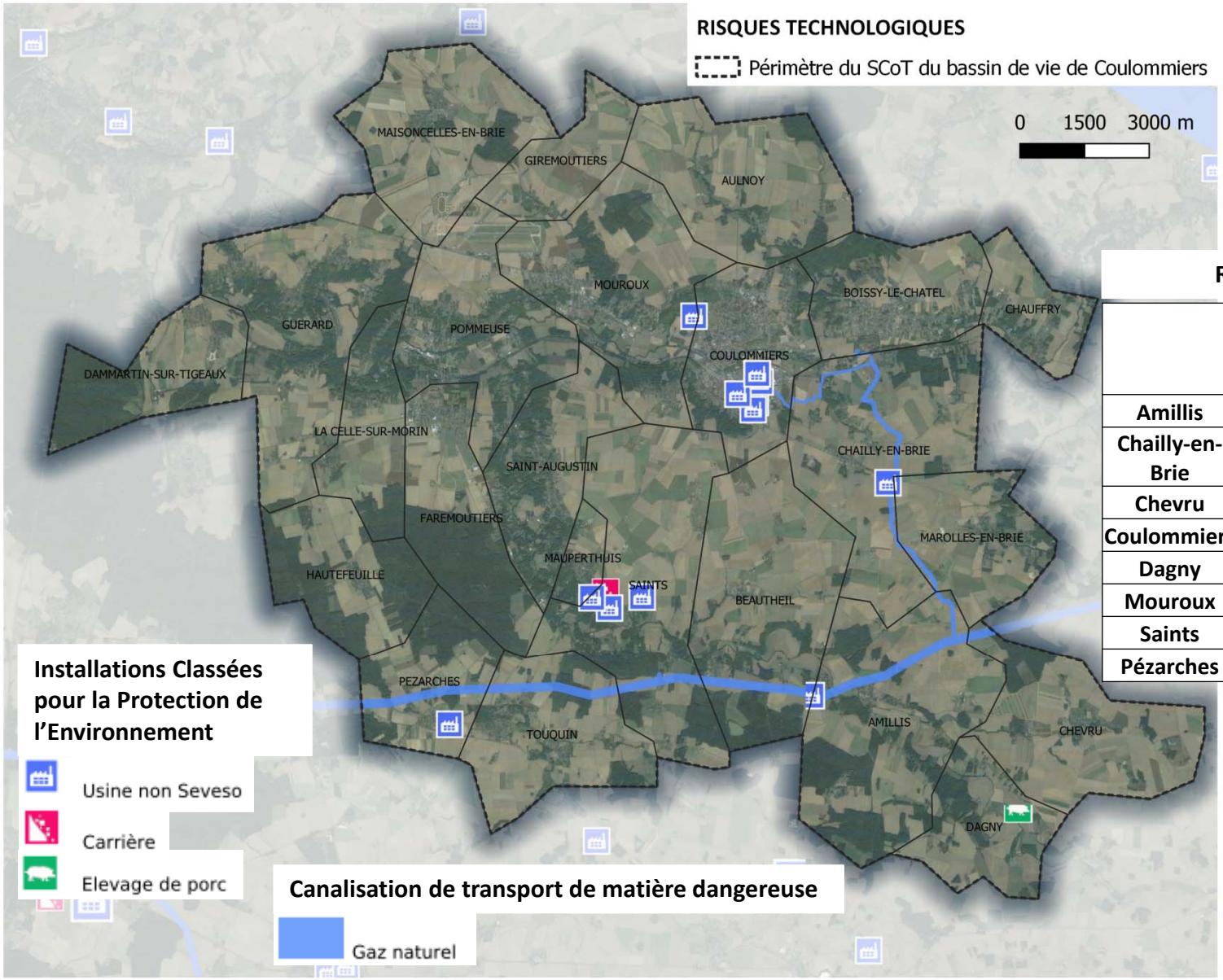

Recensement ICPE

	SCOT (2014)	2020	
		En activité	A l'arrêt
Amillis	1	1	-
Chailly-en-Brie	2	1	-
Chevru	1	0	-
Coulommiers	4	5	2
Dagny	1	1	-
Mouroux	-	0	1
Saints	1	2	2
Pézarches	-	1	-

IV- Indicateurs environnementaux

Risques technologiques - bilan

Deux nouvelles ICPE sur le territoire du SCOT depuis son approbation :

- à Coulommiers : station service - rue des Longs Sillons (2019) – régime inconnu, en construction - Localisation en zone d'activités
- à Saints : AGRI METHA ENERGY – Lieudit Le Pain Blanc (2019) soumis à enregistrement situé d'environ 650 m de l'espace urbanisé de Mauperthuis

Exemple de prise en compte des risques technologiques – Commune d'Amillis

Identification de l'Installation Classée et de son périmètre d'exclusion sur le plan de zonage

Prescription règlementaire : « *Les installations classées pour la protection de l'environnement dès l'instant ou leur périmètre d'exclusion ne recoupe pas une zone à vocation d'habitat* »

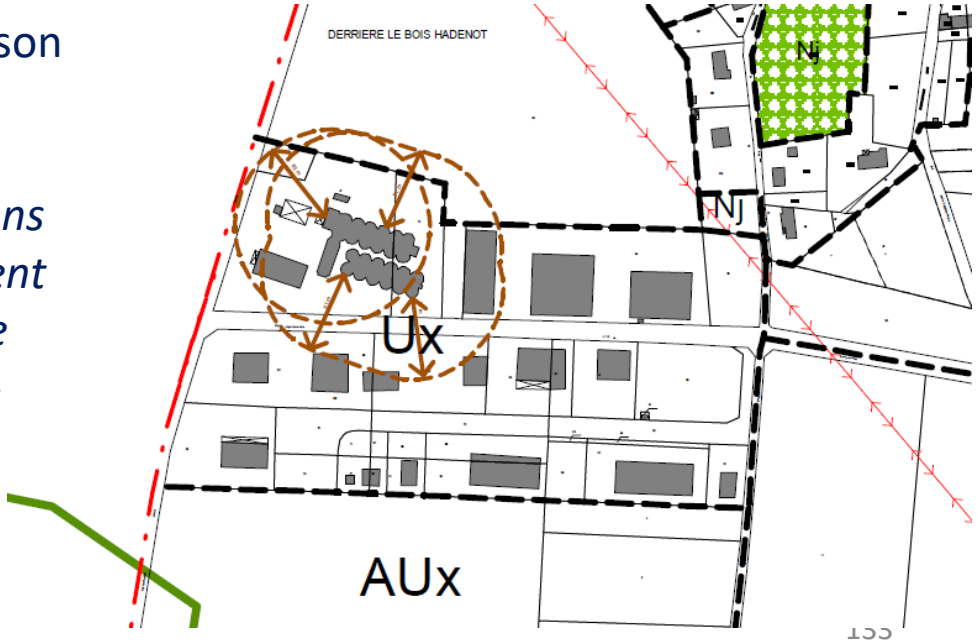

IV- Indicateurs environnementaux

Risques naturels et technologiques

BILAN RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- 20 communes touchées par des inondations en 2016 et 2018, 3 communes concernées par les risques liés aux argiles (2018) et 3 communes sans catastrophe naturelle

- Renforcement de la prise en compte du risque retrait-gonflement des sols argileux en Seine-et-Marne

- Recensement de deux nouvelles installations lassées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le territoire, relativement éloignées des zones d'habitat